



Dossier

www.insee.fr/pays-de-la-loire

N° 28. Mars 2008



Femmes en Pays de la Loire Regards sur la parité

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Pierre MULLER

RÉDACTEUR EN CHEF
Xavier PÉTILLON

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Véronique REMONDINI

CONCEPTION-COORDINATION
Sébastien SEGUIN (INSEE)

RÉDACTION
Brigitte ALLAIN, Jean COLLOBERT,
Nicole GICQUAUD, Anne LEBEAUPIN,
Cécile RORTAIS, Sébastien SEGUIN (INSEE)
Hervé BLANCHETIÈRE (CARIF-OREF)
Jean-Yves HAMON, Marie-France LEGOUX,
Jacques SAVARY (DRTEFP)
Olivier JEAN (DRASS)
Sonia DÉHIER, Thierry FURET
(Rectorat de l'académie de Nantes)
Marie-Sylvie SANDER (ORS)
Didier MARTIN (Direction régionale ANPE)
Fabrice CHÂTEAU (CAF VENDÉE)

MISE EN PAGE
Annick HARNOIS

IMPRIMEUR
La Contemporaine - Sainte-Luce-sur-Loire

Prix : 13,50 €

Photo : DRTEFP, Insee

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2008

Code Sage IDOS03044

ISBN 978-2-11-056123-8

ISSN 1637-665X

© Insee Pays de la Loire - Mars 2008

La réalisation de cet ouvrage a été coordonnée par la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire et la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Les services de l'État et organismes suivants ont également été associés à sa réalisation :

- la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) ;
- la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) ;
- le Rectorat de l'académie de Nantes ;
- le Centre d'animation et de ressources pour l'information sur la formation Observatoire régional de l'emploi et de la formation (CARIF-OREF) ;
- l'Observatoire régional de la santé ;
- les Caisses d'allocations familiales de la Loire-Atlantique, de Cholet, de l'Anjou, de la Mayenne de la Sarthe et de Vendée, ;
- la direction régionale de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

Le comité de pilotage de l'étude sur la parité hommes-femmes en Pays de la Loire était composé de :

Marie-Françoise GONIN, Emmanuelle PROTEAU (DRDFE) - Brigitte ALLAIN, Daniel BRONDEL, Jean COLLOBERT, Anne LEBEAUPIN, Cécile RORTAIS, Sébastien SEGUIN (INSEE) - Maud POUPARD (Préfecture de région) - Odile HARIÉ (DRTEFP) - Olivier JEAN (DRASS) - Sonia DEHIER (Rectorat de l'académie de Nantes) - Hervé BLANCHETIÈRE (CARIF-OREF) - Marie-Sylvie SANDER, François TUFFREAU (ORS) - Didier MARTIN (Direction régionale ANPE) - Fabrice CHÂTEAU (CAF VENDÉE) - Isabelle VAUTERIN (CAF CHOLET)

Ont également contribué à cet ouvrage par la fourniture de données :

- Carine Burricand, de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ;
- Jean-Yves Lefèvre, de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt ;
- Colombe Ramamonjisoa, de la Direction régionale de la jeunesse et des sports ;
- Odile Timbart, du ministère de la Justice.



Insee Pays de la Loire

105, rue des Français Libres
BP 67401 – 44274 NANTES Cedex 2

Tél. : 02 40 41 75 75 – Fax : 02 40 41 79 39

Informations statistiques au 0825 889 452 (0,15 € la minute)

www.insee.fr/pays-de-la-loire

Préface

Malgré des progrès incontestables, l'égalité réelle entre les hommes et les femmes n'est pas encore réalisée.

Si l'égalité en droit est acquise, il reste de nombreux domaines dans lesquels elle ne s'est pas concrétisée, tels ceux de l'égalité professionnelle et salariale, de l'accès aux responsabilités de la vie économique et politique, ainsi que dans la vie associative.

Plus grave, le respect et la dignité des personnes sont encore très mal assurés : dans plus de 90 % des cas, les victimes de violences conjugales et familiales sont des femmes.

Pour être efficace toute politique doit s'appuyer sur des outils permettant l'analyse et le diagnostic pour adapter les actions aux réalités régionales et locales.

Cette publication permet d'éclairer, par des analyses chiffrées, les quatre champs du programme du gouvernement pour l'égalité entre les hommes et les femmes :

- la parité et l'accès aux responsabilités ;
- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- l'accès aux droits et le respect de la dignité de la personne ;
- l'articulation des temps de vie.

Véritable panorama de la situation des femmes en Pays de la Loire, cette publication va permettre au lecteur de mieux apprécier le chemin parcouru et de prendre la mesure du travail qu'il reste à accomplir.

Le Préfet de la région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique

Bernard **HAGELSTEEN**

Sommaire

SYNTHÈSE >	4
POPULATION ET FAMILLE >	
Population par âge >	11
Structures familiales >	14
Femmes, maternité et famille >	18
Immigrées >	23
FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE >	
Formation initiale >	27
Formation professionnelle continue >	33
ACTIVITÉ ET ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS >	
Accès aux responsabilités >	35
Accès à l'emploi >	38
Conditions d'emploi >	44
Chômage >	49
REVENUS >	
Salaires >	53
Retraites >	57
Pauvreté et minima sociaux >	60
SANTÉ ET VIE QUOTIDIENNE >	
État de santé >	63
Contraception et interruptions volontaires de grossesse >	74
Femmes et hommes face aux violences et à la délinquance >	76
Pratiques sportives >	79

Avant-propos

Mieux connaître les principales caractéristiques des situations que vivent les femmes dans les Pays de la Loire nécessite de disposer d'informations statistiques par genre, claires et régulièrement actualisées, dans tous les domaines. De nombreuses sources d'informations statistiques régionales existent, relevant d'administrations et d'observatoires spécialisés. Mais l'intérêt de disposer d'un outil rassemblant et synthétisant ces données s'est imposé. Les précédentes études sur « Femmes en chiffres en Pays de la Loire » étaient en effet obsolètes, car elles dataient de 1988 et de 1994.

Le présent ouvrage est structuré en une synthèse et cinq grandes parties. La situation des femmes dans les Pays de la Loire, sous l'angle de la parité hommes-femmes, est ainsi décrite et analysée suivant cinq grands thèmes : population et famille, formation, activité et accès aux responsabilités, revenus, santé et vie quotidienne. En outre, une synthèse décline ces analyses chiffrées selon les quatre axes de la politique du Gouvernement pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ce panorama chiffré et les analyses associées couvrent les divers champs de la vie sociale et professionnelle. Ils mettent en évidence des particularités régionales, et parfois départementales. Ils constitueront à ce titre une référence fort utile sur l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes pour les responsables locaux, chercheurs, étudiants, entreprises, associations et les femmes elles-mêmes. Ce diagnostic ouvre de plus la voie à la mise en place d'un outil de suivi des avancées en matière d'égalité des chances entre les hommes et les femmes en Pays de la Loire.

La réalisation de cet ouvrage a été coordonnée par l'Insee Pays de la Loire et la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité. De nombreux organismes y ont contribué : services déconcentrés de l'État en région Pays de la Loire (DRTEFP, DRASS, Rectorat), CARIF-OREF, Observatoire régional de la santé, Caisses d'allocations familiales, Agence nationale pour l'emploi et Secrétariat général aux affaires régionales de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Que toutes les personnes qui ont permis sa réalisation en soient remerciées.

Le directeur régional
de l'Insee Pays de la Loire

Pierre **MULLER**

La déléguée régionale
aux droits des femmes et à l'égalité

Marie-Françoise **GONIN**



DANS LES PAYS DE LA LOIRE, comme en France, la parité hommes-femmes a progressé ces dix dernières années. Ce rapprochement sur la période récente des situations féminine et masculine est visible dans de nombreux domaines : politique, formation, activité. Il se caractérise principalement par l'amélioration de la situation des femmes : allongement de la durée d'études, augmentation du taux d'activité et du niveau de l'emploi féminin, accès aux responsabilités.

Les inégalités face à la formation, à l'emploi et aux rémunérations d'activité et de retraite perdurent cependant tant entre sexes qu'au sein de la population féminine. Une fraction de cette population, en charge d'enfants ou âgée, connaît des conditions d'existence difficiles ou survit grâce aux minima sociaux.

Les femmes bénéficient en matière de santé d'une situation plus favorable que les hommes. Au-delà des facteurs biologiques, leur rapport spécifique à la procréation apparaît comme un atout. Les droits acquis en matière de

maîtrise de la fécondité confortent cette bonne situation. Les femmes doivent cependant faire face, plus que les hommes, à certaines violences (violences sexuelles, conjugales et familiales), aux conséquences négatives durables sur leur santé, sur celles de leurs enfants. Ces violences impactent lourdement leurs parcours personnel, professionnel et social.

Alors que la fécondité se situe à un haut niveau et progresse en Pays de la Loire, les rôles respectifs des hommes et des femmes restent nettement différenciés et les évolutions limitées en termes de prise en charge des enfants et de répartition équilibrée du travail domestique. Neuf fois sur dix, l'adulte d'une famille monoparentale est une femme. Le nombre des divorces ayant augmenté, elles sont de plus en plus nombreuses à vivre seules avec des enfants. Les femmes mettent donc en place différentes stratégies pour concilier vie professionnelle et vie familiale avec enfants. ■

Données de cadrage sur la population	France métropolitaine	Pays de la Loire	
	Femmes	Femmes	Hommes
Population (milliers) (1)	31 270	1 738	1 662
Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans (milliers) (1)	7 404	426	444
Nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus (milliers) (1)	7 257	412	306
Répartition par sexe de la population (%) (1)	51,4	51,1	48,9
Part des moins de 20 ans dans la population (%) (1)	23,7	24,5	26,7
Part des 60 ans ou plus dans la population (%) (1)	23,2	23,7	18,4
Espérance de vie à la naissance (années) (2)	83,7	84,2	76,9
Indicateur conjoncturel de fécondité (nombre d'enfants par femme) (2)	1,9	2,01	///

(1) Insee - Estimations localisées de population 2005.
 (2) Insee - état-civil 2004.

Parité, mixité, représentation équilibrée : les diverses formes de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le principe d'égalité est par nature multiforme, eu égard à la diversité des contextes auxquels il s'applique. Il oblige à recourir, pour sa mise en œuvre concrète, à des concepts différents : parité, mixité, représentation équilibrée des hommes et des femmes...

La parité est, au sens strict, un moyen d'organiser le partage effectif des responsabilités politiques entre les femmes et les hommes. Dans le monde économique ou scolaire, les termes de mixité ou de représentation équilibrée semblent mieux refléter le corps social auquel ils s'appliquent : mixité à l'école, mixité des emplois, représentation équilibrée pour ce qui est de la place des femmes dans les structures décisionnaires.

Cependant, nous assistons aujourd'hui à une évolution sémantique du terme parité qui tend à qualifier toute représentation équilibrée des hommes et des femmes. Une conception de l'égalité des droits et des chances plus pragmatique, porteuse d'un changement plus radical des mentalités et des comportements, permettra à l'exigence paritaire de ne pas s'arrêter au seul champ politique, mais de s'étendre à la vie économique, à la fonction publique, à la vie associative, pour gagner demain l'espace privé.

La parité et l'accès des femmes aux responsabilités

B IEN QUE LA MAJORITÉ DES électeurs soient des femmes, leur représentation dans la vie politique demeure faible. En Pays de la Loire comme au niveau national, la part des femmes élues dans les assemblées tant nationales que locales a cependant augmenté régulièrement lors des derniers scrutins. Cette évolution positive est liée à la mise en place des dispositions de la loi du 6 juin 2000 sur la parité politique. Le nombre des élues des Pays de la Loire à l'Assemblée nationale et au Sénat a ainsi doublé entre 1993 et 2007.

La parité politique progresse en Pays de la Loire

La part des femmes a aussi augmenté dans les différentes assemblées territoriales. Les Pays de la Loire ne sont pas en retard, la représentation féminine dans la région se situe à un niveau relativement favorable. La proportion de femmes élues dans les différentes assemblées est cependant très variable, et dépend de la date des dernières élections et du mode de scrutin utilisé : de 13 % pour les sénatrices jusqu'à 49 % pour les conseillères régionales, en passant par à peine un quart pour les députées élues en juin 2007.

Les hommes occupent cependant toujours les plus hautes responsabilités dans les exécutifs locaux. Ni la présidence du Conseil régional ni celles des cinq présidences des Conseils généraux ne sont ainsi occupées par une femme en Pays de la Loire. L'élection des maires échappant à toute disposition législative contraignante, seulement 6 % des maires des communes de plus de 3 500 habitants de la région sont des femmes.

Accès restreint aux postes de responsabilité

Bien que la situation s'améliore, les femmes, minoritaires dans les sphères du pouvoir politique, le sont aussi dans les postes à responsabilité de la fonction publique comme au sein de l'entreprise. Dans les Pays de la Loire, elles occupent tout juste un tiers des postes de direction dans la fonction publique d'État en 2005, contre un peu plus du quart en 1990.

Leur situation est encore moins favorable dans la fonction publique territoriale. Les femmes de la région détiennent seulement un poste de direction sur cinq au sein des grandes collectivités locales. Le pouvoir économique reste aussi massivement masculin : seulement un dirigeant salarié de société sur huit est une femme. ■

Parité et accès des femmes aux responsabilités		Proportion de femmes (en %)	
		France métropolitaine	Pays de la Loire
Vie politique	Sénatrices (élections 2004) (1)	16,9	13
	Députées (élections 2007) (1)	18,5	23
	Conseillères régionales (élections 2004) (1)	47,6	49
	Conseillères générales (élections 2004) (1)	9,3	15
	Conseillères municipales (élections 2001) (1)	31,7	33
	Maires (élections 2001) (1)	10,9	11
Vie professionnelle	Dirigeantes d'entreprise salariées (2)	14,8	12,5
	Emplois de direction de la fonction publique d'État (3)	36,2	34,3
	Emplois de direction de la fonction publique territoriale (4)	19,0	17
	Emplois de direction de la fonction publique hospitalière (5)	44,4	44,2

(1) Préfectures de département.

(2) Insee - Déclarations annuelles de données sociales 2005.

(3) Insee - Fichier de paye des agents de l'État 2005.

(4) Centre national de la fonction publique territoriale - Enquête sur les emplois de direction des grandes collectivités locales 2006.

(5) Drees - Statistique annuelle sur les établissements 2005.



L'égalité professionnelle

DES IMAGES STÉRÉOTYPÉES ET FIGÉES sur les rôles sociaux de chaque sexe ont conditionné dans le passé, et limitent encore aujourd'hui, les choix d'orientation. Femmes et hommes suivent des parcours de formation distincts, leurs choix diffèrent à chaque palier d'orientation (troisième, seconde générale et technologique, baccalauréat, études supérieures). Les premières se dirigent notamment plus souvent vers le lycée général et technologique, tandis que les seconds s'orientent en plus grand nombre vers une formation professionnelle et se présentent plus tôt sur le marché du travail.

De meilleures performances scolaires pour les filles, mais des filières de formation sexuées

L'allongement de la durée des études a profité aux filles, qui ont rattrapé puis dépassé le niveau de formation des garçons. Leurs performances scolaires sont meilleures. De ce fait, elles accèdent en plus grand nombre en seconde générale et technologique, réussissent mieux au baccalauréat et s'inscrivent plus fréquemment à l'université. Elles sont ainsi plus nombreuses à accéder au niveau bac + 2. La proportion de femmes qui dépassent ce niveau dans la région reste cependant largement inférieure à la moyenne nationale.

Mais les différences de parcours sont aussi liées à des représentations encore trop souvent stéréotypées des métiers et à des motivations différentes. Dans les filières professionnelles, ces représentations déterminent le choix du lieu de formation et la spécialité. Les hommes accèdent à des formations professionnelles beaucoup plus diversifiées. Ainsi dans l'apprentissage, très développé dans la région, les jeunes femmes limitent leurs choix à quelques

spécialités des services (coiffure, esthétique, santé, comptabilité), s'excluant de nombreuses formations. Au lycée comme après le baccalauréat, ces représentations conduisent aussi les filles à s'orienter massivement vers les filières littéraires et économiques, les technologies tertiaires et les sciences du vivant, tandis que les hommes privilégient des filières sélectives comme les classes préparatoires aux grandes écoles, les instituts universitaires de technologie et les formations d'ingénieur.

Les Pays de la Loire n'échappent pas à cette logique : la part des jeunes filles dans la série scientifique au baccalauréat dans la région est même inférieure à la moyenne nationale. À court terme les choix faits en matière d'orientation ne semblent ainsi pas toujours favorables à l'emploi dans les métiers porteurs, surtout pour les femmes les moins diplômées.

L'accès à la formation continue dans le cadre de l'entreprise est moins aisé pour les femmes que pour les hommes, notamment pour les ouvrières et employées et dans les grandes entreprises. Comme en formation initiale, les demandeuses d'emploi se concentrent dans quelques spécialités de formation continue. Loin de rattraper une première orientation fortement déterminée par le genre, la formation continue semble donc reproduire globalement les mêmes stéréotypes sociaux.

Les comportements d'activité des hommes et des femmes se rapprochent lentement

Dans les Pays de la Loire, la volonté des femmes de s'insérer sur le marché du travail est à la fois massive et précoce. Le taux d'activité des femmes de la région est supérieur aux moyennes nationales pour toutes les

en %

	Égalité professionnelle	France métropolitaine	Pays de la Loire	
		Femmes	Femmes	Hommes
Formation	Proportion de 15-29 ans non diplômés ou titulaires du seul certificat d'études primaires (1)	13,6	13,7	17,3
	Répartition par sexe des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (toutes sections confondues) (2)	41,5	34,1	65,9
	Taux de réussite au bac (2)	82,1	86,7	83,0
	Taux de réussite au bac série littéraire (2)	82,9	85,7	81,3
	Taux de réussite au bac série scientifique (2)	87,5	91,1	86,9
	Répartition par sexe des candidats au bac série littéraire (2)	82,0	81,0	19,0
	Répartition par sexe des candidats au bac série scientifique (2)	45,0	44,0	56,0
	Taux d'emploi 7 mois après la sortie des lycéens et apprentis des formations technologiques ou professionnelles (2)	n.d	61,0	74,0
	Taux annuel d'accès à la formation continue des salariés (3)	40,0	33,6	36,4

n.d. : non disponible

(1) Insee - enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006.

(2) Rectorat de l'Académie de Nantes - 2005.

(3) DRTEFP Pays de la Loire - déclaration 2483 de participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue pour 2005.

en %

	Égalité professionnelle	France métropolitaine	Pays de la Loire	
		Femmes	Femmes	Hommes
Activité-emploi chômage	Taux d'activité des 15-64 ans (chômeurs inclus) (1)	67,5	69,7	78,4
	Taux d'emploi des 15-64 ans (chômeurs non inclus) (1)	58,6	61,6	72,0
	Taux de chômage (2)	9,9	8,8	6,6
	Répartition par sexe des créateurs-repreneurs d'entreprises (3)	36,3	37,7	62,3
	Proportion de salariés parmi les actifs en emploi (1)	92,8	92,5	85,4
	Proportion de salariés ayant un emploi à durée limitée (1)	15,7	17,6	14,0
	Proportion d'actifs occupés à temps partiel (1)	28,7	33,7	5,7
	Proportion de personnes en emploi travaillant dans le secteur public (4)	n.d	34	21
	Répartition par sexe des effectifs de la fonction publique d'État (5)	51,9	54,7	45,3
	Part des cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les salariés du secteur privé (6)	9,6	5,6	12,1
Activité-emploi des immigrés	Part des employés parmi les salariés du secteur privé (6)	50,5	50,6	11,1
	Taux d'activité de la population immigrée (1)	60	59	74
	Taux d'emploi de la population immigrée (1)	45	39	58
	Taux de chômage de la population immigrée (1)	25	33	22
	Part des cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les immigrés actifs (1)	10	10	14
	Part des employés parmi les immigrés actifs (1)	52	46	10

n.d : non disponible

(1) Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006.

(2) Insee - Estimations de chômage localisées 2006.

(3) Insee - Répertoire des entreprises et établissements 2005.

(4) Insee - Connaissance locale de l'appareil productif 2005.

(5) Insee - Fichier de paye des agents de l'État 2005.

(6) Insee - Déclarations annuelles de données sociales 2005.

tranches d'âge jusqu'à 54 ans, et en particulier pour les 20-24 ans. Les comportements masculin et féminin se sont rapprochés en termes de participation à l'activité, puisque le taux d'activité des hommes a baissé pendant que celui des femmes augmentait. Les femmes s'arrêtent en effet de moins en moins souvent de travailler lorsqu'elles ont des enfants.

Le taux d'emploi féminin est élevé et s'est rapproché de celui des hommes : en Pays de la Loire, plus de six femmes sur dix en âge de travailler ont un emploi. Seules les franciliennes ont un taux d'emploi plus élevé. L'objectif de 60 % fixé pour 2010 au Conseil européen de Lisbonne est ainsi d'ores et déjà dépassé. L'emploi féminin a progressé de 15 % entre 1999 et 2005, pour atteindre 600 000 emplois.

En dépit de leur plus haut niveau de formation et de leur meilleure réussite scolaire, les jeunes femmes sont pourtant moins bien accueillies sur le marché du travail que leurs collègues masculins. Elles doivent atteindre le niveau Bac + 2, type BTS ou DUT, pour avoir un taux d'insertion équivalent à celui des hommes. En conséquence, elles ont davantage recours que les hommes aux dispositifs de contrats aidés favorisant l'insertion.

Même si le taux de chômage féminin a baissé de façon sensible depuis dix ans et si l'écart avec le taux de chômage masculin s'est resserré, les inégalités face au chômage perdurent, en particulier pour les jeunes. De plus, les demandes d'emploi des femmes sont concentrées sur un petit nombre de

métiers, essentiellement des postes d'employées dans les services ou la vente, caractérisés par le faible niveau de qualification requis pour les exercer. Ces métiers souvent précaires sont peu porteurs, les offres d'emploi associées étant assez peu nombreuses.

Des disparités d'emploi qui demeurent

Emplois féminin et masculin sont ainsi différenciés malgré la féminisation de certains métiers. L'activité masculine est plus diversifiée à la fois en termes de secteurs d'activité et de statut, avec plus de travailleurs indépendants. Les femmes sont plus souvent salariées, embauchées en contrat à durée limitée, travaillent massivement dans le secteur tertiaire, en particulier dans le secteur public : une salariée sur trois dans les Pays de la Loire et un homme sur cinq. Les profils socioprofessionnels des hommes et des femmes restent contrastés : moins de cadres et d'ouvriers parmi les femmes et plus d'employées.

La création d'entreprise constitue une opportunité pour l'emploi féminin. En 2006, dans les Pays de la Loire, 38 % des créateurs d'entreprises sont des femmes, un taux voisin du niveau national. Ce pourcentage progresse cependant. Les femmes entreprennent surtout dans le secteur du commerce de détail, des services personnels et domestiques et de la santé-action sociale. Celles qui le font sont en moyenne plus diplômées que les hommes.



	Égalité professionnelle	Écart femmes/hommes en %	
		France métropolitaine	Pays de la Loire
Revenus	Écart de salaires femmes/hommes pour les employés du secteur privé (1)	- 4,1	- 6,1
	Écart de salaires femmes/hommes pour les ouvriers non qualifiés du secteur privé (1)	- 9,6	- 9,0
	Écart de salaires femmes/hommes pour les cadres du secteur privé (1)	- 19,2	- 19,3
	Écart de salaires femmes/hommes dans la fonction publique d'État (2)	- 13,7	- 14,7
	Écart de retraites femmes/hommes (3)	- 38,0	- 39,0

(1) Insee - Déclarations annuelles de données sociales 2005.

(2) Insee - Fichier de paye des agents de l'État 2005.

(3) Drees - Échantillon inter-régimes de retraités 2004.

Les femmes de la région rencontrent des difficultés spécifiques face à l'emploi, qui se traduisent aussi par des conditions d'emploi moins favorables et des rémunérations plus faibles. Par contrainte ou par choix, elles occupent ainsi beaucoup plus souvent que les hommes des emplois à temps partiel : c'est le cas d'une femme ayant un emploi sur trois dans la région, soit le taux le plus élevé des régions françaises. Elles sont aussi très présentes dans des activités à faible rémunération comme l'habillement, le commerce de détail ou les services aux particuliers. Elles perçoivent en conséquence des salaires inférieurs.

Les écarts de salaire et de retraite restent élevés

En 2005, le salaire net horaire moyen des femmes travaillant dans le secteur privé et semi-public dans les Pays de la Loire est inférieur de 16 % à celui des hommes. L'écart sur le salaire mensuel est encore amplifié par le fort taux de femmes à temps partiel. Les deux tiers des salariés à bas salaires sont ainsi des femmes. Au sein d'une même

catégorie socioprofessionnelle, ces écarts salariaux entre hommes et femmes sont encore plus élevés dans la région qu'au niveau national, si l'on excepte les ouvrières non qualifiées. Les écarts de salaires sont aussi marqués dans la fonction publique d'État.

Les écarts entre hommes et femmes sont supérieurs en fin de carrière et se renforcent lors de la retraite : en 2004, la retraite moyenne des femmes de la région (907 euros par mois) est inférieure de 39 % à celles des hommes. Cet écart s'explique par des rémunérations plus faibles au cours de leur vie professionnelle, mais surtout par la durée plus courte des carrières féminines. La situation s'améliore néanmoins pour les jeunes retraitées, qui sont entrées sur le marché du travail salarié de façon de plus en plus importante et ont été plus nombreuses à s'y maintenir après la naissance de leurs enfants.

Les femmes immigrées : des situations diversifiées

Dans les Pays de la Loire, les femmes immigrées sont très peu nombreuses : moins de 3 % de la population féminine. Leurs situations sont très diversifiées selon leur pays d'origine. Celle des immigrées européennes diffère peu de celle des non immigrées. Mais les femmes immigrées non européennes rencontrent des difficultés particulières. Ainsi leur taux de chômage est très élevé, 42 %, soit le double de celui des immigrées européennes. Elles occupent souvent des emplois peu qualifiés. ■

Accès aux droits, santé et respect de la dignité de la personne

LES FEMMES SONT UN PEU PLUS souvent touchées par la pauvreté que les hommes, puisqu'elles représentent la majorité des parents isolés au sein des familles monoparentales, qui sont elles-mêmes les plus concernées par la pauvreté. Le profil des femmes bénéficiaires des minima sociaux est différent de celui des hommes. Elles sont plus souvent seules en charge d'enfants et représentent la quasi-totalité des bénéficiaires de l'allocation de parent isolé. Du fait de niveaux de retraite plus faibles, elles sont aussi largement majoritaires parmi les bénéficiaires du minimum vieillesse. Pour leur part, les hommes bénéficient plus souvent de minima sociaux pour des raisons de santé. Avant 55 ans, ils sont notamment plus nombreux à bénéficier de l'allocation d'adulte handicapé.

Autant d'hommes que de femmes touchent le revenu minimum d'insertion ; mais si les hommes sans conjoint bénéficiaires vivent presque toujours sans enfant, une femme allocataire sans conjoint sur deux a au moins un enfant à charge.

Les femmes en meilleure santé que les hommes

Les disparités de santé entre les deux sexes, très marquées en Pays de la Loire comme au niveau national, sont au bénéfice des femmes. Les écarts concernent à la fois la mortalité, le recours à l'hospitalisation (hors maternité) et les admissions en affection de longue durée. Au final, l'espérance de vie à la naissance des femmes est supérieure de sept ans à celle des hommes dans les Pays de la Loire : 84,2 ans contre 76,9 ans en 2004.

Ces disparités de santé entre sexes ont des causes multiples. Elles trouvent pour partie leur origine dans des facteurs biologiques (fragilité masculine) et environnementaux (conditions de travail), mais s'expliquent aussi par des données comportementales : moindre consommation de tabac et d'alcool, moindre prise de risques dans les activités pour les femmes.

Femmes et hommes connaissent en effet des expériences différentes : la procréation influe sur le rapport des femmes à leur corps ; elles consacrent plus d'attention à leur santé et à la prévention, avec un recours accru aux médecins de ville. Dans les Pays de la Loire, la situation est particulièrement favorable pour les femmes : mortalité encore plus faible, moins de séjours hospitaliers et d'affections de longue durée qu'au niveau national. Toutefois, les femmes en situation de précarité sont en moins bonne santé et connaissent plus de problèmes dentaires, d'audition, de vision et des facteurs de risques augmentés pour de nombreuses maladies.

En 2005, un peu plus de 175 000 femmes âgées de 75 ans et plus vivent dans les Pays de la Loire pour 100 000 hommes. Avec les années, les altérations de santé favorisent la survenue de déficiences qui réduisent l'autonomie.

Maîtrise de la fécondité

La fécondité est au premier rang des problématiques de santé des femmes de la région, et ceci dès l'adolescence. Les droits acquis en la matière aident les femmes à la maîtriser. L'usage de la contraception s'est développé dans la région mais rencontre aussi des échecs. Le nombre des interruptions volontaires

de grossesse (8 300 IVG en 2006) a ainsi augmenté lors de la dernière décennie, en même temps que le nombre des naissances. Depuis 2003, les IVG augmentent significativement chez les mineures, bien qu'il existe une contraception d'urgence. Le taux d'interruptions volontaires de grossesse est néanmoins le plus faible des régions françaises.

En 2004, la région des Pays de la Loire est la plus féconde en France et l'une des plus fécondes d'Europe. La natalité connaît les mêmes évolutions qu'au niveau national, avec une baisse entre 1980 et 1993, suivie d'une augmentation et même d'une accélération depuis 2003. L'âge moyen de la maternité est plus élevé qu'avant.

Les violences envers les femmes

Femmes et hommes ne sont pas égaux face à la violence subie ou commise. Longtemps considérées comme relevant de la sphère privée, les violences faites aux femmes sont maintenant reconnues comme un fait de société relevant des politiques publiques.

Les agressions sexuelles concernent essentiellement des femmes ou des enfants.

Les violences subies se déroulent aussi souvent dans la sphère familiale et sont répétées. L'agresseur est le plus souvent le conjoint ou ex-conjoint. Rendues vulnérables par ces atteintes physiques et psychologiques, souvent en charge d'enfants et parfois dépendantes matériellement, ces femmes ont particulièrement besoin d'un lieu d'accueil et d'hébergement, d'un accompagnement pour se reconstruire et envisager une réinsertion sociale et professionnelle. ■

	Accès aux droits et respect de la dignité de la personne	France métropolitaine	Pays de la Loire	
		Femmes	Femmes	Hommes
Contraception et IVG	Proportion de jeunes filles déclarant utiliser un moyen de contraception (%) (1)	95	97	//
	Nombre d'IVG déclarées pour 1 000 femmes de moins de 18 ans (2)	10 (donnée 2004)	9	//
	Nombre d'IVG déclarées pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans (2)	13,7	10,1	//
Pauvreté-précarité	Taux de pauvreté des personnes vivant seules (%) (3)	13,8	14,5	14,4
	Taux de pauvreté des familles monoparentales (%) (3)	21,2	21,4	
	Répartition par sexe de l'allocation parent isolé (API - %) (4)	98,4	98,1	1,9
	Répartition par sexe des allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI - %) (4)	51,2	50,3	49,7
	Répartition par sexe de l'allocation aux adultes handicapés (AAH - %) (4)	49,7	47,7	52,3
	Répartition par sexe de l'allocation spécifique de solidarité (ASS - %) (5)	47,5	51,1	48,9
	Répartition par sexe des bénéficiaires de l'Allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse (%) (6)	59,5	67,1	32,9

(1) ORS, INPES - Baromètre Santé jeunes 2005.
(2) DRASS - Bulletins IVG et statistique annuelle des établissements, 2006.
(3) Insee - Revenus disponibles localisés 2004.
(4) Caisse d'allocations familiales, 2005.
(5) Unedic, 2005.
(6) Drees - Enquête annuelle 2005.



L'articulation des temps de vie

L'ÉDUCATION DES ENFANTS et le travail domestique reposent largement sur les femmes : elles y passent encore deux fois plus de temps que les hommes. Même si leur durée de travail et leur temps de trajet pour s'y rendre est en moyenne plus faible que pour les hommes, les femmes salariées ont chaque jour de la semaine une demi-heure de temps libre en moins et quatre heures de moins au total chaque week-end. Cela peut expliquer qu'elles s'investissent moins que les hommes dans les activités sportives, surtout de compétition. De plus, nombre d'entre elles élèvent seules leurs enfants. Différentes « stratégies » sont utilisées par les femmes pour pouvoir concilier vie professionnelle et vie avec enfants : retard de l'âge à la première naissance, limitation du nombre d'enfants,

interruption limitée de l'activité, horaires décalés permettant un partage avec le conjoint, recherche d'une aide extérieure rémunérée et travail à temps partiel.

Les femmes de la région recourent massivement aux assistantes maternelles, nombreuses dans les Pays de la Loire, et scolarisent aussi plus souvent leurs enfants dès l'âge de deux ans. Les services de garde d'enfants restent cependant assez onéreux. Certaines femmes avec plusieurs enfants choisissent de s'arrêter ou de diminuer leur activité. Elles peuvent alors bénéficier durant quelques années de l'allocation parentale d'éducation. Les femmes appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus favorisées peuvent plus facilement continuer à travailler. ■

	Articulation des temps de vie	France métropolitaine	Pays de la Loire	
		Femmes	Femmes	Hommes
Garde d'enfants	Nombre de places en accueil collectif pour 1 000 enfants de moins de 3 ans (1)	428	609	
	Nombre de places d'accueil auprès d'assistants maternels pour 1 000 enfants de moins de 3 ans (1)	290	520	
	Taux de scolarisation à deux ans (%) (2)	24,5	35,6	
Emploi du temps	Proportion d'enfants de 3 à 5 ans dont la famille bénéficie d'une prestation complément mode de garde-assistante maternelle (%) (3)	12,5	24,0	
	Proportion de salariés travaillant en dehors de leur commune de résidence (%) (4)	69,4	59,0	64,8
	Répartition par sexe des licenciés d'une fédération sportive (%) (5)	36,0	34,1	65,9

(1) Drees - Enquête PMI 2005.
 (2) Rectorat de l'Académie de Nantes - 2005.
 (3) Caisse d'allocation familiale, 2005.
 (4) Insee - Déclarations annuelles de données sociales 2004.
 (5) Direction régionale de la jeunesse et des sports, 2006.

Pour en savoir plus :

- ◆ Site internet national du Service des droits des femmes et de l'égalité : www.femmes-egalite.gouv.fr ou www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/femmes-egalite/772.html
- ◆ Site internet national de l'Observatoire de la parité : www.observatoire-parite.gouv.fr
- ◆ Portail d'information sur l'emploi des femmes : www.femmes-emploi.fr
- ◆ Publication annuelle du Service des droits des femmes et de l'égalité : *L'égalité entre les hommes et les femmes - Chiffres clés 2006*, Service des droits des femmes et de l'égalité, mars 2007.
- ◆ **Publications de l'Insee :**
Femmes et hommes - Regards sur la parité - Edition 2008, Insee références.
Les femmes en Bretagne, Les dossiers de l'Octant, Insee Bretagne, n° 50, mars 2007.



Population par âge

En 2005, on compte 105 femmes pour 100 hommes en Pays de la Loire. Les traits saillants de la démographie comparée entre hommes et femmes portent sur les âges extrêmes de la vie : surcroît de naissances masculines dont l'impact se poursuit jusqu'aux âges adultes d'une part, surmortalité masculine qui déséquilibre fortement la pyramide aux troisième et quatrième âges d'autre part. Ce schéma classique est modulé selon l'intensité des mouvements migratoires affectant les territoires de la région.

EN 2005, 1 738 000 FEMMES et 1 662 000 hommes vivent dans la région des Pays de la Loire. Pour 100 hommes, on compte ainsi 105 femmes en 2005 dans la région. Ce rapport était beaucoup plus élevé en 1946 (113), traduction d'un net rééquilibrage de la pyramide des âges entre les années de l'immédiat après guerre et la période actuelle. Dans l'intervalle, la population masculine a en effet crû de 61 % et la population féminine de 49 % dans la région. Au niveau national, ce déséquilibre structurel entre hommes et femmes était moins important en 1946 (110 femmes pour 100 hommes) ; il est en revanche légèrement plus marqué que dans la région aujourd'hui (106 femmes pour 100 hommes). De nombreux facteurs expliquent cette réduction du déséquilibre, particulièrement sensible jusqu'au début des années 1980. Il y a d'abord l'atténuation mécanique de l'effet des

pertes humaines essentiellement masculines dues aux guerres. Ensuite, l'amélioration des conditions sanitaires et sociales tend à limiter la surmortalité masculine. Enfin l'inversion des migrations de travail à partir des années 90 favorise également ce rééquilibrage : de terre d'émigration, vers d'autres régions métropolitaines, les Pays de la Loire sont devenue terre d'immigration.

Ce rapport entre femmes et hommes varie sensiblement entre départements : il est maximal dans les départements urbanisés de Loire-Atlantique (106) et de Maine-et-Loire (105), minimal dans le département plus rural de Mayenne (101), intermédiaire en Vendée (103) et dans la Sarthe (104).

105 garçons pour 100 filles à la naissance, mais un écart d'espérance de vie de 7 ans en faveur des femmes

Comme ailleurs en France, il naît plus de garçons que de filles en Pays de la Loire : bon an mal an, 105 garçons naissent pour 100 filles. Par la suite, quel que soit l'âge, la mortalité des femmes est plus faible que celle des hommes. Au final, l'espérance de vie à la naissance des femmes est supérieure de sept ans à celle des hommes en Pays de la Loire : 84,2 ans contre 76,9 ans en 2004. L'espérance de vie dans la région est très proche de la moyenne nationale pour les hommes ; elle est en revanche supérieure de six mois pour les femmes.

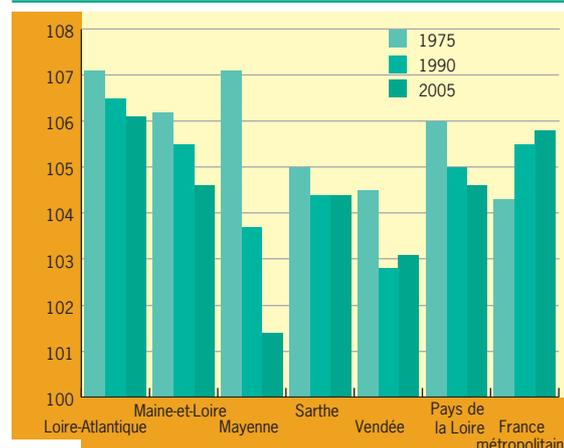
Conjugués aux migrations, ces deux phénomènes démographiques structurels de surcroît de naissances masculines et de surmortalité masculine expliquent pour l'essentiel la forme de la pyramide des âges régionale en 2005 : des hommes plus nombreux que les femmes jusqu'à l'âge de 40 ans, des femmes plus nombreuses que les hommes à compter de la cinquantaine. Ce rattrapage de la démographie féminine un peu avant 50 ans est décalé d'une quinzaine d'années en comparaison avec la France métropolitaine, où il s'opère dès le début de la trentaine. Le déséquilibre en faveur des femmes s'accroît ensuite avec l'âge, du fait de leur longévité plus importante : on dénombrait 137 femmes pour 100 hommes chez les septuagénaires en 2005, 189 femmes pour 100 hommes chez les octogénaires, 359 femmes pour 100 hommes chez les nonagénaires. Ces ratios régionaux ne diffèrent pas sensiblement des ratios métropolitains : sur de grands ensembles géographiques, ces ratios aux âges avancés sont des constantes structurelles. Le déséquilibre tend certes à

Évolution du nombre de femmes et d'hommes depuis 1946

	Pays de la Loire			France
	Femmes (en milliers)	Hommes (en milliers)	Proportion de femmes (en %)	Proportion de femmes (en %)
1946	1 168	1 034	53,0	52,3
1954	1 222	1 096	52,7	51,8
1962	1 282	1 179	52,1	51,4
1975	1 422	1 342	51,4	51,1
1982	1 502	1 429	51,2	51,2
1990	1 566	1 491	51,2	51,3
1999	1 650	1 571	51,2	51,4
2005	1 738	1 662	51,1	51,4
dont :				
Loire-Atlantique	622	586	51,5	
Maine-et-Loire	386	369	51,2	
Mayenne	150	148	50,4	
Sarthe	282	270	51,1	
Vendée	298	289	50,8	

Source : Insee, recensements de la population, estimations localisées de population

Nombre de femmes pour 100 hommes depuis 1975



Source : Insee, recensements de la population, estimations localisées de population

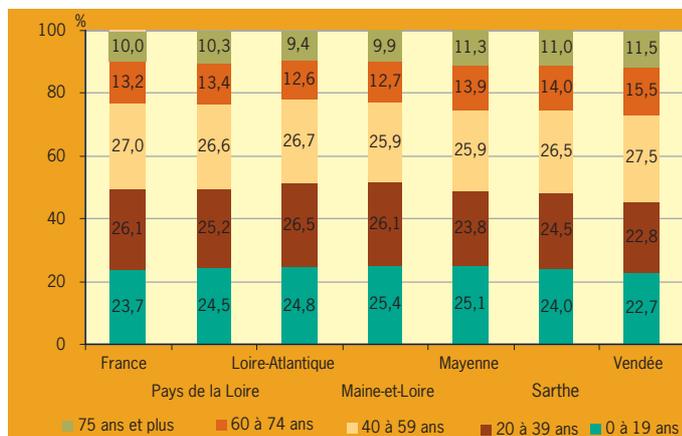


Population des 60 ans et plus au 1^{er} janvier 2005 par sexe et âge quinquennal dans les Pays de la Loire

	Hommes	Part dans la population masculine (%)	Femmes	Part dans la population féminine (%)	Part des Femmes
60 à 64 ans	68 512	4,1	73 481	4,2	51,7
65 à 69 ans	69 287	4,2	79 825	4,6	53,5
70 à 74 ans	64 533	3,9	80 511	4,6	55,5
75 à 79 ans	51 104	3,1	73 345	4,2	58,9
80 à 84 ans	36 251	2,2	60 815	3,5	62,7
85 à 89 ans	9 755	0,6	21 486	1,2	68,8
90 à 94 ans	5 830	0,4	17 661	1,0	75,2
95 ans et plus	1 057	0,1	5 349	0,3	83,5
Ensemble des 60 ans ou plus	306 329	18,4	412 473	23,7	57,4
Ensemble de la population	1 662 076	100,0	1 738 669	100,0	51,1

Source : Insee - estimations de population au 1^{er} janvier
Lecture : en Pays de la Loire, 73 481 femmes avaient entre 60 et 64 ans au 1^{er} janvier 2005. Elles représentent 4,2 % de l'ensemble de la population féminine. Dans cette tranche d'âge, 51,7 % des individus sont des femmes.

Structure de la population féminine par grande classe d'âge en 2005 (en %)



Source : Insee - estimations de population au 1^{er} janvier
Lecture : en Loire-Atlantique, sur 100 femmes, 24,8 ont moins de 20 ans.

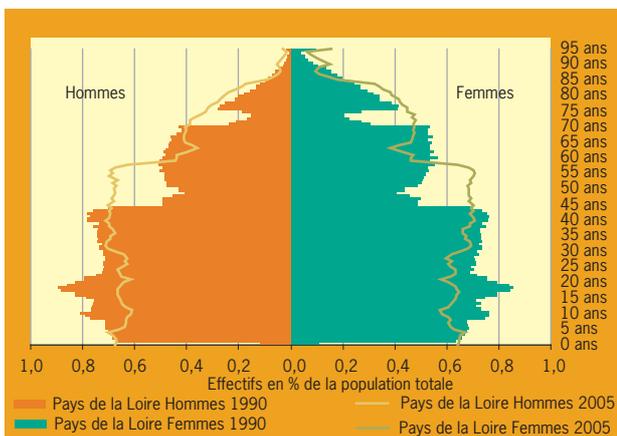
se réduire au fil du temps : en 2025, on compterait 119 septuagénaires femmes pour 100 hommes, 167 octogénaires femmes pour 100 hommes et 308 nonagénaires femmes pour 100 hommes. Mais les problèmes liés à l'accompagnement des troisième et quatrième âges vont donc concerner majoritairement les femmes.

Au niveau des départements de la région, on distingue deux profils démographiques bien tranchés dans la décomposition hommes-femmes de la population. En Loire-Atlantique et Maine-et-Loire, comme au plan national, c'est dès la trentaine que les effectifs féminins rattrapent les effectifs masculins. En Mayenne, Sarthe et Vendée, ce rattrapage ne s'observe en revanche que passée la cinquantaine. C'est dans l'inégale mobilité géographique des hommes et des femmes qu'il faut trouver les explications de ce phénomène. Les jeunes filles quittent en effet plus souvent que les garçons les petites villes et les territoires ruraux pour poursuivre leurs études ou trouver du travail.

Du baby-boom au granny-boom

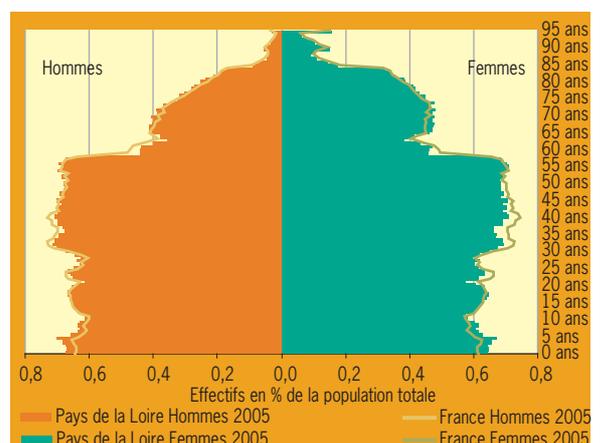
À l'horizon 2025, la région des Pays de la Loire devrait compter un peu moins de 103 femmes pour 100 hommes, ce qui sera sans doute proche de l'étiage historique de ce ratio. Quel que soit le territoire retenu, la tendance de moyen terme est la même. Après une diminution constante du rapport entre nombres de femmes et d'hommes au cours des décennies passées, on semble ainsi converger vers un minimum stabilisé : moins de 105 en 2005, moins de 103 en 2025, peut-être moins de 102 en 2040.

Population des Pays de la Loire en 1990 et 2005



Source : Insee - recensement de la population 1990 (exploitation principale) et Omphale (base 2005)

Population des Pays de la Loire et de la France en 2005



Source : Insee - Omphale Base 2005 (scénario central)

Sauf réduction encore plus accentuée de la surmortalité masculine aux troisième et quatrième âges, le nombre de femmes restera ainsi supérieur à celui des hommes.

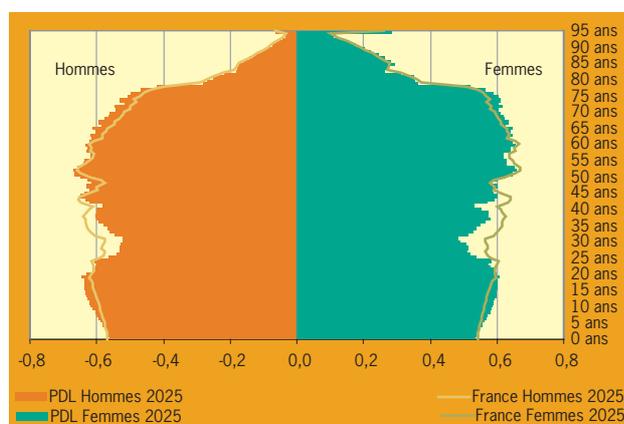
En 2025, les femmes âgées de plus de 70 ans devraient représenter 18 % de l'ensemble de la population féminine. À cette date, les hommes âgés de plus de 70 ans ne représenteraient que 13 % de la population masculine. Au-delà de 70 ans, le déséquilibre entre sexes serait alors de 139 femmes pour 100 hommes. Passée cette date, les nombreuses générations issues du *baby-boom* atteindront le cap des 80 ans. Entre 2005 et 2025, le nombre d'hommes âgés d'au moins 80 ans croîtra de 58 % et celui des femmes d'au moins 80 ans de 44 %. Dans cette catégorie d'âge, on devrait dénombrer 30 800 hommes supplémentaires et 46 100 femmes supplémentaires. Vieillesse et montée de la solitude affecteront particulièrement les femmes.

Dans les Pays de la Loire, on dénombrait 283 femmes pour 100 hommes résidant en logement-foyer pour personnes âgées en 1999, contre un ratio de 270 en France métropolitaine. Parmi les personnes âgées de 75 ans ou plus, 2 % des hommes vivent en logement-foyer pour personnes âgées contre 4 % des femmes. Les besoins en structures d'hébergement de ce type vont donc être fortement croissants : vieillissement de la population et forte proportion de femmes dans cette population âgée sont autant de facteurs multiplicatifs de ces besoins. À partir de 2025, les premiers enfants du *baby-boom* atteindront l'âge de 80 ans ; ce sera l'apparition du *granny-boom*, c'est-à-dire de l'explosion du nombre de grands-mères, bien plus que celui du nombre de grands-pères. Cette population majoritairement féminine sera alors à la recherche de structures d'hébergement adaptées. ■

Pour comprendre ces résultats :

Les **projections de population** fournissent une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Elles sont réalisées par l'Insee à partir des résultats du recensement de la population. Elles ont l'avantage de servir de base à la réflexion, notamment en terme d'aménagements collectifs, mais ne constituent en aucun cas des prévisions pour l'avenir. Les comportements individuels, certaines actions de politiques publiques voire même des chocs imprévus tels que la canicule de l'été 2003 peuvent en effet sensiblement influencer ces évolutions tendancielle. Dans cet article, l'horizon de la projection retenu est l'année 2025, soit vingt ans après la situation observée en 2005.

Population des Pays de la Loire et de la France en 2025



Source : Insee - Omphale Base 2005 (scénario central)

Pour en savoir plus :

- ◆ Rieg Christelle, *Pays de la Loire en 2030, 4 millions d'habitants*, Insee Pays de la Loire études n° 61, septembre 2007.
- ◆ Godéfroy Pascal et Léon Olivier, *Projections régionales de population à l'horizon 2030 - Fortes croissances au Sud et à l'Ouest*, Insee première, n° 1111, décembre 2006.
- ◆ Lebeaupin Anne et Rabaud Jeannine, *Pays de la Loire : 64 000 personnes âgées potentiellement dépendantes en 2015*, Insee Pays de la Loire études, n° 57, janvier 2007.
- ◆ Daguët Fabienne, *Données de démographie régionale 1954 à 1999*, Insee résultats-Société, n° 49, décembre 2005.



Structures familiales

La taille moyenne des ménages se réduit en France comme en Pays de la Loire, en lien avec la forte hausse du nombre de couples sans enfants, du nombre de personnes vivant seules et du nombre de familles monoparentales. En 2005, 18 % des femmes de la région vivent seules contre 14 % des hommes. Les femmes se retrouvent plus souvent seules que les hommes après 55 ans ; le phénomène est particulièrement net au-delà de 75 ans.

Le nombre de mariages s'est globalement maintenu sur la dernière décennie, mais le premier mariage est de plus en plus tardif. Le nombre de PACS progresse pour sa part de façon soutenue depuis 2005. Les divorces sont deux fois plus nombreux en 2005 qu'en 1982, mais les Pays de la Loire sont la région où le taux de divorce est le plus faible après la Bretagne.

Ménage : ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté.

UN ENSEMBLE DE phénomènes a profondément bouleversé les structures familiales traditionnelles en Europe ces dernières décennies : la maîtrise de la fécondité, une mise en couple plus tardive et des unions plus fragiles, mais aussi la hausse du niveau de vie, l'individualisation des comportements ou encore l'allongement de la vie.

La taille moyenne des ménages se réduit

En 2005, la population des Pays de la Loire se répartit dans 1 425 000 ménages, soit 10,2 % de plus qu'en 1999 contre + 8,1 % au niveau national. Cette progression résulte de la forte hausse du nombre de couples sans enfants (+ 17 % en Pays de la Loire et + 13 % au niveau national), du nombre de personnes vivant seules (+17 % dans la région et +14 % au niveau national) et du nombre de familles monoparentales (+ 10 % en Pays de la Loire, + 8 % en France métropolitaine). L'augmentation, plus forte dans la région qu'au niveau national du nombre de ménages de taille réduite, s'explique en partie par un phénomène de rattrapage de la moyenne nationale. Suivant une tendance amorcée dans les années soixante, la taille moyenne des ménages continue ainsi à diminuer : en France comme en Pays de la Loire, elle est passée de 2,4 personnes en 1999 à 2,3 en 2005.

18 % de femmes vivent seules

En 2005, 263 000 femmes vivent seules en Pays de la Loire, soit 18 % des femmes de la région contre 14 % des hommes. Entre 1999 et 2005, le nombre d'hommes vivant seuls a néanmoins augmenté plus vite que le nombre de femmes seules : + 21 % contre + 15 %. Sur cette période, la proportion de femmes seules s'est accentuée aux âges intermédiaires, entre 45 et 64 ans, ainsi que pour celles de 85 ans ou plus.

Les femmes quittent plus précocement le domicile parental : en 2005, en Pays de la Loire comme en France, sept jeunes hommes sur dix de 15 à 24 ans contre seulement six jeunes femmes sur dix du même âge vivent encore chez leurs parents. Jusqu'à 24 ans, les filles logent ainsi plus souvent seules que les garçons : elles sont 30 000 contre 28 000 garçons en Pays de la Loire.

Entre 25 et 54 ans, les hommes sont en revanche plus nombreux que les femmes à vivre seuls : ils représentent 60 % des personnes vivant seules pour cette tranche d'âge. En effet ils se mettent en couple plus tardivement et ont moins souvent la garde des enfants lors d'une séparation. Après 55 ans, les femmes seules redeviennent plus nombreuses que les hommes. À ces âges, elles se retrouvent plus souvent seules que les hommes car elles vivent en moyenne plus longtemps, sont en général plus jeunes que leurs conjoints et se remettent moins souvent en couple après une séparation ou un veuvage. C'est après 75 ans que le phénomène est le plus net : elles sont 4,3 fois plus nombreuses que les hommes pour cette tranche d'âge. Près d'une femme sur deux de 75 ans ou plus vit ainsi seule à son domicile en Pays de la Loire, alors que ce n'est le cas que pour un homme sur cinq de 75 ans ou plus. En outre, 16 % d'entre elles habitent en communauté, essentiellement en maison de retraite : c'est deux fois plus que les hommes.

Maintien du nombre de mariages sur la dernière décennie...

En Pays de la Loire, 49 % des femmes de 15 ans ou plus vivent en couple, contre 52 % des hommes. Entre 30 et 59 ans, huit hommes sur dix et sept femmes sur dix vivent en couple. À l'instar des autres pays européens, et plus particulièrement des États nordiques, la France a connu une chute du nombre de mariages sur les dernières décennies, particulièrement forte jusqu'au

Repères historiques :

- 1804** Le Code civil consacre l'incapacité juridique totale de la femme mariée.
- 1810** Le Code pénal qualifie l'adultère de la femme de « délit » ; celui du mari n'est passible que d'une amende, si les faits ont lieu au domicile conjugal et de façon répétée.
- 1938** La réforme des régimes matrimoniaux supprime partiellement l'incapacité civile et juridique de la femme ; l'époux conserve le droit d'imposer le lieu de la résidence familiale, d'autoriser l'exercice d'une profession par sa femme et garde l'autorité paternelle sur les enfants.
- 1965** Les femmes peuvent gérer leurs biens propres et ouvrir un compte bancaire, sans autorisation de leur mari.
- 1970** Substitution de la « puissance paternelle » par l'« autorité parentale » : la notion de chef de famille est supprimée du Code civil, les époux assurant ensemble la direction morale et matérielle de la famille.
- 1973** La mère, comme le père, peut transmettre sa nationalité à son enfant légitime ou naturel.
- 1975** Instauration du divorce par consentement mutuel.
- 1983** Double signature obligatoire sur la déclaration de revenus d'un couple marié.
- 1984** Le congé parental d'éducation est ouvert à l'un ou l'autre des parents salariés, sans distinction de sexe.
- 1985** L'égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants mineurs est reconnue.
- 1987** Élargissement des cas où l'autorité parentale peut être conjointe (divorce, concubinage).
- 2001** Congé parental de quinze jours octroyé au père à la naissance d'un enfant.
- 2002** La loi du 10 janvier réforme l'accouchement sous X et crée le Conseil national d'accès aux origines personnelles.
- 2005** Les parents peuvent rédiger une déclaration conjointe de choix de nom : ils peuvent choisir soit le nom du père, soit celui de la mère, soit d'accoler les deux noms dans l'ordre qu'ils souhaitent.

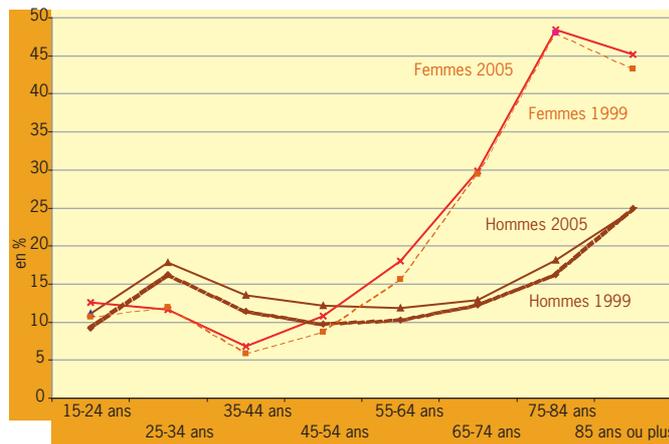
Structure des ménages en 1999 et 2005

Type de ménage	2005			1999	Évolution entre 1999 et 2005 (en %)	
	Nombre de ménages Pays de la Loire (en milliers)	Répartition Pays de la Loire (en %)	Répartition France métropolitaine (en %)	Répartition Pays de la Loire (en %)	Pays de la Loire	France
Ensemble des ménages	1 425	100,0	100,0	100,0	+ 10,2	+ 8,1
Ménage d'une seule personne	448	31,5	32,8	29,5	+ 17,3	+ 14,5
dont : homme seul	185	13,0	13,3	11,9	+ 20,6	+ 15,8
femme seule	263	18,5	19,5	17,7	+ 15,2	+ 13,6
Ménage d'une seule famille sans isolé	927	65,1	61,8	66,9	+ 7,3	+ 4,9
dont : famille monoparentale	84	5,9	7,5	5,9	+ 10,1	+ 10,5
==> homme avec enfant(s)	13	0,9	1,1	0,8	+ 15,0	+ 16,9
==> femme avec enfant(s)	72	5,0	6,4	5,1	+ 9,3	+ 9,5
couple sans enfant au domicile	414	29,0	26,0	27,2	+ 17,5	+ 13,2
couple avec enfant(s) au domicile	429	30,1	28,3	33,7	- 3,1	- 3,0
Ménages complexes*	49	3,5	5,4	3,4	nd	nd

Source : Insee, recensement de la population de 1999, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006
 (*) On parle de ménage complexe lorsqu'il est constitué de deux familles ou de plusieurs personnes qui ne constituent pas une famille.
 Note : les « enfants » sont comptabilisés sans limite d'âge.
 nd : non disponible

milieu des années quatre-vingt. La reprise de la nuptialité en 1996 en France comme en Pays de la Loire (+ 10 % au niveau national, et + 13 % dans la région par rapport à l'année précédente) suit la modification des dispositions fiscales, devenues moins avantageuses pour les couples non mariés avec enfants (loi de Courson). Entre 1996 et 2001, malgré l'apparition du PACS en 1999, le nombre de mariages s'est globalement maintenu, avant de diminuer de nouveau entre 2002 et 2004. Environ 16 000 mariages sont ainsi célébrés chaque année en Pays de la Loire. Le taux de nuptialité régional est légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine : 4,8 contre 4,5 pour 1 000 habitants en 2005. La Vendée reste le département de la région où l'on se marie le plus : 5 mariages pour 1 000 habitants y sont célébrés chaque année.

Personnes vivant seules en Pays de la Loire par sexe et tranche d'âge décennale en 1999 et 2005



Source : Insee, recensement de la population de 1999, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006

... mais le premier mariage est de plus en plus tardif

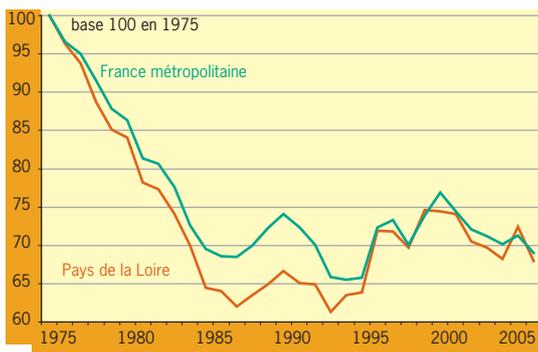
L'allongement des études, le chômage des jeunes ou encore les difficultés à se loger contribuent à retarder l'entrée dans la vie en couple et donc l'âge au premier mariage. Celui-ci est en effet de plus en plus tardif : en 2005, en Pays de la Loire, une femme a en moyenne 28,8 ans et un homme 30,7 ans lors du premier mariage, soit un an et demi de plus qu'en 1999. Cet âge moyen est très proche de la moyenne nationale pour les femmes et inférieure de 0,5 an pour les hommes de la région.

Le nombre de PACS en progression soutenue depuis 2005

Depuis l'instauration du pacte civil de solidarité (PACS) avec la loi du 15 novembre 1999, et exception faite de l'année 2001, le nombre de contrats enregistrés par les tribunaux a connu une progression soutenue. Le succès du PACS s'est particulièrement accru en

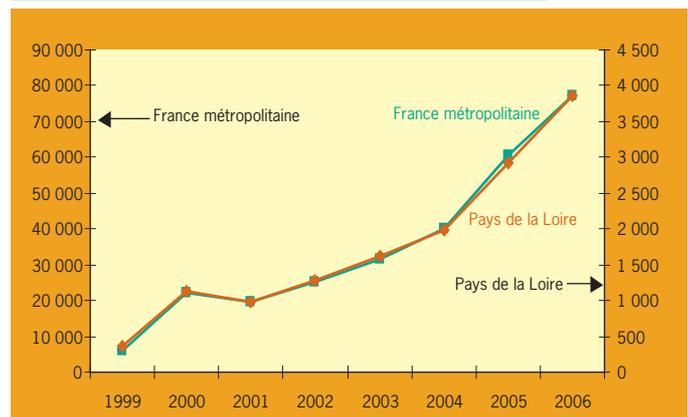
Pacte civil de solidarité (PACS) :
 contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Évolution du nombre de mariages de 1975 à 2005



Source : Insee, état civil

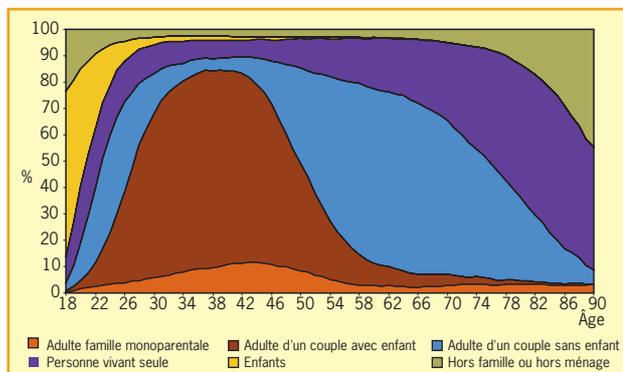
Évolution du nombre de PACS de 1999 à 2006



Source : Ministère de la Justice

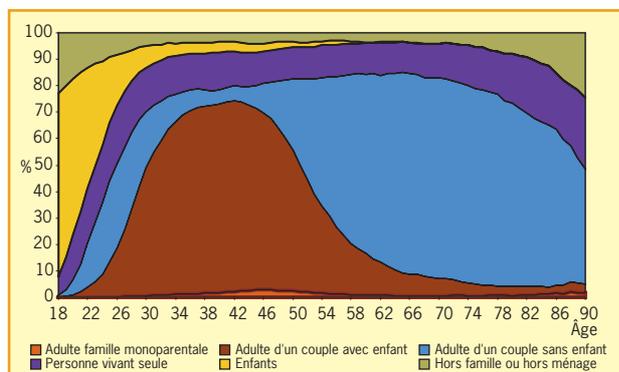


Répartition des femmes des Pays de la Loire selon leur mode de cohabitation en 2005



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006

Répartition des hommes des Pays de la Loire selon leur mode de cohabitation en 2005



Âge moyen au premier mariage en 1999 et 2005

	1999		2005	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Loire-Atlantique	29,4	27,5	31,1	29,1
Maine-et-Loire	29,0	27,2	30,5	28,6
Mayenne	28,7	26,8	30,4	28,4
Sarthe	29,2	27,2	31,0	28,9
Vendée	29,0	27,0	30,4	28,3
Pays de la Loire	29,1	27,2	30,7	28,8
France métropolitaine	29,8	27,6	31,2	28,9

Source : Insee, état civil

État matrimonial des hommes et des femmes en 2005, en Pays de la Loire

	15 à 59 ans		60 ans et plus		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Célibataire	46,1	39,6	6,3	5,7	37,0	30,2
Marié(e)	48,3	51,7	80,1	53,1	55,5	52,2
Veuf, veuve	0,6	2,1	9,2	36,6	2,6	11,6
Divorcé(e)	5,0	6,6	4,4	4,6	4,9	6,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006

Champ : individus appartenant à un ménage ordinaire.

Remarque : la situation des personnes est observée ici par rapport au mariage. Les individus en union libre ou pacés ne sont donc pas distingués des autres célibataires.

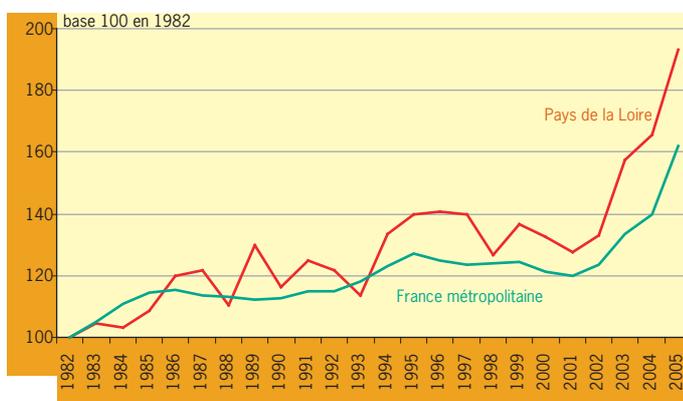
2005 et en 2006, avec la mise en place de nouvelles règles fiscales favorables aux partenaires. En 2006, 3 900 contrats ont ainsi été conclus dans les Pays de la Loire, soit près de deux fois plus qu'en 2004 et dix fois plus qu'en 1999. Ceci représente 11,3 PACS pour 10 000 habitants en Pays de la Loire en 2006, contre 12,7 en France métropolitaine. Le PACS reste plus répandu dans les zones urbaines et dans les ag-

glomérations comportant un pôle d'enseignement supérieur, comme l'illustrent les deux extrêmes régionales : les proportions de nouveaux contrats enregistrés en 2005 atteignent respectivement 9,6 et 6,2 pour 10 000 habitants en Loire-Atlantique et en Vendée.

Des divorces toujours plus nombreux

Phénomène constaté à des amplitudes variables dans les différents pays européens, le divorce est en progression constante depuis les dernières décennies. On a ainsi enregistré en 2005 en Pays de la Loire 7 000 divorces, soit deux fois plus qu'en 1982. Dans le même temps, le nombre de divorces a augmenté de 60 % au niveau national. La proportion de divorces dans la région reste cependant inférieure de 0,5 point à celle de la France métropolitaine : respectivement 2 et 2,5 divorces pour 1 000 habitants en 2005. Ainsi, les Pays de la Loire sont la région où le taux de divorce est le plus faible après la Bretagne. Les départements de la région présentent des disparités : moindre en Mayenne (1,6 pour 1 000 habitants), ce taux est maximal en Loire-Atlantique (2,2 pour 1 000 habitants). ■

Évolution du nombre de divorces de 1982 à 2005



Source : Ministère de la Justice

Pour comprendre ces résultats :

Les statistiques des naissances, mariages et décès sont établies par l'Insee, qui réalise une exploitation statistique des informations transmises par les mairies à partir de leurs actes d'état civil.

Les informations sur les pactes civils de solidarité (PACS) et les divorces sont fournies par le ministère de la Justice.

Pour en savoir plus :

- ◆ Daguet Fabienne, *Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 - Seul un tiers des ménages compte plus de deux personnes*, Insee première, n° 1153, juillet 2007.
- ◆ Malmartel Alain, *La taille des ménages diminue*, Insee Pays de la Loire informations statistiques, n° 223, juillet 2006.
- ◆ Sicamois Yann, *Les mariés de 2006 sont moins nombreux et plus âgés que ceux de 2005*, Insee Pays de la Loire informations statistiques, n° 276, octobre 2007.
- ◆ Beaumel Catherine, Kerjosse Roselyne et Toulemon Laurent, *Des mariages, des couples et des enfants*, Insee première, n° 624, janvier 1999.
- ◆ Delbès Christiane, Gaymu Joëlle et Springer Sabine, *Les femmes vieillissent seules, les hommes vieillissent à deux. Un bilan européen*, Population et Sociétés, INED, n° 419, janvier 2006.
- ◆ Prioux France, *Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens*, Population et Sociétés, INED, n° 422, avril 2006.
- ◆ Ruelland Nadine, *Le pacte civil de solidarité : importante progression en 2005*, Infostat Justice, n° 89, juin 2006.
- ◆ Ruelland Nadine et Tonnerre Michelle, *Trois années d'application du pacte civil de solidarité*, Infostat Justice, n° 64, mars 2003.



Femmes, maternité et famille

En 2006, le nombre de naissances dans la région atteint son niveau le plus élevé depuis 1982. Les Pays de la Loire sont la région la plus féconde de France métropolitaine : l'indicateur conjoncturel de fécondité y est passé de 1,69 enfant par femme en 1993 à 2,01 en 2004. Les familles ligériennes comptent ainsi plus d'enfants que la moyenne des familles françaises. Parallèlement, le calendrier des naissances se décale vers le haut.

Une famille avec enfants sur six est monoparentale en Pays de la Loire, une proportion inférieure à la moyenne nationale. Dans la plupart des cas, le parent isolé est une femme.

La région s'avère assez bien dotée en capacité d'accueil hors du domicile des parents. Le mode de garde privilégié est l'assistante maternelle, surtout dans les communes rurales.

APRÈS UN DÉCLIN ENTRE 1985 et 1994, les naissances sont reparties à la hausse depuis 1995, aussi bien dans les Pays de la Loire que dans le reste de la France. La natalité a légèrement diminué en 2001 et 2002 après le boom de l'année 2000, pour augmenter de nouveau depuis 2004 en France, et dès 2003 en Pays de la Loire. On a ainsi enregistré 45 900 naissances dans la région en 2006, soit 23 % de plus que le point bas de 1993 (+ 12 % au niveau national sur la même période) et 1 800 naissances de plus qu'en 2000. Un tel niveau de natalité n'avait plus été atteint dans la région depuis 1982 (46 000 naissances cette année-là).

La région la plus féconde de France

Les femmes de 20 à 40 ans, à l'origine de 96 % des naissances, sont pourtant de moins en moins nombreuses, aussi bien en Pays de la Loire qu'au niveau national. Mais les femmes ont en moyenne plus d'enfants qu'au cours des années précédentes. L'indicateur conjoncturel de fécondité atteint en effet 2 enfants par femme en France en 2006 contre 1,65 en 1993, soit le niveau le plus haut depuis trente ans. En 2005, la France est ainsi avec l'Irlande le pays le plus fécond d'Europe. Elle reste une exception, bien que la tendance dans l'Union européenne soit à la hausse : la fécondité moyenne de l'Union européenne est de 1,52 enfant par femme en 2005 pour 1,48 en 2000.

Les Pays de la Loire sont la région la plus féconde de France métropolitaine : l'indicateur conjoncturel de fécondité y est passé de 1,69 enfant par femme en 1993 à 2,01 en 2004. Les femmes âgées de 25 à 34 ans sont particulièrement fécondes dans la région ; a contrario, aux âges inférieurs et supérieurs, elles sont un peu moins fécondes que la moyenne des Françaises. Avec 2,22 enfants par femme, la Mayenne se situe en deuxième position des départements français, seulement devancée par la Seine-Saint-Denis. La fécondité est également particulièrement élevée en Vendée (2,11).

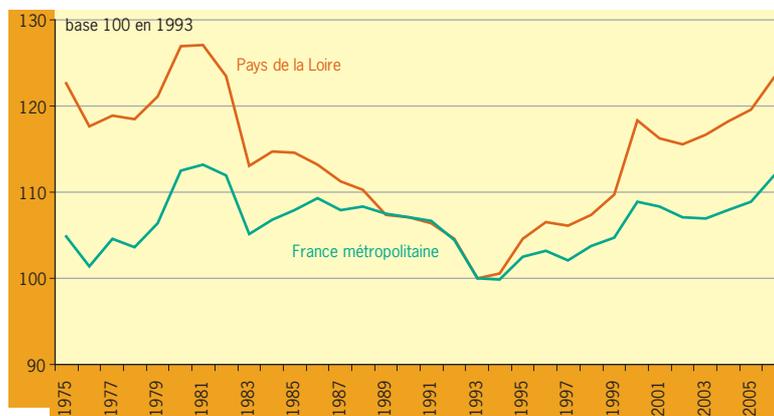
Des familles plus nombreuses dans les Pays de la Loire

Les familles de la région comptent plus d'enfants que la moyenne des familles françaises. Même si les naissances sont désormais plus tardives, la taille des familles n'a en effet pas diminué depuis 1990. En 2005, elle restait légèrement supérieure en Pays de la Loire, avec en moyenne 1,9 enfant de moins de 25 ans par famille contre 1,8 au niveau national. Aux deux extrêmes de la région, les familles comptaient en moyenne 2,0 enfants en Mayenne en 1999 et 1,8 en Loire-Atlantique.

Une famille sur cinq abrite au moins trois enfants de moins de 25 ans en Pays de la Loire : c'est deux points de plus que la moyenne nationale. En 2005, les Pays de la Loire se classent ainsi au deuxième rang des régions françaises derrière le Nord-Pas-de-Calais pour la proportion de familles dites « nombreuses » : 18 % des naissances domiciliées dans la région sont des naissances de rang 3 ou plus, contre 15 % au niveau national. Cette part tend malgré tout à diminuer puisqu'elle s'élevait à 22 % en 1998. En 2005, la proportion des naissances de rang 3 ou plus est moins élevée chez les femmes actives (16 %) que pour l'ensemble des femmes de la région (18 %). Les agricultrices se distinguent par des familles plus nombreuses : plus de la moitié d'entre elles ont mis au monde un enfant de rang 3 ou plus, tandis que cela ne concerne que 18 % des femmes ouvrières, artisans ou chefs d'entreprises et 15 % des cadres, employées ou professions intermédiaires. Les disparités sont importantes entre départements ligériens : les naissances de rang 3 représentent 23 % des accouchements en Mayenne et dans le Maine-et-Loire, mais seulement 14 % des naissances sarthoises.

Indicateur conjoncturel de fécondité : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité par âge observés l'année considérée demeuraient inchangés.

Évolution du nombre de naissances de 1975 à 2006



Source : Insee, état civil

Principaux indicateurs de natalité

	Année	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Nombre de naissances	2006	16 515	10 530	4 114	7 122	7 584	45 865	795 314
Indicateur conjonctuel de fécondité (pour 100 femmes)	1982	204	227	211	194	216	210	192
	1993	171	172	177	167	162	169	165
	2004	193	199	222	202	211	201	190
	dont : 15-24 ans	27	32	37	36	30	31	32
	25-34 ans	133	136	157	137	152	139	124
	35 ans ou plus	33	31	29	29	28	31	33
	2006	nd	nd	nd	nd	nd	nd	201
Taux de natalité (pour 1 000 habitants)	1993	12,4	12,4	11,9	11,7	10,6	11,9	12,4
	2006	13,4	13,8	13,6	12,8	12,6	13,3	13,0
Proportion de naissances hors mariage (en %)	1982	11,3	11,3	8,2	12,7	7,3	10,6	14,2
	1993	33,2	31,8	31,0	36,1	27,3	32,3	34,9
	2005	48,8	47,4	47,7	50,9	48,8	48,7	47,4
Âge moyen des mères à la maternité	1999	29,4	29,4	28,8	28,8	28,9	29,2	29,3
	2004	29,9	29,6	29,0	29,1	29,2	29,4	29,6
	2006	nd	nd	nd	nd	nd	nd	29,8

Source : Insee, état civil

Lecture : en 2004, l'indicateur conjonctuel de fécondité s'élève à 2,01 enfants par femme en moyenne dans les Pays de la Loire. En 2006, il est né 13,3 enfants pour 1 000 habitants dans la région.

nd : non disponible

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances à la population.

Au-delà de la taille des familles, différents facteurs d'ordre sociologique, culturel ou d'organisation peuvent être avancés pour expliquer la plus forte fécondité en Pays de la Loire : la situation assez favorable sur le marché du travail et en termes de logement, le souhait de fonder une famille plus nombreuse, la plus grande facilité d'accès aux infrastructures de garde d'enfants.

Le premier enfant plus tardivement qu'avant

Parallèlement, le calendrier des naissances connaît un décalage vers le haut : la fécondité des femmes de 40 ans ou plus est ainsi devenue supérieure à celle des femmes âgées de 14 à 19 ans. Dans la région comme en France, la fécondité augmente pour les femmes de plus de 30 ans mais baisse avant cet âge. L'âge moyen des mères à la naissance continue donc d'augmenter : il s'établit en Pays de la Loire à 29,8 ans en 2005 contre 29,2 en 1999, proche de la moyenne

nationale de 29,7 ans. La contraception, l'augmentation de la durée des études, le recul du mariage, l'instabilité professionnelle et le chômage concourent à retarder la formation d'une famille. De plus, l'intervalle entre les naissances augmente.

Un enfant sur deux naît hors mariage

Amorcée à la fin des années soixante, la progression des naissances hors mariages est très sensible depuis les années quatre-vingt, en lien avec l'essor de l'union libre. Près d'un enfant sur deux nés en 2005 dans les Pays de la Loire est ainsi issu d'un couple non marié, contre un sur dix en 1982. Inférieure de quatre points à la moyenne nationale en 1982, la proportion de naissances hors mariage dans la région est désormais supérieure de 1,3 point à la moyenne nationale. Pour les enfants de rang 1, cette proportion atteint près de 60 % au niveau national. En Europe, c'est en Estonie

Répartition des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans en 2005

Femmes avec enfants	Pays de la Loire				France métropolitaine		
	Nombre de femmes avec enfants	Ensemble femmes avec enfants (%)	Familles monoparentales femme isolée	Couples avec enfant(s)	Ensemble des femmes avec enfants	Familles monoparentales femme isolée	Couples avec enfant(s)
Ensemble	485 000	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1 enfant	187 000	38,6	52,7	35,9	41,9	55,3	39,1
2 enfants	196 000	40,4	32,5	41,8	38,9	30,8	40,6
3 enfants	82 000	16,9	11,0	18,1	14,4	10,1	15,3
4 enfants ou plus	20 000	4,1	3,8	4,2	4,8	3,8	5,0
Nombre moyen d'enfants		1,9	1,7	1,9	1,8	1,6	1,9

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006

Note : l'âge est en années révolues à la date du recensement.



et en Suède que la proportion de naissances hors mariage culmine (respectivement 59 et 56 %), tandis qu'elle reste inférieure à 20 % dans plusieurs pays méditerranéens (Grèce, Italie, Espagne).

Une famille avec enfants sur six est monoparentale

Contrairement aux idées reçues, la monoparentalité n'est pas un phénomène de société apparu au cours des années soixante-dix. En 1962, on estimait déjà à 9,6 % la part de familles monoparentales. Mais jusqu'à la fin des années soixante-dix la monoparentalité était essentiellement provoquée par le décès de l'un des conjoints. Depuis, la proportion de femmes célibataires ou divorcées parmi les mères qui élèvent seules leurs enfants a fortement crû. En Europe, la proportion de familles monoparentales est particulièrement élevée dans les pays nordiques et anglo-saxons. À l'inverse, elle est faible dans les pays méditerranéens. La France se situe entre ces deux extrêmes : le nombre de familles monoparentales y a progressé de 10 % entre 1999 et 2005, tandis que le nombre de couples avec enfants a diminué de 3 %. Une famille sur cinq avec enfants est ainsi monoparentale.

Cette proportion est moins élevée en Pays de la Loire : les 84 000 familles monoparentales représentent une famille avec enfants sur six en 2005. Cette proportion plus faible est à relier à des séparations de couples moins fréquentes. Leur nombre a cependant augmenté de 10 % depuis 1999, comme au niveau national. En Pays de la Loire comme ailleurs, ce sont les familles avec un père élevant seul ses enfants qui ont le plus augmenté : + 15 % contre + 9 % pour les femmes élevant seules leurs enfants. Toutefois dans 85 % des cas, le parent isolé

est une femme, d'une part parce que les mères ont plus souvent la garde de leurs enfants, d'autre part parce que celles-ci reforment plus rarement une nouvelle union après une rupture. Lorsque c'est le père qui vit seul avec ses enfants, ces derniers sont souvent plus âgés et la famille se limite fréquemment à un seul enfant. Par ailleurs, les familles monoparentales sont plus nombreuses dans les zones plus urbanisées.

Les familles monoparentales ont en moyenne moins d'enfants que les couples : 1,7 pour les femmes isolées en Pays de la Loire contre 1,9. Un peu plus de la moitié des mères isolées vivent ainsi seules avec un seul enfant, alors que c'est le cas de 36 % des couples avec enfant(s).

Fort taux de scolarisation des enfants de deux ans

En 2006 en Pays de la Loire, 132 000 enfants ont moins de trois ans. Parmi ces enfants, un certain nombre sont déjà scolarisés : c'est le cas de 36 % des enfants de deux ans dans la région, soit un taux supérieur de 11 points à la moyenne nationale. La proportion de jeunes enfants scolarisés est en effet traditionnellement forte dans l'Ouest de la France. Elle culmine à 52 % des enfants de deux ans en Mayenne, contre 25 % en Loire-Atlantique.

Les Pays de la Loire bien dotés en assistantes maternelles

Avant d'être scolarisés, pour leur très grande majorité d'entre eux au cours de leur troisième année, ces enfants sont gardés par leurs parents voire grands-parents ou ont bénéficié de différents modes de garde, au sein de structures d'accueil individuelles ou collectives, de façon régulière ou occasionnelle selon les horaires de travail des parents.

Famille monoparentale : comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (et n'ayant pas d'enfant).

Places disponibles pour la garde des enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2005

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	48 084	30 251	11 759	20 576	21 235	131 905	2 303 635
Places en accueil collectif	4 816	2 169	671	871	1 043	9 570	256 747
dont : Crèches collectives	1 983	1 035	345	323	876	4 562	144 407
Halte-garderies	1 766	1 126	257	510	167	3 826	56 883
Accueil polyvalent	1 067	0	35	38	0	1 140	46 891
Jardins d'enfant	0	0	0	0	0	0	8 566
Places en crèches familiales	1 153	611	68	200	109	2 141	62 110
Taux d'équipement en*							
- accueil collectif	100	72	57	42	49	73	111
- crèche familiale	24	20	6	10	5	16	27
- assistantes maternelles	500	310	550	760	600	520	290
- ensemble	624	402	613	812	654	609	428
Taux de scolarisation à 2 ans (%) (rentree 2006)	25,1	44,4	52,2	30,3	42,4	35,6	24,5

Source : Drees, enquête PMI - Rectorat pour le taux de scolarisation

* Taux d'équipement : nombre de places pour 1 000 enfants nés au cours des trois dernières années.

PAJE : prestation d'accueil du jeune enfant, versée pour les naissances ou adoptions intervenues à partir du 1^{er} janvier 2004, se substitue à cinq prestations préexistantes destinées à couvrir les frais liés à la naissance et à la garde de leur(s) enfant(s) et se compose :

- d'une prime de naissance et d'une allocation de base versée pendant les trois années qui suivent l'arrivée de l'enfant, sous condition de ressources ;
- de plusieurs compléments octroyés en fonction du choix de mode de garde par la famille.
- le CLCA : complément de libre choix d'activité en cas d'interruption totale ou partielle de l'activité professionnelle d'un des parents, jusqu'aux trois ans du dernier enfant ;
- le CMG : complément mode de garde en cas de recours à une assistante maternelle (CMG-AM) agréée ou à une garde à domicile (CMG-GAD), s'adresse aux parents d'enfants de moins de 6 ans.

En 2002 en France, les deux tiers des enfants de moins de trois ans étaient gardés principalement par leurs parents, et le plus souvent par leur mère. Cela s'explique notamment par la présence de mères au foyer, situation favorisée par certaines aides, mais aussi par celle d'un des deux parents au chômage ou par la flexibilité croissante du travail : le travail à temps partiel, les horaires irréguliers ou décalés libèrent des plages horaires pour alterner la garde des enfants ou ne recourir que secondairement à une garde extérieure. En Pays de la Loire, il est néanmoins plus difficile pour les femmes de garder leurs enfants, puisqu'elles sont plus actives qu'ailleurs. Ainsi, en 2005, 65 % des enfants de moins de trois ans de la région vivent dans un foyer où les deux parents sont actifs (occupés ou chômeurs) ou sont élevés par un parent seul et actif, contre 56 % pour la moyenne nationale. Les enfants doivent alors être confiés à une garde extérieure le plus souvent rémunérée : assistante maternelle employée directement par les parents, établissement d'accueil collectif ou service d'accueil familial.

La région est assez bien dotée en capacité d'accueil hors du domicile des parents, avec 609 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans contre 428 en moyenne nationale. En Pays de la Loire, le mode de garde privilégié est l'assistante maternelle, surtout dans les communes rurales. On y dénombre ainsi 520 places pour 1 000 enfants nés au cours des trois dernières années, contre

290 en moyenne nationale. Au contraire, la région est moins bien équipée concernant l'accueil collectif, avec 73 places pour 1 000 enfants contre 110 en moyenne nationale.

Par suite, les familles ligériennes sont plus nombreuses qu'ailleurs à bénéficier de prestations d'aide à la garde de leurs enfants, en l'occurrence la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) versée sous différentes formes par les caisses d'allocations familiales. Ainsi, 45 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille qui perçoit le complément mode de garde pour assistante maternelle (CMG-AM)¹, contre 25 % en moyenne nationale ; ces familles sont 36 % (contre 20 % en moyenne nationale) à percevoir le complément de libre choix d'activité, qui compense l'interruption totale ou partielle de l'activité professionnelle d'un des parents.

Fort recours aux aides pour la garde des enfants de 3 à 5 ans hors temps scolaire

La recherche d'un mode de garde ne s'arrête pas à l'entrée à l'école maternelle. Scolarisés dans leur quasi-totalité, les enfants de 3 à 5 ans doivent souvent être pris en charge par un système de garde payante le mercredi et le soir après l'école, notamment lorsque les parents travaillent tous deux à temps complet. En Pays de la Loire, les enfants de cet âge sont deux fois plus nombreux que la moyenne nationale à être couverts par une prestation permettant le recours à une assistante maternelle (24 % contre 12 %). Ils sont par ailleurs 15 % à appartenir à une famille couverte par le complément de libre choix d'activité. ■

¹ ou l'ancienne prestation équivalente en vigueur avant la création de la PAJE.

Part des enfants de moins de 3 ans dont la famille bénéficie de la Paje fin 2005

	Nombre d'enfants de moins de 3 ans (*)	Dont familles bénéficiaires du CMG-assistante maternelle (%)	Dont familles bénéficiaires du complément libre choix d'activité (%)	Dont familles bénéficiaires de l'aide à la garde à domicile (%)
Loire-Atlantique	45 448	42,7	35,9	1,3
Maine-et-Loire	27 635	43,0	37,0	0,9
Mayenne	10 658	50,5	35,8	0,5
Sarthe	19 431	45,4	35,4	0,9
Vendée	20 391	47,9	37,7	0,6
Pays de la Loire	123 563	44,7	36,4	1,0
France	2 086 869	24,6	20,4	0,8

Part des enfants de 3 à 5 ans dont la famille bénéficie de la Paje fin 2005

	Nombre d'enfants de moins de 3 ans à 5 ans (*)	Dont familles bénéficiaires du CMG-assistante maternelle (%)	Dont familles bénéficiaires du complément libre choix d'activité (%)	Dont familles bénéficiaires de l'aide à la garde à domicile (%)
Loire-Atlantique	45 145	23,6	14,4	1,7
Maine-et-Loire	27 469	22,3	15,2	1,2
Mayenne	10 659	20,9	14,9	1,1
Sarthe	19 195	31,3	14,0	1,1
Vendée	19 551	22,0	16,1	0,8
Pays de la Loire	122 019	24,0	14,8	1,3
France	1 993 676	12,5	11,7	1,5

Source : Caisses d'allocations familiales
(*) enfants dont les familles perçoivent des prestations versées par les caisses d'allocations familiales.



La répartition du travail domestique

Le partage entre hommes et femmes des activités dites domestiques, incluant les soins et l'éducation des enfants, a évolué au cours des années quatre-vingt-dix, mais il demeure largement inégal. En 1999, en France, les femmes assumaient ainsi les deux tiers du travail domestique, auquel elles consacraient en moyenne un peu plus de quatre heures par jour. En agrégeant les volumes de travail professionnel et domestique, les femmes en couple travaillaient chaque jour une demi-heure de plus au total que les hommes.

Entre 1986 et 1999, en lien avec l'évolution des modes de vie et de consommation et la plus forte implication des femmes sur le marché du travail, le temps passé aux tâches à « dominante féminine » - préparer les repas, faire la vaisselle, le ménage, s'occuper du linge - s'est réduit. Le temps consacré aux activités dites « mixtes », en particulier les courses et l'éducation des enfants, s'est en revanche accru, en particulier pour les hommes. Ces deux mouvements se traduisent par une stabilité du temps total passé aux tâches domestiques et par une réduction des inégalités entre hommes et femmes. Malgré ces évolutions, les rôles restent différenciés et la division sexuelle du travail domestique tend à se reproduire, les filles s'impliquant plus que les garçons dans les tâches domestiques.

Pour comprendre ces résultats :

Les statistiques des naissances sont établies par l'Insee, qui réalise une exploitation statistique des informations transmises par les mairies à partir de leurs actes d'état civil.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère de la santé) envoie tous les ans aux conseils généraux un questionnaire destiné à collecter, au 31 décembre, des informations sur l'activité des services de protection maternelle et infantile (PMI), notamment sur le nombre de places et d'accueil collectif et familial des enfants âgés de moins de 6 ans. En matière de garde des enfants de moins de 6 ans, les PMI instruisent les demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisent des actions de formation à leur intention ; ils assurent également la surveillance et le contrôle de ces dernières, ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) dispose de statistiques sur les bénéficiaires (familles et enfants) et les dépenses tous régimes en prestations légales liées à une garde individuelle payante. Elle dispose également de statistiques des dépenses financières en action sociale des CAF.

La Direction de l'évaluation et de la prospective (ministère de l'Éducation nationale) mène une enquête annuelle et exhaustive auprès des directeurs d'école, afin de recenser les élèves présents dans les écoles maternelles et primaires sous tutelle du ministère.

Pour en savoir plus :

- ◆ Beaumel Catherine, Richet-Mastain Lucile et Vatan Mauricette, *La situation démographique en 2005 - Mouvement de la population*, Insee résultats, n° 66, juin 2007.
- ◆ Richet-Mastain Lucile, *Bilan démographique 2006 : un excédent naturel record*, Insee première, n° 1118, janvier 2007.
- ◆ Insee, *En dix ans, des mariages et des enfants plus tard*, dans *France, portrait social*, novembre 2006, p. 91-100.
- ◆ Sicamois Yann, *Une natalité toujours dynamique*, dans *L'année économique et sociale*, Insee Pays de la Loire dossier, n° 24, mai 2007, p. 12-13.
- ◆ Rabaud Jeannine, *Quand le troisième enfant paraît : des familles plus nombreuses en Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire informations statistiques, n° 241, novembre 2006.
- ◆ Bouchet Mathilde et Walraet Emmanuelle, *La région la plus féconde de France métropolitaine*, Insee Pays de la Loire études, n° 48, septembre 2006.
- ◆ Richet-Mastain Lucile, *L'évolution démographique de la France depuis dix ans*, dans *Insee - Données sociales, la Société française*, édition 2006, p.15-22.
- ◆ Richet-Mastain Lucile, *Bilan démographique 2005 : en France, la fécondité des femmes augmente toujours*, Insee première, n°1059, janvier 2006.
- ◆ Caisse nationale d'allocations familiales, *L'accueil du jeune enfant en 2005 - données statistiques*, Observatoire national de la petite enfance, novembre 2006.
- ◆ Blanpain Nathalie et Mornic Milan, *Les assistantes maternelles en 2005*, Études et résultats, Drees, n° 581, juin 2007.
- ◆ Bressé Sophie, Le Bihan Blanche et Martin Claude, *La garde des enfants en dehors des plages horaires standard*, Études et résultats, Drees, n° 551, janvier 2007.
- ◆ Bauer Denise, *Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples*, Études et résultats, Drees, n° 570, avril 2007.
- ◆ Bailleau Guillaume, *L'accueil collectif et en crèche familiale des enfants de moins de 6 ans en 2005*, Études et résultats, Drees, n° 548, janvier 2007.
- ◆ Berger Emmanuel, *Les prestations familiales et de logement en 2005*, Études et résultats, Drees, n° 544, décembre 2006.
- ◆ Blanpain Nathalie, *Scolarisation et modes de garde des enfants âgés de 2 à 6 ans*, Études et résultats, Drees, juin 2006, n° 497.
- ◆ Bressé Sophie, *La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie des familles*, Études et résultats, Drees, n°465, février 2006.

Immigrées

En 2005, les 42 600 femmes immigrées résidant dans les Pays de la Loire sont presque aussi nombreuses que les hommes immigrés. Hommes et femmes confondus, les Pays de la Loire se placent en troisième position des régions françaises pour la plus faible part d'immigrés dans la population. Les femmes immigrées représentent ainsi 2,4 % de la population féminine de la région en 2005, contre 8 % pour la moyenne nationale. Les flux migratoires se sont néanmoins accélérés et diversifiés ces dernières années dans la région. Les femmes immigrées sont plus nombreuses aux âges intermédiaires et appartiennent à des ménages de taille supérieure à la moyenne régionale.

Les femmes immigrées de la région sont à la fois plus souvent non diplômées et plus fréquemment diplômées de l'enseignement supérieur que les femmes non immigrées. Leurs taux d'emploi et de chômage sont fortement liés à leur pays d'origine : le taux de chômage des immigrées non européennes est ainsi plus que le double de celui des immigrées européennes.

EN 2005, DANS LES PAYS DE LA LOIRE, les 42 600 femmes immigrées sont presque aussi nombreuses que les hommes immigrés (44 500). Initialement masculine et de travail, l'immigration s'est en effet féminisée depuis 1975. La fin des « trente glorieuses » s'est ainsi traduite par l'arrêt de l'immigration massive de main-d'œuvre en France, de sorte que le regroupement familial et les motifs familiaux ou politiques sont devenus prédominants. Les femmes représentent 48 % de l'ensemble des étrangers résidant en Pays de la Loire en 2005, soit dix points de plus que trente ans plus tôt.

Parmi ces femmes immigrées, 45 % ont acquis la nationalité française, contre 42 % des immigrés masculins et 43 % des femmes immigrées au niveau national. Par ailleurs, 27 100 femmes déclarent une nationalité étrangère en 2005 dans les Pays de la Loire, dont 87 % sont des immigrées.

Peu d'immigrées dans les Pays de la Loire

Comme dans les autres régions de l'ouest de la France, les vagues d'immigrations en Pays de la Loire sont historiquement anciennes et de faible volume. Ces régions sont en effet demeurées longtemps des terres d'exode rural. Dans ces conditions, les besoins en main-d'œuvre ont été satisfaits essentiellement par les populations locales. Hommes et femmes confondus, les Pays de la Loire se placent ainsi en troisième position des régions françaises pour la plus faible part d'immigrés dans la

population, derrière la Bretagne et la Basse-Normandie. Les femmes immigrées représentent 2,4 % de la population féminine de la région en 2005, ce qui est très au-dessous de la moyenne nationale (8 %).

Toutefois, l'attractivité nouvelle des territoires de l'Ouest et une plus grande diffusion des flux migratoires ont contribué à une amorce de rattrapage dans la région depuis les années soixante-dix. La part de femmes immigrées dans l'ensemble de la population féminine progresse ainsi légèrement depuis 1999, où l'on recensait moins de deux immigrées pour 100 femmes dans la région.

Autant d'immigrées européennes qu'africaines

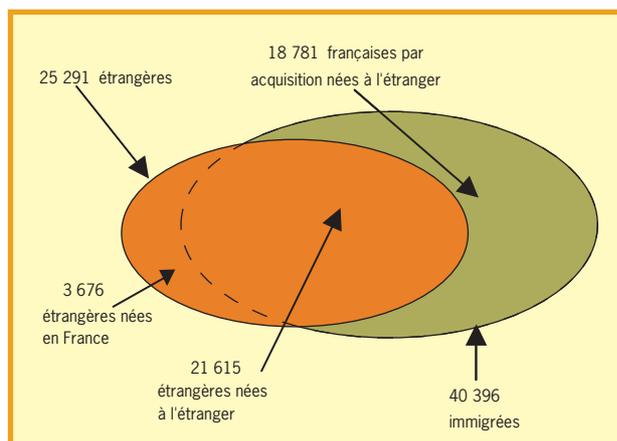
Dans la région, la population féminine immigrée est très majoritairement issue d'un pays d'Europe (39 % contre 33 % pour les hommes) ou d'Afrique (38 % contre 46 % pour les hommes). L'augmentation de la population immigrée en Pays de la Loire s'est accompagnée d'une diversification des pays d'origine. Les immigrées européennes viennent en premier lieu du Portugal (9 % des femmes immigrées), puis du Royaume-Uni (7 % en Pays de la Loire, contre 3 % au niveau national). Les immigrées en provenance du Portugal se sont installées en nombre au cours des années soixante et soixante-dix, supplantant ainsi dès le début des années quatre-vingt les vagues issues des autres pays du sud de l'Europe, plus anciennes. L'immigration en provenance du Royaume-Uni a pris le relais

Nombre d'immigrés et part dans la population totale dans les Pays de la Loire

	Pays de la Loire		France métropolitaine	
	Nombre	Part dans population totale (en %)	Nombre	Part dans population totale (en %)
1975				
Hommes	nd	nd	2 186 830	8,5
Femmes	nd	nd	1 700 630	6,3
Ensemble	33 345	1,2	3 887 460	7,4
1999				
Hommes	31 643	2,0	2 166 318	7,6
Femmes	30 772	1,9	2 139 776	7,1
Ensemble	62 415	1,9	4 306 094	7,4
2005				
Hommes	44 500	2,7	2 457 000	8,3
Femmes	42 600	2,4	2 501 000	8,0
Ensemble	87 100	2,6	4 958 000	8,2

Sources : Insee, recensements de population 1975 et 1999 ; enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006
nd : non disponible
Champ : population totale.

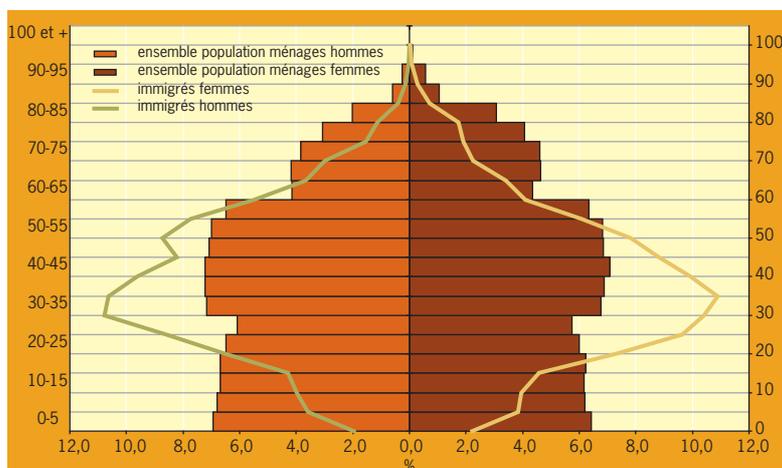
Nombre de femmes immigrées et étrangères en Pays de la Loire en 2005



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 - exploitation principale
Champ : population des ménages.



Pyramide des âges des immigrés et de l'ensemble de la population des ménages par sexe en 2005



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006
Champ : population des ménages.

Les immigrées de moins de 20 ans sont en revanche peu nombreuses : 14 % contre 24 % dans la population féminine totale. En effet, les immigrées ne sont pas nées en France, par définition, et les enfants ayant accompagné leurs parents ou les ayant rejoints dans le cadre du regroupement familial ne sont pas très nombreux. De même, les femmes immigrées de 60 ans ou plus ne représentent que 16 % de l'ensemble des immigrées, alors que dans la population féminine totale cette tranche d'âge pèse pour un quart.

Du fait d'un développement plus tardif des flux d'immigration dans les Pays de la Loire, la population immigrée de la région est beaucoup plus jeune que sur l'ensemble du territoire français. Ainsi, un tiers des femmes immigrées de la région a moins de 30 ans, contre un peu plus d'une femme immigrée sur cinq au niveau national.

L'immigration est un phénomène essentiellement urbain, historiquement lié à la localisation des emplois industriels ou de la construction. Les seules agglomérations de Nantes, Angers et Le Mans concentraient ainsi en 1999 la moitié de la population immigrée de la région, alors qu'elles ne regroupaient que 30 % de la population totale.

Les ménages immigrés sont de plus grande taille

Au contraire de la situation moyenne nationale, les ménages immigrés de la région comprennent davantage de non immigrés que d'immigrés, conjoints ou enfants nés français pour l'essentiel. Cette spécificité des Pays de la Loire s'explique par le caractère récent de l'immigration, qui se traduit par un nombre plus élevé d'enfants par ménage. Elle s'explique aussi par un plus grand nombre d'unions mixtes.

La taille moyenne des ménages immigrés est supérieure à celle des autres ménages. Les femmes immigrées de la région sont ainsi moins nombreuses que les autres à vivre seules : 12 % contre 20 %. En outre, du fait qu'elles sont plus nombreuses aux âges intermédiaires, elles appartiennent plus souvent

au début des années quatre-vingt-dix : leur nombre a plus que doublé dans la région entre 1999 et 2005.

Alors que les immigrées algériennes sont un peu plus nombreuses que les Marocaines au niveau national, c'est le contraire en Pays de la Loire : une immigrée sur dix vient du Maroc. L'immigration issue du Maghreb est en recul relatif : si leur nombre continue d'augmenter, leur part dans l'ensemble de la population immigrée baisse. À l'inverse, les immigrés nés dans les autres pays africains sont plus nombreux et leurs pays de naissance se diversifient : Madagascar, Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire et Guinée. Les communautés sénégalaises et guinéennes se sont notamment développées récemment dans les agglomérations nantaise, angevine et lavalloise.

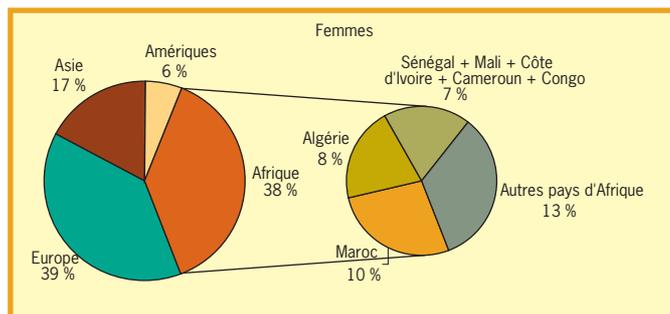
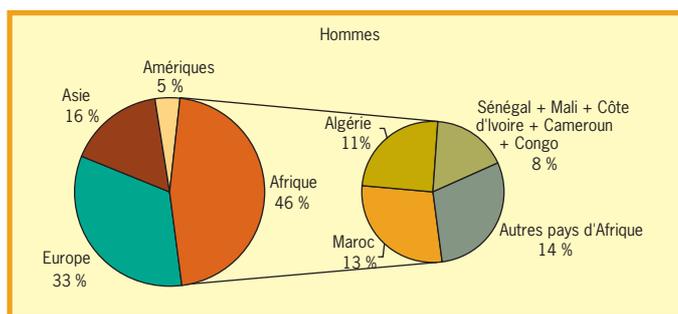
Les femmes immigrées : nombreuses aux âges intermédiaires et plus jeunes qu'ailleurs

Hommes ou femmes, les immigrés sont plus nombreux aux âges intermédiaires : 70 % des femmes immigrées ont entre 20 et 60 ans, contre 52 % pour l'ensemble des ligériennes.

Population étrangère : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française, qu'elle soit née en France ou à l'étranger. En fonction des possibilités offertes par la législation, un étranger peut acquérir ensuite la nationalité française : il devient alors Français par acquisition.

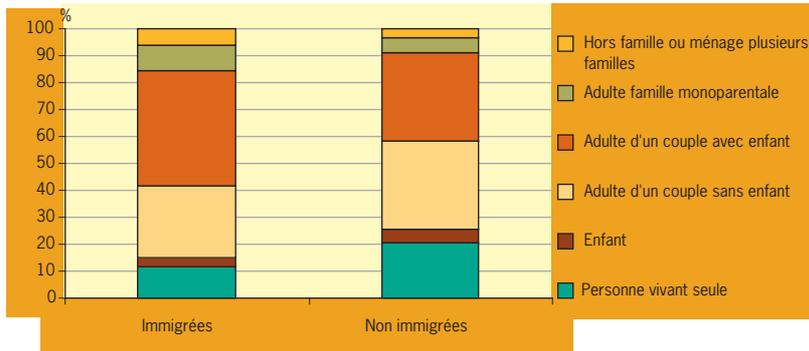
Population immigrée : est immigrée toute personne née étrangère, dans un pays étranger, qui vit en France. La population immigrée est définie par un double critère de nationalité et de lieu de naissance : elle est composée d'étrangers et de personnes ayant acquis la nationalité française. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas, même si elles ont en commun les personnes nées à l'étranger de nationalité étrangère.

Immigrés en Pays de la Loire selon l'origine en 2005



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006
Champ : population totale.

Mode de cohabitation des femmes de 18 ans ou plus en Pays de la Loire



Source : Insee - enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006

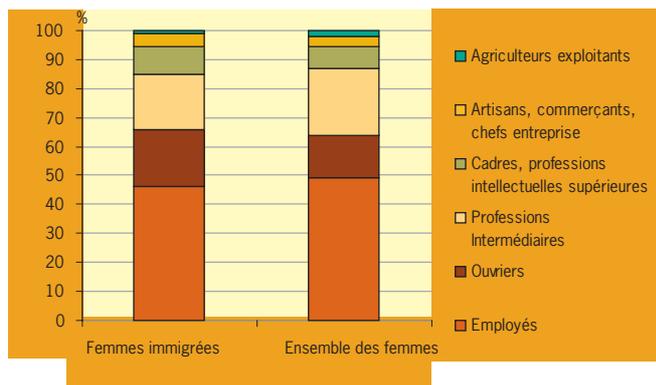
à une famille avec enfants qu'à un couple sans enfant. En revanche, la proportion de mères immigrées isolées avec des enfants est un peu plus élevée que parmi le reste de la population féminine : 9 % contre 6 %. C'est plus particulièrement le cas des familles originaires d'Algérie ou d'Afrique subsaharienne.

La proportion de familles nombreuses est plus importante dans les ménages immigrés : 30 % des mères immigrées ont trois enfants de moins de 25 ans, contre 22 % des autres mères.

Une immigrée sur quatre est diplômée de l'enseignement supérieur

Si l'on parcourt l'éventail des niveaux de formation, les femmes immigrées de la région sont à la fois plus souvent non diplômées et plus nombreuses à être diplômées de l'enseignement supérieur que les femmes non immigrées. Ainsi 45 % des femmes immigrées ayant terminé leurs études possèdent au plus le certificat d'études primaires, contre 37 % dans l'ensemble de la population féminine. Concernant les diplômées de l'enseignement supérieur, les proportions respectives s'élèvent à 23 % et 19 %. On dénombre ainsi

Catégories socioprofessionnelles des femmes dans les Pays de la Loire en 2005



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006
Champ : population des ménages.

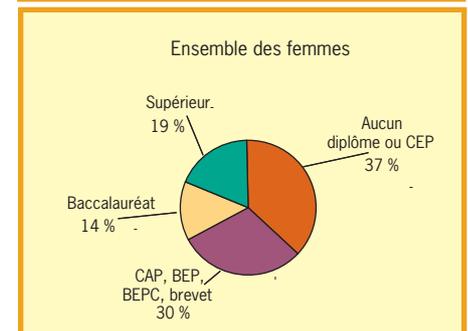
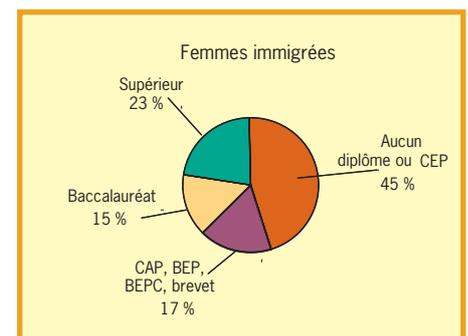
7 200 femmes immigrées parmi les 234 000 femmes diplômées de l'enseignement supérieur dans la région. En revanche les femmes immigrées ont moins souvent le niveau de formation CAP, BEP ou BEPC : 17 % contre 30 %. Les immigrées européennes sont plus souvent diplômées du supérieur que les autres, tandis que les immigrées non européennes sont plus nombreuses à être sans diplôme.

En lien avec le fait qu'elles sont un peu plus fréquemment diplômées de l'enseignement supérieur, les femmes immigrées sont plus souvent cadres que les autres femmes : c'est le cas de 10 % des premières contre 8 % des secondes. Comme dans l'ensemble de la population active féminine, près d'une femme immigrée active sur deux est employée. La part de femmes immigrées employées est néanmoins un peu inférieure à ce qu'elle est dans la population active féminine. C'est le contraire pour les ouvrières : une femme immigrée active sur cinq contre une sur sept dans la population active féminine. Elles sont aussi un peu plus nombreuses que dans le reste de la population active féminine à être artisan, commerçante ou chef d'entreprise.

Des taux d'emploi et de chômage fortement liés au pays d'origine

Même s'il a augmenté, le taux d'activité des femmes immigrées reste plus faible que celui de l'ensemble des femmes de la région : 59 % contre 70 %. Les femmes immigrées

Niveau de diplôme des femmes en Pays de la Loire en 2005



Source : Insee - enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006
Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant terminé leurs études.



Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage : voir définitions dans le chapitre « accès à l'emploi ».

non européennes sont à peine moins actives que les immigrées venant d'un pays européen : 58 % contre 61 %. En revanche, l'écart se creuse considérablement concernant le **taux d'emploi** : la moitié des femmes immigrées européennes occupe un emploi, pour un tiers seulement des femmes immigrées non européennes. Globalement, le taux d'emploi des femmes immigrées est inférieur de 23 points à celui de l'ensemble des femmes : 39 % contre 62 %.

Parmi les immigrées actives, un tiers sont au chômage : c'est 11 points de plus que les hommes immigrés et 20 points de plus que pour l'ensemble de la population féminine. Les plus touchées sont les immigrées non européennes, dont le **taux de chômage** est plus que le double de celui des immigrées européennes : 42 % contre 19 %. Cet écart entre les immigrées et le reste des actives ne peut pas être réduit à de seules différences de position sociale. Certes les immigrées sont plus nombreuses à occuper des emplois peu ou non qualifiés, lesquels sont davantage touchés par le chômage ; mais à catégorie socioprofessionnelle donnée, les actives immigrées demeurent plus souvent sans emploi. ■

Taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrés en Pays de la Loire

Origine	Taux d'activité		Taux d'emploi		Taux de chômage	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Européenne	72	61	63	49	12	19
Non européenne	75	58	56	34	26	42
Ensemble immigrés	74	59	58	39	22	33
Ensemble population	78,4	69,7	72,0	61,6	7,1	9,5

Source : Insee - enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006
Champ : population des ménages.

Pour en savoir plus :

- ◆ Morvan Helouri, *87 000 immigrés en Pays de la Loire en 2005*, Insee Pays de la Loire Informations statistiques, n° 265, juillet 2007.
- ◆ Borrel Catherine, *Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004*, Insee Première, n° 1098, août 2006.
- ◆ Tavan Chloé, *Les immigrés en France : une situation qui évolue*, Insee Première, n° 1042, septembre 2005.
- ◆ Insee, *Les immigrés en France - Edition 2005*, Insee Références, septembre 2005.
- ◆ Collobert Jean et Rabaud Jeannine, *Renouveau de l'immigration*, Insee Pays de la Loire études, n° 32, janvier 2005.
- ◆ Insee Pays de la Loire, *Atlas des populations immigrées de la région Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire dossier, n° 8, janvier 2004.



Formation initiale

Le niveau de formation des femmes de la région s'est considérablement élevé. Si elles sont à présent plus nombreuses que les garçons à détenir au moins le baccalauréat, la proportion de femmes ayant un diplôme supérieur à Bac + 2 est, en revanche, inférieure à la moyenne nationale. En matière d'orientation, elles se dirigent plus souvent vers le lycée général et technologique. Au baccalauréat, elles réussissent mieux que les garçons. Dans les filières d'apprentissage, les femmes sont moins nombreuses que les hommes et se concentrent dans quelques spécialités du domaine des services. Dans l'enseignement supérieur, les filles sont majoritaires à l'université, notamment en lettres, langues, sciences humaines et sociales, médecine et pharmacie. Elles sont en revanche minoritaires en IUT, classes préparatoires et écoles d'ingénieurs, ainsi que parmi les étudiants en doctorat. Les jeunes femmes ayant au mieux le baccalauréat, majoritaires parmi les 25 à 29 ans, s'insèrent moins bien que les hommes sur le marché du travail.

LES RÉFORMES DU SYSTÈME éducatif intervenues dans les années 1960, en introduisant la mixité et en entraînant notamment une massification de l'enseignement du second degré, ont permis le développement de l'accès au baccalauréat des filles. Ainsi, au fil des générations, les filles ont rattrapé, puis dépassé le niveau de formation des hommes.

Dans la région, le niveau de formation s'élève dans les nouvelles générations de femmes

En Pays de la Loire, 70 % des femmes de 25 à 29 ans ont ainsi au moins le bac : c'est 10 points de plus que les hommes du même âge. En outre, les femmes poursuivent plus souvent que les hommes des études générales vers un diplôme de niveau bac + 2 : 16 % contre 12 % des hommes atteignent ce niveau, un écart conforme à la situation nationale. La part des diplômés d'un niveau supérieur à bac + 2 en Pays de la Loire progresse également, notamment chez les plus jeunes et plus fortement chez les femmes. Elle reste cependant largement inférieure à la moyenne nationale, pour les hommes comme pour les femmes. Ainsi, 18 % des ligériennes de 25 à 29 ans ont un diplôme supérieur à bac + 2 (trois points de plus que six ans auparavant), contre 23 % au niveau national. C'est le cas de 12 % des hommes du même âge dans la région, contre 19 % en moyenne nationale.

Malgré un recul assez net du nombre de non diplômés entre 1999 et 2005, les femmes de 15 à 59 ans sont pourtant plus fréquemment sans diplôme ou à détenir le seul certificat d'études primaires : 22 % contre 18 % des hommes de la tranche d'âge en Pays de la Loire. Ce paradoxe peut s'expliquer d'une part par une surreprésentation des femmes parmi les quinquagénaires, une tranche d'âge où la

proportion de non diplômés est bien plus élevée que dans les générations plus récentes. D'autre part, les modalités de formation des femmes et des hommes diffèrent. Ces derniers s'orientent ainsi en plus grand nombre vers une formation professionnelle et se présentent plus tôt sur le marché du travail : en 2005, 39 % des hommes ayant terminé leur formation initiale sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP, contre seulement 28 % des femmes.

Les filles bénéficient plus souvent d'une formation générale ou technologique longue que d'un enseignement professionnel précoce

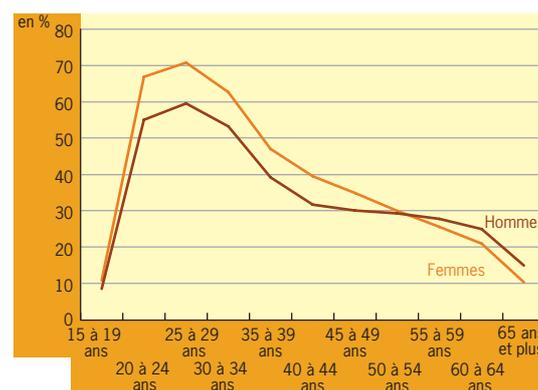
Ce constat de choix de filières de formations différentes par les générations d'hommes et de femmes ayant terminé leurs études se vérifie encore aujourd'hui. Compte tenu des choix d'orientation après la classe de troisième, les filles se dirigent ainsi plus souvent vers le lycée général et technologique, où elles représentent 55 % des effectifs en 2005. Elles sont ainsi majoritaires en terminale générale et en terminale technologique. Les garçons sont en revanche majoritaires dans les terminales professionnelles, car ils sont nombreux à poursuivre leurs études en bac professionnel après l'obtention d'un BEP ou CAP. Au sein des différents baccalauréats, la répartition des filles et des garçons reste très traditionnelle. Les candidates sont ainsi toujours insuffisamment représentées dans les séries scientifiques (44 %), dans les sciences et technologies industrielles (10 %) et dans les séries professionnelles de la production (12 %). Elles représentent en revanche la majorité des effectifs dans les séries littéraire, économique et sociale et technologies tertiaires, et même la quasi totalité en sciences médico-sociales.

CAP : certificat d'aptitude professionnelle.
BEP : brevet d'études professionnelles.

Repères historiques :

- 1836** L'ordonnance du 23 juin organise l'enseignement primaire pour les filles.
- 1850** La loi Falloux oblige les communes de plus de 800 habitants à avoir une école de filles.
- 1861** Après plusieurs années de lutte, l'institutrice Julie Daubié devient la première femme autorisée à se présenter au baccalauréat, qu'elle obtient en l'ayant préparé seule.
- 1882** Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire, public et laïc, pour les filles comme pour les garçons.
- 1919** Création du baccalauréat féminin.
- 1924** Les programmes d'études dans le secondaire deviennent identiques pour les garçons et les filles, entraînant l'équivalence entre les baccalauréats masculin et féminin.
- 1938** La loi du 18 février supprime l'incapacité civile des femmes : celles-ci peuvent s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leur mari.
- 1972** L'École polytechnique devient mixte : huit femmes sont reçues, dont Anne Chopinet qui sera Major de promotion.
- 1975** La loi d'Haby et ses décrets d'application organisent l'obligation de mixité dans tous les établissements publics d'enseignement.
- 1989** La loi d'orientation sur l'éducation rappelle la mission d'égalité de l'enseignement.
- 2001** Signature d'une convention interministérielle pour la mise en œuvre d'une politique globale d'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif.

Proportion de bacheliers en Pays de la Loire selon l'âge



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006



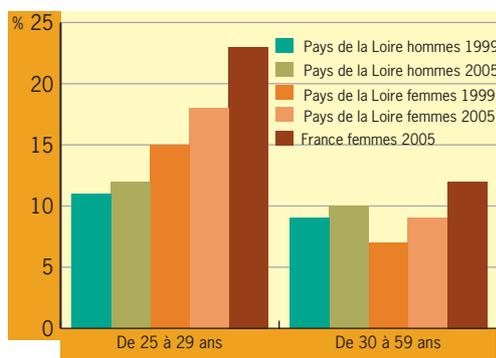
Répartition de la population selon le diplôme le plus élevé obtenu

	Pays de la Loire				France métropolitaine			
	2005		1999		2005		1999	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Aucun diplôme ou CEP	18	22	22	27	20	23	24	26
BEPC	5	7	6	9	5	7	7	9
CAP ou BEP	39	28	41	30	33	23	35	26
Bac général, technologique ou professionnel	17	18	13	15	16	18	13	16
Diplôme niveau Bac + 2	12	16	9	12	11	16	9	13
Diplôme niveau supérieur à Bac + 2	10	10	8	7	14	13	11	10
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Insee, recensement de la population 1999 et enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006
Champ : individus de 15 à 59 ans ayant terminé leurs études.

LECTURE : en Pays de la Loire, en 2005, 16 % des femmes ayant terminé leurs études ont un diplôme de niveau Bac + 2 comme diplôme le plus élevé.

Part des diplômés de niveau supérieur à bac + 2



Source : Insee, recensement de la population 1999 et enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006

En six ans, la répartition des hommes et des femmes dans les différentes séries du bac n'a que peu évolué. Malgré une légère progression, la part des femmes dans la série scientifique dans la région reste inférieure d'un point à la moyenne nationale. En revanche, bien qu'elles y soient encore très minoritaires, la part des femmes dans les séries sciences et technologies industrielles et dans les séries professionnelles du secteur de la production progresse de façon sensible en Pays de la Loire et elle est supérieure d'environ deux points à la moyenne nationale.

Au baccalauréat, les jeunes filles réussissent mieux que les garçons

Le taux de réussite global au baccalauréat a progressé en France comme en Pays de la Loire entre 1999 et 2005. Il reste plus élevé que la moyenne dans l'académie, passant de 82,4 % à 84,9 % contre 80,2 % pour la moyenne nationale en 2005. Quelle que soit la série du baccalauréat, certaines séries technologiques aux faibles effectifs mises à part, les filles réussissent mieux que les garçons : 86,7 % de réussite toutes séries confondues, contre 83,0 % pour les garçons.

Le taux de réussite est en hausse dans les trois séries du baccalauréat général. La réussite des femmes dans la série scientifique a progressé plus fortement dans l'académie de Nantes qu'en moyenne nationale. Elles sont ainsi 90 % à décrocher leur bac scientifique en 2005 contre 86 % en 1999, laissant loin derrière elles leurs homologues masculins, à 86 % à la session 2005. C'est aussi le cas pour le bac sciences et technologies industrielles, où elles sont 90 % à réussir en 2005 contre 83 % des garçons. La réussite a en revanche diminué dans les autres séries du bac technologique et au bac professionnel depuis 1999, pour les filles comme pour les garçons. Au bac professionnel, leur taux de réussite est meilleur dans la production - où elles sont très minoritaires - que dans les bacs professionnels du secteur des services, où elles représentent deux tiers des effectifs.

Les bachelières sont par ailleurs moins âgées que les bacheliers, et plus particulièrement dans l'académie de Nantes. Parmi les lauréates en 2005 en Pays de la Loire, 39 % avaient ainsi 18 ans ou moins, contre 26 % des lauréats masculins de la région et 36 % des lauréates à l'échelle nationale.

En apprentissage, une concentration très marquée des femmes sur quelques spécialités

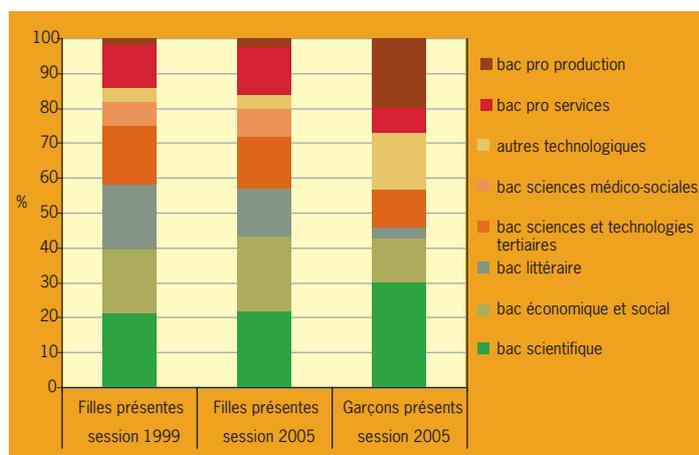
Avec 28 850 apprentis à la rentrée 2004-2005, l'académie de Nantes est celle où il y a le plus d'apprentis. Les femmes sont

Part des filles et des garçons suivant le bac et la série

	Session 2005			Session 1999	
	Pays de la Loire Présents	Proportion de femmes (%)	France Proportion de femmes (%)	Pays de la Loire Proportion de femmes (%)	France Proportion de femmes (%)
Ensemble	33 849	52	52	52	52
Bacs généraux	17 450	57	58	57	57
bac scientifique	8 785	44	45	43	42
bac économique et social	5 781	65	63	63	61
bac littéraire	2 884	81	82	81	82
Bacs technologiques	9 224	52	51	51	51
bac sciences et technologies tertiaires	4 460	60	60	63	64
bac sciences médico-sociales	1 421	97	96	95	95
bac sciences et technologies industrielles	2 333	10	8	10	7
Bacs professionnels	7 175	39	41	39	42
bac pro services	3 475	67	68	69	69
bac pro production	3 700	12	11	9	10

Source : Rectorat de l'Académie de Nantes

Répartition des candidats au baccalauréat selon la série



Source : Rectorat de l'Académie de Nantes

Taux de réussite au baccalauréat suivant la série (en %)

	Académie de Nantes				France métropolitaine	
	Session 2005		Session 1999		Session 2005	
	Femmes	hommes	Femmes	hommes	Femmes	Hommes
Ensemble	86,7	83,0	85,4	81,7	82,1	78,0
Bacs généraux	89,4	86,4	84,7	81,4	85,7	82,2
bac scientifique	90,0	86,4	85,6	81,3	85,9	82,2
bac économique et social	85,7	81,3	83,9	77,7	82,9	78,6
bac littéraire	91,1	86,9	84,5	81,9	87,5	82,7
Bacs technologiques	85,0	82,0	88,5	82,6	78,3	74,6
bac sciences et technologies tertiaires	83,8	78,2	87,6	80,9	77,8	71,1
bac sciences médico-sociales	86,4	69,0	91,1	80,3	77,2	73,3
bac sciences et technologies industrielles	89,7	83,1	86,2	84,7	84,2	76,3
Bacs professionnels	79,7	78,1	82,7	81,2	75,9	74,3
bac pro services	79,2	75,2	83,2	78,6	75,6	70,6
bac pro production	82,6	79,1	79,2	82,1	78,6	75,8

Source : Rectorat de l'Académie de Nantes

Effectifs d'apprentis par domaines et spécialités de formation en Pays de la Loire

Domaine de spécialités	Rentrée scolaire 2004			Rentrée scolaire 1998
	Effectifs	Répartition des femmes apprenties (%)	Proportion de femmes (%)	Proportion de femmes (%)
Ensemble	28 850	100	27	25
Domaines technico-professionnels des services	9 336	83	70	67
Échanges et gestion	4 712	42	70	69
dont : Commerce, vente	3 823	35	72	72
Comptabilité, gestion	544	6	82	17
Services aux personnes	3 954	38	75	70
dont : Coiffure, esthétique et autres soins	1 699	21	95	91
Accueil, hôtellerie, tourisme	1 539	9	47	47
Santé	658	7	86	90
Communication et information	615	3	43	43
Domaines technico-professionnels de la production	19 013	16	7	5
Transformations	4 268	6	12	8
Agriculture, pêche, forêt	2 162	4	16	17
Génie civil, construction, bois	6 540	3	4	2
Mécanique, électricité, électronique	5 424	1	2	1
Spécialités pluri-technologiques de la production	557	0	6	2

Source : Rectorat de l'Académie de Nantes

Lecture : sur les 3 954 apprentis dans le domaine services aux personnes à la rentrée 2004, 75 % sont des femmes ; sur 100 femmes apprenties, 38 suivent une formation dans ce domaine de spécialité.

BTS : brevet de technicien supérieur, préparé en Section de technicien supérieur (STS).

DUT : diplôme universitaire technologique, préparé en Institut universitaire technologique (IUT).

moins nombreuses que les hommes à se former par cette voie : elles représentent 27 % des effectifs en Pays de la Loire, une part en hausse de 2 points par rapport à la rentrée 1998. Les femmes sont particulièrement peu présentes dans les domaines technico-professionnels de la production, qui rassemblent deux tiers des apprentis mais où seulement 7 % d'entre eux sont des filles. En revanche, les filles sont largement majoritaires dans les préparations des domaines professionnels des services (70 % des effectifs). C'est particulièrement le cas dans la coiffure, esthétique et autres soins, la santé et la comptabilité-gestion. Un petit nombre de spécialités, cinq seulement, regroupent ainsi 78 % des apprenties ; celles-ci sont fortement féminisées, à l'exception de l'accueil, hôtellerie, tourisme qui est plutôt mixte. Pour les hommes, le même pourcentage est atteint avec 11 spécialités de formation.

En apprentissage, les jeunes filles préparent relativement plus souvent que les garçons un diplôme de niveau Bac + 2, type **BTS** ou **DUT**, ou licence, dont les spécialités relèvent plus fréquemment du commerce, vente et de la comptabilité, gestion. À ces niveaux, les femmes ont notamment affirmé leur présence dans les spécialités des finances, de la banque et des assurances. Les femmes sont en revanche moins présentes que les hommes dans les formations de niveau I, qui sont en grande partie des préparations au diplôme d'ingénieur relevant des domaines technico-professionnels de la production.

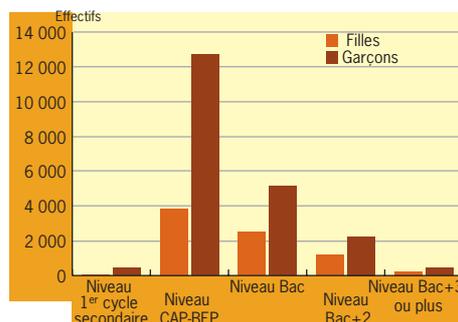
Des inscriptions plus nombreuses des filles dans l'enseignement supérieur directement après le lycée

Après avoir fortement progressé, le taux de poursuites d'études dans l'enseignement supérieur s'est globalement stabilisé depuis quelques années, autour de 77 %. Les élèves issus du bac professionnel sont néanmoins de plus en plus nombreux à s'inscrire en **STS**. Près de 4 % des bacheliers, essentiellement des bacheliers professionnels, ont par ailleurs préféré la voie de l'apprentissage pour leur formation supérieure.

Légèrement majoritaires au bac avec 53 % des 28 000 lauréats en 2005, les jeunes filles poursuivent également dans l'ensemble un peu plus souvent des études supérieures que les garçons. De très fortes disparités apparaissent néanmoins à l'entrée dans le supérieur, que la répartition selon les bacs explique pour partie. Ainsi les bacheliers professionnelles devancent nettement leurs collègues, avec des poursuites d'études dans un cas sur cinq au lieu d'une fois sur sept pour les garçons. Au contraire les bacheliers technologiques poursuivent moins fréquemment leurs études.



Niveaux de formation des apprentis en Pays de la Loire en 2004-2005



Source : Rectorat de l'Académie de Nantes

Les filles majoritaires à l'université, les garçons en IUT, classes préparatoires et écoles d'ingénieurs

La répartition des effectifs dans les différentes filières de l'enseignement supérieur des Pays de la Loire est assez comparable à celle observée au plan national. Les étudiants en STS sont néanmoins plus nombreux dans l'académie qu'au niveau national. Par ailleurs, la plus faible proportion d'étudiants inscrits à l'université s'explique principalement par la présence de nombreux établissements privés.

En Pays de la Loire comme ailleurs, les femmes sont plus nombreuses à poursuivre leurs études dans les filières générales de l'université, inscriptions qu'elles privilégient à des orientations vers des formations technologiques courtes. Elles sont en effet moins nombreuses que les hommes à s'inscrire en IUT, étant peu attirées par les spécialités de la production ou de l'agriculture. Les départements tertiaires des IUT et les spécialités des services des STS sont en revanche majoritairement fréquentés par des étudiantes. Globalement, les IUT de la région se distinguent en accueillant moins de jeunes filles qu'au plan national.

Plus généralement, les jeunes filles délaissent davantage que les garçons les études conduisant aux métiers industriels et technologiques. Ainsi les garçons entrent beaucoup plus fréquemment que les filles dans une école d'ingénieurs, que ce soit à l'issue du bac (les trois quarts des inscrits sont des garçons) ou en passant par une classe préparatoire scientifique. En conséquence, la proportion de femmes à l'entrée dans ces classes est deux fois plus faible que ce qu'elles représentent en terminale scientifique. Au contraire, dans les classes préparatoires économique et sociale et plus encore en lettres supérieures, elles sont surreprésentées quel que soit leur bac d'origine.

À l'université, les filles privilégient lettres, langues, sciences humaines et sociales, médecine et pharmacie

À l'université, qui rassemble la moitié des nouveaux bacheliers, les orientations des jeunes bacheliers diffèrent sensiblement de celles prises par les jeunes bacheliers des séries comparables. Les filles sont ainsi surreprésentées en lettres et en langues (80 % des nouveaux étudiants dans ces filières), en sciences humaines et sociales (72 %), ainsi qu'en économie et droit (60 %). La répartition garçons-filles dans les séries économique et sociale et littéraire au baccalauréat ne suffit pas à expliquer une telle surreprésentation dans ces filières. Elle est aussi le résultat d'une plus grande dissémination des bacheliers scientifiques dans l'ensemble des spécialités offertes.

Si les jeunes filles sont peu attirées par les études conduisant aux métiers industriels et technologiques, elles ne se détournent pas véritablement des filières scientifiques. Certes, majoritaires parmi les bacheliers scientifiques, les garçons s'orientent plus souvent en sciences à l'université (61 % des inscriptions). Mais les bacheliers représentent deux tiers des entrants en médecine et en pharmacie, disciplines d'un niveau d'exigence comparable. En tout état de cause, les clivages entre sciences de l'ingénieur et sciences du vivant sont forgés avant l'entrée dans l'enseignement supérieur : si autant de filles que de garçons ont opté pour les sciences du vivant en terminale, les spécialités des sciences de l'ingénieur ne comptent que 10 % de bacheliers.

Les femmes sont minoritaires en doctorat

En France comme en Pays de la Loire, si les filles inscrites dans les universités sont globalement majoritaires en Licence et Master, elles sont en revanche moins nombreuses parmi les étudiants de doctorat.

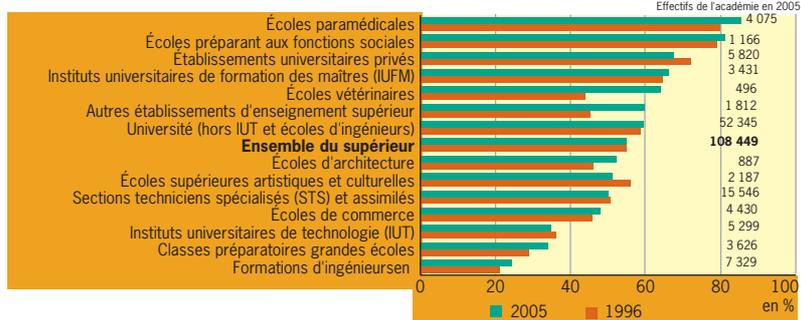
Effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur en 2005-2006 par filière

Filières de formation	Académie de Nantes			France métropolitaine	
	Effectifs	Proportion de femmes (%)	Répartition des femmes (%)	Proportion de femmes (%)	Répartition des femmes (%)
Université (hors IUT et écoles d'ingénieurs)	52 345	60	52,4	59	61,1
établissements universitaires privés	5 820	67	6,6	63	1,1
instituts universitaires de technologie (IUT)	5 299	35	3,1	39	3,5
sections techniciens spécialisés (STS) et assimilés	15 546	50	13,1	51	9,8
formations d'ingénieurs	7 329	23	2,8	25	2,3
classes préparatoires grandes écoles	3 626	34	2,1	41	2,5
instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	3 431	66	3,8	69	4,4
écoles de commerce	4 430	48	3,6	48	3,4
écoles paramédicales	4 075	85	5,9	85	6,4
écoles supérieures artistiques et culturelles	2 187	51	1,9	60	1,9
écoles préparant aux fonctions sociales	1 166	81	1,6	80	2,0
écoles d'architecture	887	52	0,8	51	0,8
écoles vétérinaires	496	64	0,5	68	0,1
autres établissements d'enseignement supérieur	1 812	60	1,8	50	0,7
Ensemble du supérieur	108 449	55	100,0	56	100,0

Source : Rectorat de l'Académie de Nantes

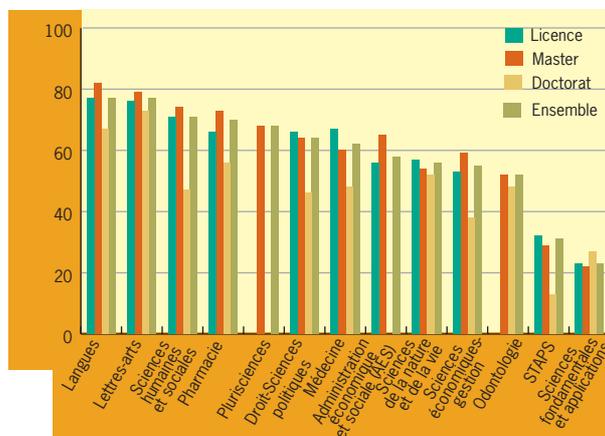
Lecture : 52 345 étudiants sont inscrits à l'Université en Pays de la Loire en 2005-2006. Parmi eux, 60 % sont des femmes. Pour 100 femmes inscrites dans l'enseignement supérieur, 52,4 le sont à l'Université.

Proportion de femmes dans les filières de l'enseignement supérieur en Pays de la Loire



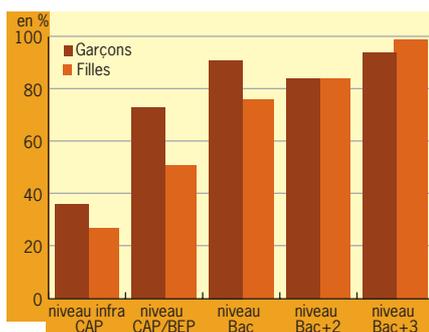
Source : Rectorat de l'Académie de Nantes

Part des femmes à l'université selon le cursus et la discipline en Pays de la Loire



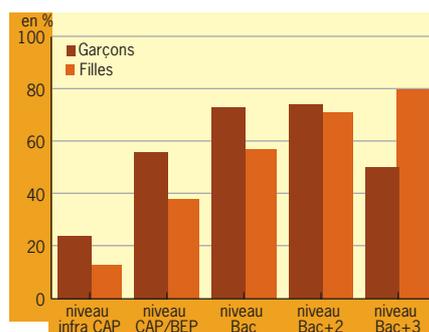
Source : Rectorat de l'Académie de Nantes

Taux d'emploi des apprentis sept mois après la sortie de formation



Source : Rectorat de l'Académie de Nantes, enquête IPA
Champ : apprentis de l'Académie de Nantes sortis des formations technologiques et professionnelles en juin 2005 et interrogés en février 2006.

Taux d'emploi des lycéens sept mois après la sortie de formation



Source : Rectorat de l'Académie de Nantes, enquête IVA
Champ : élèves sortis des formations technologiques et professionnelles des lycées de l'Académie de Nantes en juin 2005 et interrogés en février 2006.

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.

Pour comprendre ces résultats :

Le diplôme le plus élevé obtenu est mesuré à partir des réponses au questionnaire du recensement de la population. Les chiffres indiqués concernent les individus ayant terminé leurs études. Les **apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

Les **enquêtes d'insertion professionnelle des jeunes dans la vie active (IVA et IPA)** sont des dispositifs nationaux pilotés par la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale. Ils sont mis en place chaque année par les académies. Les jeunes sont interrogés par voie postale sur leur situation le 1^{er} février, sept mois après leur sortie des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels (enquête Insertion dans la vie active) et des Centres de formation d'apprentis (enquête Insertion professionnelle des apprentis) des secteurs public et privé.

La proportion de filles est encore plus élevée dans les instituts universitaires privés, fortement implantés dans la région : elles représentent 67 % des effectifs contre 60 % dans le public. Ceci s'explique par l'offre de formations de ces établissements, davantage prisées par les filles. Les écoles préparant aux professions de la santé et carrières sociales forment une population également très féminisée : 80 % des effectifs et même 93 % des nouveaux étudiants sont des filles, dont la moitié de bachelères scientifiques. L'école vétérinaire compte pour sa part deux tiers de filles dans ses effectifs en 2005, une proportion en nette hausse en dix ans. La proportion de femmes parmi les stagiaires de l'IUFM est comparable ; elle se situe en retrait de la moyenne nationale, mais la présence de nombreux établissements privés de formations de maîtres, où la surreprésentation féminine est encore plus nette, compense cet écart. Les filles représentent environ une inscription sur deux dans les écoles artistiques et culturelles et dans les écoles de commerce, ce qui reflète bien leur part dans les séries du baccalauréat où ces écoles recrutent.

Près de 9 % des bacheliers de l'académie s'inscrivent dans un établissement de l'enseignement supérieur hors de la région ; en sens inverse, le nombre de jeunes bacheliers qui rejoignent la région au moment de leur entrée dans le supérieur est comparable au nombre de ceux qui en sortent. Les filles sont généralement moins mobiles que les garçons au moment d'entrer dans l'enseignement supérieur, exceptées les bachelères littéraires qui recherchent plus souvent des formations universitaires en dehors de la région.

L'insertion professionnelle au sortir de la formation est plus difficile pour les jeunes femmes

En dépit de leur plus haut niveau de formation et de leur meilleure réussite scolaire, les jeunes femmes sont globalement moins bien accueillies sur le marché du travail que leurs collègues masculins, que ce soit après un apprentissage ou après une formation scolaire technologique ou professionnelle. Ainsi, en février 2006, sept mois après la sortie de formation, 58 % des lycéennes et 67 % des apprenties avaient trouvé un emploi, contre respectivement 67 % et 79 % des garçons.

Tandis que les hommes s'insèrent bien avec des diplômes prisés par les entreprises comme le bac professionnel dans le secteur de la production ou le brevet professionnel, les femmes doivent atteindre le niveau Bac + 2, type BTS ou DUT, pour avoir un meilleur taux d'insertion. Ce niveau est le plus adapté aujourd'hui dans les secteurs des services, notamment pour les filières comptables et financières ou de la santé. ■



Formations initiale et continue

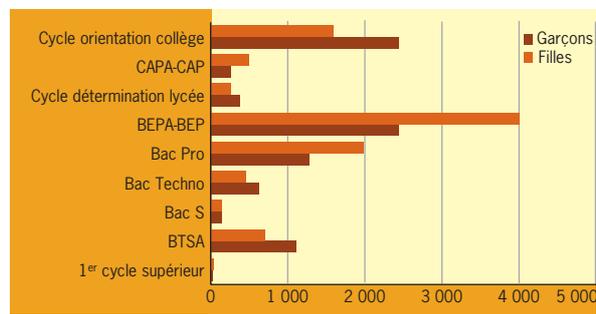
Les filles légèrement majoritaires dans l'enseignement agricole en Pays de la Loire

En Pays de la Loire, 18 400 élèves étaient scolarisés dans les 106 établissements de l'enseignement agricole en 2006. Avec 11 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans l'enseignement agricole, les Pays de la Loire se placent en deuxième position des régions françaises derrière Rhône-Alpes (21 000 élèves scolarisés) et juste devant la Bretagne.

Quatre élèves sur cinq sont scolarisés dans un établissement privé dans la région, contre trois sur cinq au niveau national. Les filles sont majoritaires dans l'enseignement agricole dans la région : elles représentent 53 % des effectifs (50 % au niveau national). La féminisation de l'enseignement agricole est continue depuis le milieu des années quatre-vingt. Cette légère supériorité en nombre s'explique par leur prépondérance dans la filière des services (93 %). Elles sont également deux fois plus nombreuses que les garçons à suivre une formation dans la filière commercialisation. En revanche elles sont minoritaires dans les filières de production (32 %) et générales (41 %), et souvent absentes du secteur de l'agroéquipement.

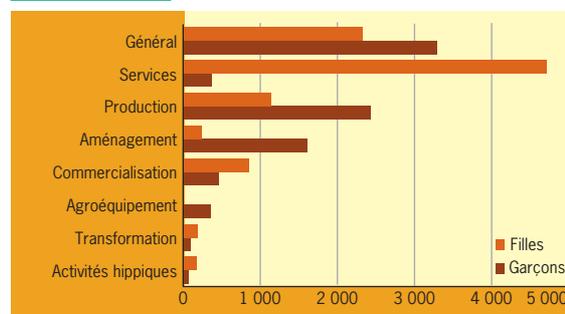
Les disparités entre garçons et filles sont également marquées en termes de type de formation suivie. Ainsi les garçons sont plus nombreux que les filles à choisir une orientation vers l'enseignement agricole dès la 4^e ou la 3^e de collège. Les filles qui décident d'entrer dans l'enseignement agricole le font plutôt aux niveaux CAP ou BEP ; elles enchaînent alors le plus souvent vers un baccalauréat professionnel. Pour leur part, au lycée, les garçons sont plus nombreux à suivre la filière technologique. Dans l'enseignement supérieur, les garçons accèdent plus nombreux aux classes de BTS, tandis que les filles sont majoritaires dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Répartition des élèves de l'enseignement agricole selon le niveau de formation



Source : Draf Pays de la Loire

Répartition des élèves de l'enseignement agricole selon la filière



Source : Draf Pays de la Loire

Pour en savoir plus :

- ◆ Site du Rectorat de l'Académie de Nantes : <http://www.ac-nantes.fr/> :
- index Académie - présentation - études et statistiques - insertion professionnelle
- index orientation insertion - égalité des chances des filles et des garçons - notes du SAIO
- ◆ Site du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/> : index de la maternelle au baccalauréat – Dispositifs interministériels – égalité des filles et des garçons.
- ◆ Site des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : <http://www.chlorofil.fr/typologie/rapports-et-statistiques.html>
- ◆ Morvan Helouri et Dehier Sonia, *Un quart du premier emploi des Ligériens est en intérim*, Insee Pays de la Loire Études, n° 47, juillet 2006.
- ◆ Carif-Oref des Pays de la Loire, *Observatoire de l'insertion professionnelle 2006 et 2007*.
- ◆ Ministère de l'Éducation nationale, *Filles et garçons à l'école, sur le chemin de l'égalité*, mars 2007.
- ◆ Rosenwald Fabienne, *Les filles et les garçons dans le système éducatif*, Ministère de l'Éducation nationale, Note d'information, n° 6, février 2006.
- ◆ Guillem Marine, *Les étudiants inscrits dans les 83 universités publiques françaises en 2004*, Ministère de l'Éducation nationale, Note d'information, n° 24, septembre 2005.
- ◆ Pons Adrien, *Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles : année 2006-2007*, Ministère de l'Éducation nationale, Note d'information, n° 07-37, octobre 2007.
- ◆ Derambure Francine, *La population scolaire en 2006*, STATEA, Ministère de l'agriculture et de la pêche, n° 07.03, mars 2007.
- ◆ Durier Sébastien, *Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003*, Insee, dans : *La société française : données sociales*, mai 2006, p. 95-100.
- ◆ Djider Zohor et Murat Fabrice, *Des chiffres pour les hommes, des lettres pour les femmes*, Insee première, n° 1071, mars 2006.
- ◆ Djider Zohor, Murat Fabrice et Robin Isabelle, *Motivation et performances scolaires : les filles creusent l'écart*, Insee première, n° 886, mars 2003.

Formation professionnelle continue

En 2005, 59 000 femmes salariées ont suivi une formation professionnelle continue dans les Pays de la Loire, soit un tiers de l'ensemble des salariées. Les femmes ont un peu moins facilement accès que les hommes à la formation continue, le fait qu'elles exercent plus souvent une activité à temps partiel constituant un désavantage. Les femmes ingénieures ou cadres sont néanmoins plus nombreuses que les hommes de la même catégorie à bénéficier d'une formation.

Les femmes sont minoritaires parmi les stagiaires de la formation professionnelle à destination principale des demandeurs d'emploi, bien qu'elles soient majoritaires parmi les demandeurs d'emploi. Elles sont en outre concentrées sur quelques spécialités de formation des domaines du commerce et des services.

EN 2005, 35 % DES SALARIÉS des entreprises de 10 salariés ou plus de la région ont bénéficié d'une formation professionnelle continue. Ce chiffre, sensiblement moins élevé que la moyenne française (42 %), s'explique par la surreprésentation des sièges sociaux des entreprises en Ile-de-France par rapport aux autres régions. Ces sièges emploient en effet davantage de cadres et de professions intermédiaires, qui suivent plus fréquemment une formation continue que les autres catégories de salariés.

Les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes à avoir bénéficié d'une formation dans la région : elles étaient 59 000 en 2005, soit 33,9 % des salariées contre 36,3 % pour les hommes. En comparaison, au niveau national, 39,8 % des femmes salariées ont bénéficié d'une formation contre 43,6 % des hommes. Le fait qu'elles travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes constitue pour les femmes un désavantage pour le suivi d'une formation continue. En outre, les femmes sont plus nombreuses dans les petites entreprises, où il est moins aisé de bénéficier d'une formation.

Les femmes ingénieures ou cadres plus nombreuses que les hommes à bénéficier d'une formation

L'accès à la formation continue diffère selon la catégorie socioprofessionnelle. Si la moitié des ingénieurs et cadres en bénéficient, la proportion se réduit au quart pour les ouvriers. Dans cette dernière catégorie ainsi que dans celle des employés, la proportion de femmes en formation est inférieure à celle

des hommes de la même catégorie. En revanche, c'est l'inverse pour les agents de maîtrise et surtout pour les ingénieurs et cadres : 56 % des femmes salariées ingénieures ou cadres ont bénéficié d'une formation dans la région en 2005, contre 51 % des hommes.

La part des salariés ayant suivi une formation au cours de l'année varie également en fonction de la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Plus l'entreprise est grande, plus la part des salariés ayant bénéficié d'une formation est élevée, pour les hommes comme pour les femmes. Dans les petites entreprises de moins de 50 salariés, la proportion de femmes ayant suivi une formation est plus élevée que celle des hommes : 24 % contre 15 %. Dans les entreprises de plus grande taille en revanche, dans les Pays de la Loire comme en France, les hommes sont plus nombreux à bénéficier d'une formation. L'écart entre hommes et femmes est particulièrement important dans les entreprises de 250 salariés ou plus.

Forte concentration des femmes dans quelques spécialités de formation continue des demandeurs d'emploi

En 2005, en Pays de la Loire, environ 7 000 femmes ont bénéficié d'une formation de plus de 140 heures, à destination principale des demandeurs d'emploi. Elles représentent moins de la moitié (44 %) des stagiaires, alors qu'elles représentent pourtant un peu plus de la moitié des demandeurs d'emploi (51 %).

Salariés ayant bénéficié d'une formation continue en 2005, par catégories socioprofessionnelles

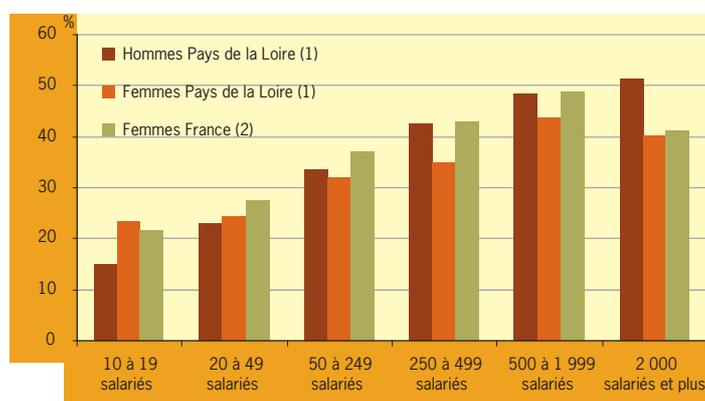
	Pays de la Loire (1)		France (2)
	Nombre de salariés en formation	Proportion des salariés en formation (en %)	
Ouvriers	50 385	27,4	31,5
- dont hommes	40 004	29,0	34,7
- dont femmes	10 381	22,4	21,4
Employés	37 504	29,9	35,3
- dont hommes	12 844	31,0	36,1
- dont femmes	24 660	29,4	34,8
Agents de maîtrise	36 620	52,1	58,4
- dont hommes	21 877	51,4	58,5
- dont femmes	14 743	53,2	58,3
Ingénieurs et cadres	29 186	52,4	57,8
- dont hommes	21 110	51,1	56,1
- dont femmes	8 076	55,9	61,8
Ensemble des salariés	154 724	35,4	42,1
- dont hommes	96 038	36,3	43,6
- dont femmes	58 686	33,9	39,8

Source : DARES - DRTEFP (SEPES - SRC), déclaration 2483 de participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue

(1) Champ : entreprises de 10 salariés ou plus ayant leur siège social en Pays de la Loire.

(2) Champ : entreprises de 10 salariés ou plus ayant leur siège social en France.

Salariés ayant bénéficié d'une formation continue en 2005, par taille d'entreprise



Source : DARES - DRTEFP (SEPES - SRC), déclaration 2483 de participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue

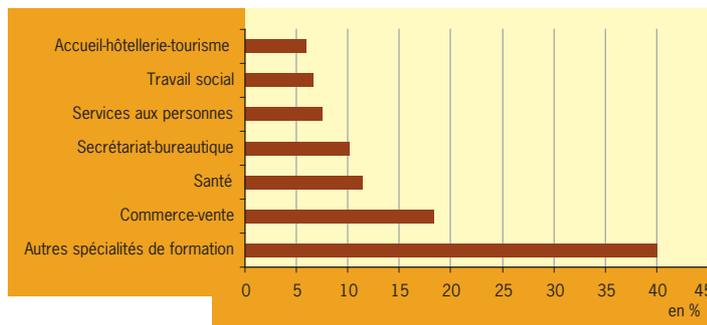
(1) Champ : entreprises de 10 salariés ou plus ayant leur siège social en Pays de la Loire.

(2) Champ : entreprises de 10 salariés ou plus ayant leur siège social en France.



Formations initiale et continue

Répartition des femmes stagiaires de la formation continue par spécialité de formation en 2005



Source : Conseil régional, AFPA, Assedic, DRTEFP, Fongecif

Les femmes stagiaires sont concentrées sur quelques spécialités de formation. Seulement six spécialités rassemblent chacune plus de 5 % des stagiaires : commerce-vente, santé, secrétariat-bureautique, services aux personnes, travail social et accueil-hôtellerie-tourisme. À elles seules, ces six spécialités rassemblent 60 % des femmes stagiaires en 2005. Ce phénomène semble s'accroître au fil du temps puisqu'en 2002, ces six mêmes spécialités ne regroupaient que 52 % des femmes.

Les dix spécialités de formation les plus « féminisées »

Spécialité de formation	Nombre total de stagiaires	Proportion de femmes (en %)
Habillement	81	94
Coiffure, Esthétique	61	93
Services aux personnes	557	93
Secrétariat Bureautique	761	91
Santé	879	90
Travail social	549	83
Finances Banque Assurance	106	65
Accueil Hôtellerie Tourisme	630	65
Commerce Vente	2 018	63
Cuirs et peaux	74	58

Source : Conseil régional, AFPA, Assedic, DRTEFP, Fongecif

Pour obtenir ce même pourcentage de 60 % chez les hommes, ce sont 13 spécialités de formation qu'il faut regrouper.

Ces six principales spécialités sont en outre très féminisées : elles sont occupées en moyenne aux trois quarts par des femmes. Dans les services aux personnes, le secrétariat-bureautique et la santé, elles représentent même plus de neuf stagiaires sur dix.

Ce constat fait sur la formation continue n'est pas différent de celui que l'on ferait en analysant de la même manière la concentration des femmes sur quelques spécialités de la formation initiale professionnelle et technologique jusqu'au niveau baccalauréat : six spécialités de formation regroupent également 60 % des jeunes filles et, à l'exception de la coiffure, il s'agit des mêmes spécialités. Loin de « rattraper » une première orientation fortement déterminée par le genre, la formation continue semble donc reproduire globalement les mêmes stéréotypes sociaux.

Il existe toutefois des signes de modifications de comportements, sans pour autant savoir si cela est du fait des femmes, des prescripteurs ou des employeurs. Entre 2002 et 2005, le nombre de femmes stagiaires a ainsi sensiblement augmenté dans quelques spécialités de formation occupées majoritairement par des hommes, même si cela ne concerne que des volumes relativement faibles. Il s'agit des formations en mécanique, finances-banque-assurance-immobilier, bâtiment-construction, sécurité des biens et des personnes, technologie de commandes des transformations industrielles. Au total, le nombre de femmes dans ces spécialités a doublé, passant de 160 à 330 stagiaires. ■

Pour comprendre ces résultats :

Les données concernant les salariés ayant bénéficié de la formation professionnelle continue sont obtenues en exploitant la déclaration 2483 de participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue. Le champ d'analyse concerne les seuls salariés des entreprises ayant au moins dix salariés dont le siège social est situé en Pays de la Loire.

Les données concernant les stagiaires de la formation professionnelle continue à destination principale des demandeurs d'emploi sont obtenues auprès des organismes financeurs, c'est-à-dire le Conseil régional, l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), l'Assedic et la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Elles sont complétées par celles relatives aux bénéficiaires de congés individuels de formation, fournies par le Fonds de gestion du congé individuel de formation (Fongecif).

Pour en savoir plus :

- ◆ Fleuret Aurore et Zamora Philippe, *La formation professionnelle des chômeurs*, dans : *France portrait social 2004-2005*, Insee, octobre 2004, p. 151-172.
- ◆ Trautmann Jacques, *Accès et retours à la formation*, dans : *Formation emploi*, Cereq, n° 81, janvier-mars 2003, p. 67-80.
- ◆ Fletcher Catherine, *Formation continue à la française et système de laisser-faire britannique : quelles chances pour les femmes ?*, dans : *Formation emploi*, Cereq, n° 78, avril-juin 2002, p. 17-33.
- ◆ Fournier Christine, *Hommes et femmes salariés face à la formation continue : des inégalités d'accès qui reflètent les niveaux de qualification et les conditions familiales*, dans : *Bref : bulletin de recherches sur l'emploi et la formation*, Cereq, n° 179, octobre 2001.



Accès aux responsabilités

Vie politique

Globalement les femmes sont très minoritaires dans les sphères de pouvoir et les postes de responsabilités. Les lois sur la parité se sont cependant traduites en Pays de la Loire par une progression de la représentation féminine sur la scène politique nationale et locale.

Les femmes restent aussi peu présentes dans les fonctions d'encadrement au sein des grandes collectivités locales, ainsi que dans l'encadrement du secteur privé, domaines dans lesquels les contraintes législatives en termes de parité sont moins fortes. La situation est plus favorable dans la fonction publique d'État où les femmes sont majoritaires, y compris au sein des cadres. Mais cette particularité s'explique par leur présence massive dans les métiers de l'enseignement.

B IEN QUE LA MAJORITÉ des électeurs soient des femmes, leur représentation dans la vie politique demeure faible. Sur le plan de la représentation politique nationale, la France se situe ainsi à la traîne en Europe. Avec 107 députées sur 577 et 56 sénatrices sur 331, soit une part de femmes parlementaires de 18 % en 2007, la France ne se situe qu'en 15^e position dans l'Union européenne sur ce critère, bien loin des pays scandinaves notamment : entre 37 et 45 % au Danemark, en Finlande et en Suède. Toutes nationalités confondues, le Parlement européen compte pour sa part 222 députées sur 732, soit 31 % de femmes. Avec 44 % de femmes députées européennes, la France se place au quatrième rang.

En Pays de la Loire comme au niveau national, la part des femmes élues dans les assemblées tant nationales que locales a cependant augmenté régulièrement lors des derniers scrutins. Cette évolution positive est liée à la mise en place des dispositions de la loi du 6 juin 2000 sur la parité politique, qui a été renforcée en avril 2003 puis en janvier 2007.

Les femmes sont un peu plus présentes dans les fonctions électives en Pays de la Loire

En Pays de la Loire, les femmes sont un peu plus présentes dans les assemblées locales (conseillers régionaux, généraux et municipaux) ou nationales (députés et sénateurs) qu'en moyenne en France. En juin 2007, la région ne compte pourtant que sept femmes à l'Assemblée nationale pour trente sièges et deux femmes au sénat pour seize sièges, soit globalement une femme pour cinq élus au Parlement (deux points de plus que la part au niveau national). L'évolution est lente mais réelle : en juin 1993, la région ne dis-

posait que de trois députées et d'une sénatrice, soit une femme pour huit élus. En Pays de la Loire, les femmes sont en outre mieux représentées à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, seul le département de Loire-Atlantique ayant élu des sénatrices. La part des femmes disposant d'un mandat national varie ainsi considérablement selon les départements. Elle est minimum en Mayenne, qui n'envoie aucune femme dans les deux assemblées mais où le nombre d'élus est aussi le plus faible, et maximum en Sarthe avec trois femmes députées sur les cinq du département.

Le nombre de femmes occupant une fonction élective locale tend aussi à s'accroître. En 2004, la moitié des conseillers régionaux et 15 % des conseillers généraux sont des femmes, contre moins de 10 % dix ans plus tôt dans les deux cas. Comme pour les mandats nationaux, la proportion de femmes élues locales dans la région est un peu supérieure à la moyenne nationale, notamment pour les conseillers généraux où elle n'est que de 9 % au niveau national. Les disparités entre les deux types d'assemblées proviennent d'un mode de scrutin différent : le scrutin de liste des élections régionales impose en effet l'alternance d'un candidat de chaque sexe dans l'ordre de présentation de la liste, tandis que les élections cantonales se font au scrutin uninominal majoritaire. Au sein des conseils municipaux, où le mode de scrutin diffère selon la taille de la commune - scrutin de liste dans celles de 3 500 habitants ou plus, scrutin uninominal dans les petites communes - les femmes trouvent aussi plus souvent leur place que par le passé, avec un tiers des élus aux dernières élections de 2001.

Les hommes restent largement majoritaires dans les exécutifs locaux

Si les lois sur la parité ont eu un impact favorable indéniable sur l'évolution du nombre d'élus locaux, les hommes occupent cependant toujours les plus hautes responsabilités dans les exécutifs locaux. Ni la présidence du Conseil régional ni celles des cinq présidences des Conseils généraux n'est ainsi occupée par une femme en Pays de la Loire. En étendant l'analyse aux vice-présidences, la part des femmes s'élève à moins d'un tiers au conseil régional et à 16 % dans les conseils généraux. Là encore les disparités départementales sont fortes : un tiers de femmes dans l'exécutif de Loire-Atlantique, une sur dix voire moins en Mayenne, Vendée et Maine-et-Loire.

Repères historiques :

- 1795** Le décret du 24 mai exclut les femmes de la vie politique.
- 1907** Les femmes sont électrices et éligibles aux conseils des prud'hommes.
- 1936** Trois femmes sont nommées sous-secrétaires d'État dans le gouvernement de Léon Blum : Cécile Brunschvicg, Suzanne Lacore et Irène Joliot-Curie.
- 1944** Les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité dans les mêmes conditions que les hommes, par ordonnance signée du Général de Gaulle.
- 1945** Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales et pour l'Assemblée constituante.
- 1947** Germaine Poinso-Chapuis est la première femme nommée ministre.
- 1974** Création du premier secrétariat d'État à la condition féminine.
- 1981** Création d'un ministère des Droits de la femme.
- 1986** Une circulaire préconise la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres.
- 1999** Le principe de parité est introduit dans la Constitution lors de la révision des articles 3 et 4.
- 2000** Mise en œuvre du principe de parité politique, avec la loi du 6 juin sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, renforcée en avril 2003 et janvier 2007.



Activité et accès aux responsabilités

Place des femmes dans les institutions politiques

Fonctions	Nombre de femmes		Part (en %)					
	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	France	
Femmes occupant une fonction élective								
Députées européennes (élues en 2004)	///	///	///	///	///	///	///	44
Députées (élues en 2007)	7	23	20	14	0	60	20	19
Sénatrices (2004)	2	13	40	0	0	0	0	17
Conseillères régionales (2004)	46	49	49	53	43	47	53	48
Conseillères générales (2004)	30	15	17	7	13	25	10	9
Conseillères municipales (2001)	7 857	33	38	34	31	30	32	32
Femmes dans les exécutifs locaux								
Conseil régional	5	31	17	50	50	50	25	35
(Présidentes et vice-présidentes)								
Conseil général	9	16	33	8	10	17	10	13
(Présidentes et vice-présidentes)								
Maires	139	11	11	12	11	12	8	11
Adjointes aux maires	1 228	27	nd	31	21	27	28	nd

Source : Préfectures de département, Ministère de l'Intérieur
nd : non disponible

Loi sur la parité du 6 juin 2000 : pour assurer une juste représentation des femmes dans le monde politique, la France est le premier pays au monde ayant fait le choix de se doter d'une législation, avec la loi promulguée le 6 juin 2000, qui faisait suite à une révision de la Constitution en 1999. Celle-ci oblige les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales, municipales (dans les communes de 3 500 habitants et plus), sénatoriales (dans les circonscriptions à la proportionnelle) et européennes. Elle prévoit aussi de pénaliser financièrement les partis ou groupements politiques qui ne respectent pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives, par le biais du financement public des partis. Cette loi a été complétée par la loi du 11 avril 2003 qui révisé les modes de scrutin des élections régionales et européennes, puis par celle du 31 janvier 2007 qui modifie les conditions d'élection des adjoints aux maires, en introduisant des règles strictes de parité. Cette dernière loi contient également des dispositions sur l'élection des vice-présidents et membres des commissions permanentes des conseils régionaux et de l'assemblée de Corse, visant à assurer l'égalité hommes-femmes, et sur le remplacement des conseillers généraux. Pour les élections législatives, les sanctions financières seront aussi alourdies pour les partis ou groupements politiques qui ne respecteraient pas le principe de la parité lors de la désignation de leur candidat.

Fonctions publiques : la fonction publique française, au sens strict, comprend l'ensemble des agents occupant les emplois civils permanents de l'État, des collectivités territoriales (commune, département ou région) ou de certains établissements publics hospitaliers. Il existe ainsi trois grandes fonctions publiques : d'État, territoriale et hospitalière.

Au niveau municipal, où les dernières élections sont certes plus anciennes (2001), les postes de maires et d'adjoints restent également l'apanage des hommes : neuf maires sur dix sont de sexe masculin, en Pays de la Loire

comme au niveau national. La loi du 31 janvier 2007 obligera toutefois les conseils municipaux à respecter la parité (à une unité près) au moment de l'élection des adjoints lors des prochaines élections de mars 2008.

Fonction publique

Un tiers des emplois de direction dans la fonction publique d'État sont occupés par des femmes

La féminisation des cadres de la fonction publique d'État s'est accentuée pour atteindre 60 % en Pays de la Loire comme en France. Mais cette prédominance s'explique surtout par la présence massive des femmes dans les fonctions d'enseignement, deux professeurs sur trois étant des femmes. En outre, le reclassement d'une partie des instituteurs parmi les professeurs explique l'essentiel de la progression de la part des femmes cadres entre 1990 et 2005.

Les femmes sont cependant minoritaires dans les postes de direction ou que l'on peut qualifier de niveau supérieur. En Pays de la Loire, les femmes occupent ainsi un tiers des 5 700 emplois de ce type dans la fonction publique d'État, à peine moins que la moyenne française. Plus de la moitié de ces emplois concerne des professeurs de l'enseignement supérieur ou des chercheurs. La situation a cependant progressé dans tous les « grands corps » : en 1990, elles occupaient un emploi de niveau supérieur sur cinq.

La situation est similaire dans la fonction publique hospitalière, où les fonctions de direction ainsi que les postes de médecins sont occupés par des hommes six fois sur dix en Pays de la Loire.

Moins d'une femme sur cinq dans les fonctions de direction des grandes collectivités locales

En France, début 2006, les femmes restent très minoritaires au sein des fonctions de direction des services administratifs des grandes collectivités locales que sont les régions, départements, communes de 40 000 habitants ou plus, communautés urbaines et d'agglomération, ou encore offices publics d'HLM. Elles occupent ainsi en moyenne 19 % des emplois de direction ou de directeurs proprement dits à l'échelle nationale. Leur situation s'améliore néanmoins quelque peu, puisque le taux de féminisation n'était que de 17 % deux ans plus tôt. Les Pays de la Loire se situent un peu au-dessous de la moyenne nationale, avec 17 % de femmes seulement au sein des emplois de direction des grandes collectivités.

Les femmes peuvent se sentir quelque peu isolées dans ces fonctions de direction, puisqu'on trouve à peine plus d'une femme en moyenne par organisme. Cet effectif moyen est cependant un peu plus élevé dans les collectivités importantes : régions (4 en moyenne), départements (2), communes de plus de 80 000 habitants ou communautés urbaines (3).

Emplois de direction ou de niveau «supérieur» dans la fonction publique

	Effectifs Pays de la Loire 2005	Effectifs femmes Pays de la Loire 2005	Part des femmes 2005 (%)	Part des femmes 1990 (%)	Part des femmes France 2005 (%)
Emplois " supérieurs " fonction publique d'État	5 696	1 955	34,3	22,2	36,2
- professeurs de l'enseignement supérieur, chercheurs	3 022	938	31,0	22,3	35,6
- personnels de direction, d'inspection et d'orientation du 2nd degré	1 522	763	50,1	32,3	55,6
- magistrats	285	141	49,5	38,8	54,6
- personnels de direction	203	45	22,2	9,2	22,4
- cadres niveau administrateur	156	29	18,6	2,2	28,0
- ingénieurs niveau " grands corps "	135	26	19,3	8,4	23,8
- officiers supérieurs, colonels	373	13	3,5	0,0	5,5
Emplois " supérieurs " fonction publique hospitalière					
Personnels médicaux	3 663	1 468	40,1	nd	nd
Personnels de direction, directeurs d'écoles paramédicales	240	106	44,2	nd	44,4

nd : non disponible

Source : Insee, fichier de paye des agents de l'Etat ; Drees, statistique annuelle sur les établissements.

Proportion de femmes dirigeantes salariées de société par secteurs d'activité

Secteurs	Pays de la Loire	France
Industrie	10,6	11,9
Construction	6,3	9,1
Commerce	16,9	16,8
Services	12,4	16,2
Ensemble	12,5	14,8

Champ : dirigeants de société salariés, hors agriculture et artisanat.
Source : Insee, DADS au 31/12/2005.

Entreprises

Un peu plus d'un cadre sur quatre du secteur privé est une femme

En Pays de la Loire comme au niveau national, les femmes n'occupent en 2005 qu'un quart des postes d'encadrement des entreprises du secteur privé*. Elles sont en outre surtout présentes dans les fonctions de gestion des entreprises, ainsi que dans les banques et assurances. La proportion est encore inférieure concernant les dirigeants de société salariés : un sur huit est une femme en Pays de la Loire, contre un sur sept en moyenne nationale. Au niveau national, seulement 12 % des chefs d'entreprises privées sont des femmes.■

* La place des femmes dans les entreprises est davantage développée dans le chapitre « accès à l'emploi ».

Pour comprendre ces résultats :

Les éléments sur la place des femmes dans les emplois de direction des grandes collectivités locales sont issus d'une enquête réalisée auprès de 587 collectivités d'avril à août 2006. Elle avait pour but de recenser et de caractériser les cadres en poste au 31 décembre 2005 occupant un emploi fonctionnel (directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux des services techniques,...) ou ayant un statut d'administrateur, d'ingénieur en chef ou équivalents. La proportion de femmes dirigeantes de société salariées est issue de l'exploitation des Déclarations annuelles des données sociales, formalité déclarative à accomplir par toute entreprise employant des salariés. Les chiffres indiqués portent sur les entreprises hors agriculture et artisanat.

Pour en savoir plus :

- ◆ Observatoire de la fonction publique territoriale, *Les femmes dans les emplois de direction des grandes collectivités*, Synthèse n°16, mars 2007.
- ◆ Achin Catherine et Lévêque Sandrine, *Les femmes en politique*, Repères, n° 455, La Découverte, 2006.
- ◆ Ministère de l'Égalité et de la parité professionnelle, *Rapport d'évaluation de la loi du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives*, 2005.
- ◆ Zimmermann Marie-Jo, *Élections à venir : faire vivre la parité*, Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, La Documentation française, 2003.
- ◆ Zimmermann Marie-Jo, *Pourquoi la parité en politique reste-t-elle un enjeu pour la démocratie française ?*, Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, La Documentation française, 2003.
- ◆ Mossuz-Lavau Janine, *La parité hommes-femmes en politique : bilan et perspectives*, INED, Population et sociétés, n° 377, mars 2002.
- ◆ Génisson Catherine, *La parité entre les femmes et les hommes : une avancée décisive pour la démocratie* - rapport à M. le Premier ministre, Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, La Documentation française, 2002.
- ◆ *Femmes dans les lieux de décision* : rapport présenté par Michèle Cotta. - dans : Journal officiel de la République française. Avis et rapports du Conseil économique et social, n° 18, décembre 2000.
- ◆ Halimi Gisèle et Jospin Lionel, *La parité dans la vie politique*, commission pour la Parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique, La Documentation française, 1999.
- ◆ Gillot Dominique, *Vers la parité en politique* - rapport à M. le Premier ministre, Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, La Documentation française, 1999.



Accès à l'emploi

Le taux d'activité des femmes en Pays de la Loire est le plus élevé après l'Île-de-France : 69,7 % des femmes de 15 à 64 ans en 2005. Il est supérieur à la moyenne nationale pour toutes les tranches d'âge jusqu'à 54 ans. En outre, plus de six femmes sur dix en âge de travailler ont un emploi. Cependant l'emploi féminin dans la région est caractérisé par un fort taux de temps partiel choisi ou contraint. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à créer leur entreprise. Elles entreprennent plus volontiers dans les secteurs des services personnels et domestiques, de la santé-action sociale et du commerce de détail. Ces activités sont aussi les plus féminisées en termes de nombre de salariés. Les emplois féminins sont ainsi fortement concentrés dans quelques secteurs d'activité, même si la féminisation progresse dans d'autres secteurs. Dans le secteur privé, la moitié des femmes sont employées, tandis qu'un peu plus de la moitié des hommes sont ouvriers. Les postes de cadres sont encore majoritairement occupés par des hommes, surtout pour les fonctions techniques.

DÉBUT 2005, ON COMPTE 1 596 000 actifs dans les Pays de la Loire, dont 47 % de femmes. Le **taux d'activité** des femmes en âge de travailler - les personnes de 15 à 64 ans - est en constante augmentation depuis 1975 : de 53 % en 1975, il est passé à 60 % en 1990 et à 69,7 % en 2005. Les Pays de la Loire se placent ainsi juste derrière l'Île-de-France (71,6 actives pour 100 femmes). Les comportements masculins et féminins en termes de participation à l'activité professionnelle se sont rapprochés, puisque dans le même temps, le taux d'activité des hommes a fortement diminué, passant de 87 % en 1975 à 78,4 % en 2005.

Le taux d'activité des femmes a surtout progressé aux âges intermédiaires, qui correspondent à la période où elles assument les charges familiales les plus lourdes. La majorité des femmes ne s'arrêtent plus de travailler lorsqu'elles ont des enfants. Désormais, seulement 11 femmes de la région sur 100 de 25 à 49 ans n'ont pas d'activité professionnelle ou n'en cherchent pas, contre 21 en 1990. Le taux d'activité féminin dans cette tranche d'âge est ainsi supérieur de 3,5 points à la moyenne de la France métropolitaine ; il reste néanmoins inférieur de 8,5 points à celui des hommes dans la région.

Les taux d'activité des femmes de la région sont supérieurs aux moyennes nationales pour toutes les tranches d'âge jusqu'à 54 ans. L'écart est particulièrement élevé pour les jeunes femmes de 20 à 24 ans : sept sur dix sont actives, soit six points de plus qu'en France métropolitaine. Cette entrée précoce dans la vie professionnelle est à relier au

type d'études suivies par les femmes de la région, qui privilégient les filières courtes ou préparant directement à l'exercice d'un métier. L'apprentissage est ainsi particulièrement développé dans les Pays de la Loire.

Le taux d'activité des femmes de 55 ans ou plus est inférieur à la moyenne nationale

Le taux d'activité des femmes de 55 à 64 ans est en revanche inférieur dans les Pays de la Loire à celui de la France métropolitaine (33,4 % contre 36,9 %), et même à celui de la province (34,8 %). Pour les hommes comme pour les femmes de la région, ce phénomène de retrait plus précoce de la vie active peut s'expliquer par la forte proportion d'emplois industriels dans la région, qui entraînent des départs à la retraite ou en préretraite à des âges moins élevés. Au-delà de 60 ans, les taux d'activité des hommes et des femmes sont très proches (respectivement 8,8 % et 8,4 %). Davantage pénalisées que les hommes par des interruptions de carrière et le temps partiel, les femmes sont en effet amenées à travailler plus longtemps afin de bénéficier d'une meilleure retraite.

Plus de six femmes sur dix en âge de travailler ont un emploi

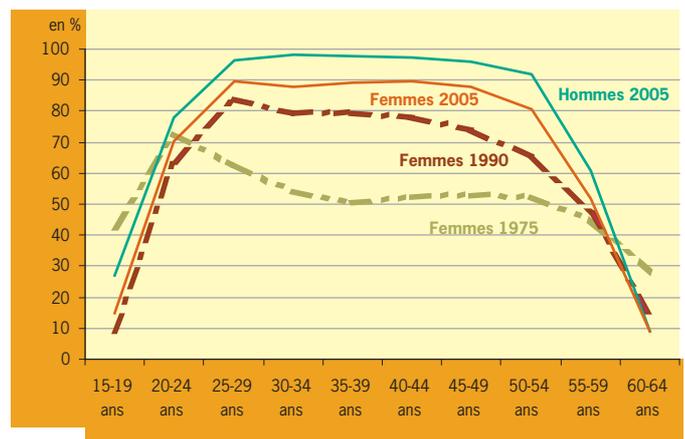
Parmi les femmes de 15 à 64 ans de la région, 61,5 % ont un emploi en 2005, tandis que le **taux d'emploi** des hommes s'élève à 72,0 %. Ce chiffre est ainsi supérieur à l'objectif de 60 % que le Conseil européen de Lisbonne a fixé pour le taux d'emploi féminin à l'horizon 2010. Il est

Taux d'activité : pourcentage de personnes actives (actifs occupés et chômeurs) parmi la population de l'âge correspondant.

Repères historiques :

- 1909** La loi institue un congé de maternité de huit semaines sans rupture du contrat de travail, mais sans traitement.
- 1920** Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans autorisation du mari.
- 1946** Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines. Un arrêt du 30 juillet supprime la notion de « salaire féminin ».
- 1965** Les femmes peuvent exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.
- 1983** La loi Roudy établit l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.
- 1986** Une circulaire préconise la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres.
- 1987** Assouplissement des restrictions à l'exercice du travail de nuit des femmes, abolition de certaines dispositions particulières au travail des femmes.
- 2001** La loi Génisson renforce la loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de 1983.
- 2004** Accord national interprofessionnel relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Taux d'activité par tranche d'âge quinquennale en Pays de la Loire



Source : Insee - recensements de la population 1975 et 1990, enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Taux d'activité, taux d'emploi et statut par sexe et grand groupe d'âge (en %)

		Pays de la Loire				France métropolitaine			
		15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	Ensemble 15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	Ensemble 15-64 ans
Hommes	Taux d'activité	52,0	97,2	61,0	78,4	46,9	95,9	62,8	77,2
	Taux d'emploi	43,5	90,3	57,1	72,0	37,0	87,3	57,7	69,3
	Proportion de salariés parmi les personnes en emploi	///	///	///	85,4	///	///	///	86,1
Femmes	Taux d'activité	42,2	88,9	52,3	69,7	39,0	85,4	53,0	67,5
	Taux d'emploi	33,1	79,2	47,9	61,5	29,9	74,4	48,0	58,6
	Proportion de salariés parmi les personnes en emploi	///	///	///	92,5	///	///	///	92,8

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006
Champ : population appartenant à un ménage ordinaire.

supérieur de trois points à la moyenne nationale et d'environ cinq points à la moyenne européenne. Parmi les régions françaises, il est seulement dépassé par celui des femmes franciliennes. Cependant l'emploi féminin dans la région est caractérisé par un fort taux de temps partiel choisi ou contraint ⁽¹⁾.

38 % des entreprises sont créées par des femmes

En Pays de la Loire, en 2005, 92 % des femmes ayant un emploi sont salariées, contre 85 % des hommes. Dans la région comme en France, elles sont en effet moins nombreuses que les hommes à créer une entreprise : en 2006, 38 % des 8 000 créateurs ou repreneurs sont des femmes en Pays de la Loire (37 % en France). Les secteurs d'activité où elles entreprennent le plus sont les services personnels et domestiques (81 % des créateurs dans ce secteur sont des femmes), la santé-action sociale (66 %) et le commerce de détail (46 %). À l'opposé, elles ne représentent que 5 % des créateurs d'entreprises de construction. Dans 14 % des cas, la femme créatrice a repris une entreprise, contre 10 % pour les hommes créateurs. Ceci s'explique principalement par le fait qu'un quart d'entre elles entreprennent dans le commerce de détail.

En 2002, une femme créatrice sur cinq était sans activité professionnelle avant la création, contre un homme sur neuf. La proportion de personnes au chômage avant la création d'entreprise est également un peu plus importante chez les femmes que chez les hommes :

38 % contre 35 %. Les femmes créatrices d'entreprises sont en moyenne plus diplômées que les hommes : 51 % d'entre elles ont au moins le baccalauréat, contre 45 % des hommes. Ceci s'explique par le « plafond de verre » auquel sont encore bien souvent confrontées les femmes dans les entreprises, c'est-à-dire le fait que la carrière des femmes est souvent entravée, ce qui les incite à se lancer dans un projet de création de leur propre entreprise.

Lente féminisation des secteurs d'activité

Parmi les salariées ligériennes, 70 % sont employées dans une activité de services en 2005, contre un peu moins d'un homme sur deux. Les 600 000 emplois féminins sont ainsi fortement concentrés dans quelques secteurs d'activité : les services personnels et domestiques, la santé-action sociale, l'éducation, l'administration publique et le commerce de détail regroupent 55 % des emplois féminins en 2005, comme en 1999. En comparaison, les emplois masculins sont beaucoup plus dispersés : les cinq secteurs d'activité employant le plus d'hommes pèsent seulement pour 38 % dans l'emploi masculin. L'emploi est particulièrement féminisé dans les services personnels et domestiques, où 95 % des emplois salariés sont occupés par des femmes, ainsi que dans la santé-action sociale (79 %). À l'inverse, la construction reste un bastion de l'emploi masculin, avec neuf postes sur dix occupés par des hommes.

Taux d'emploi : proportion d'actifs ayant un emploi sur la population totale considérée.

Salarié : personne qui travaille, aux termes d'un contrat quel qu'en soit le type ou la durée, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Secteur d'activité : regroupe des entreprises qui ont la même activité principale au regard de la nomenclature d'activités considérée.

⁽¹⁾ cf. chapitre conditions d'emploi

L'emploi salarié par grand secteur d'activité dans les Pays de la Loire

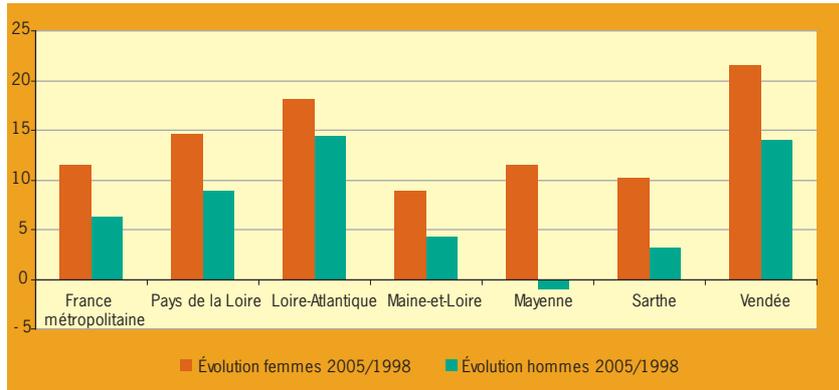
	Emploi salarié féminin (milliers)	Emploi salarié masculin (milliers)	Proportion de femmes (%)	Evolution emploi salarié total 2005/1999 (milliers)	dont : évolution emploi féminin 2005/1999 (%)	dont : évolution emploi féminin 2005/1999 (milliers)
Agriculture	7,0	23,7	22,8	- 14,7	- 40	- 4,7
Industrie hors construction	81,9	187,5	30,4	- 1,4	- 2	- 1,5
Construction	9,2	79,7	10,4	26,3	54	3,2
Commerce	79,5	86,9	47,8	18,2	27	16,7
Transports	10,8	38,2	22,0	20,9	34	2,7
Services	422,4	291,0	59,2	15,5	17	62,8
Ensemble	600,1	668,9	47,3	11,5	15	76,6

Source : Insee, estimations annuelles d'emploi



Activité et accès aux responsabilités

Évolution de l'emploi dans les départements entre 1998 et 2005



Source : Insee, estimations annuelles d'emploi

Un tiers des salariées travaille dans le secteur public

Parmi les femmes salariées dans la région, un tiers travaille dans le secteur public contre un homme salarié sur cinq. Aussi, sur les 344 000 salariés travaillant dans ce secteur en Pays de la Loire, 59 % sont des femmes. Dans la fonction publique hospitalière, les femmes occupent ainsi 78 % des 42 000 emplois en 2005. Certaines professions y restent presque exclusivement féminines : les sages-femmes, les personnels administratifs, les personnels éducatifs et sociaux, les aides-soignants et les agents de service sont des femmes dans plus de neuf cas sur dix. Elles ne sont minoritaires qu'au sein des professions médicales (36 %), des personnels de direction (44 %) et des personnels techniques et ouvriers (31 %).

Dans la fonction publique territoriale, les femmes occupent 62 % des 82 000 emplois salariés. Dans la fonction publique d'État, qui emploie près de 110 000 personnes en Pays de la Loire, la proportion de femmes s'élève à 55 % en 2005, soit cinq points de plus qu'en 1990. Là encore, hommes et femmes n'occupent pas les mêmes emplois. Comme au niveau national, les deux tiers des 58 000 enseignants sont des femmes en 2005, une proportion en hausse de quatre points en quinze ans. Les femmes sont par ailleurs largement majoritaires parmi les employés civils et agents de service (82 %), les personnels de service (73 %) et les professions intermédiaires administratives (67 %). En outre, la féminisation de ces métiers s'accroît. À l'inverse, même si cette part a quadruplé en 15 ans, elles ne représentent qu'un emploi de militaire sur dix ; elles occupent par ailleurs un quart des postes de cadres techniques (contre un sur dix en 1990) et représentent 8 % des personnels de police et de prisons (contre un pour cent en 1990).

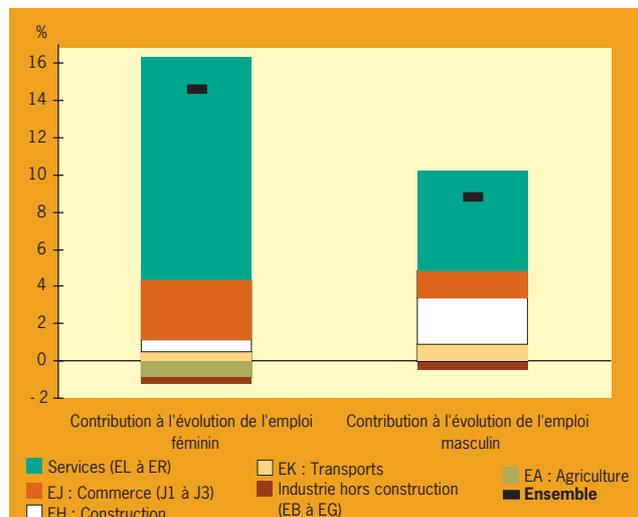
La moitié des femmes travaillant dans le secteur privé sont employées

Dans le secteur privé, les profils socioprofessionnels des hommes et des femmes sont également très contrastés. Ainsi, en 2005, la moitié des femmes sont employées, tandis que 56 % des hommes sont ouvriers. De fait, les métiers d'ouvriers sont occupés par des hommes dans sept cas sur dix, alors que quatre fois sur cinq les employés sont des femmes, agents de surveillance mis à part. Parmi les ouvriers, les disparités de qualification sont fortes : 86 % des ouvriers qualifiés sont des hommes, mais 42 % des ouvriers non qualifiés sont des femmes.

Les postes de cadres sont encore majoritairement occupés par des hommes (73 %), surtout pour les fonctions techniques, de sorte que moins de 6 % des femmes salariées du secteur privé sont cadres en 2005. Hommes

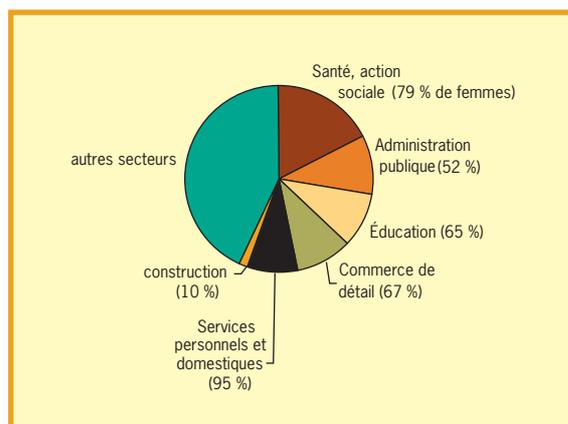
Toutefois, dans ce secteur de la construction comme dans les secteurs jusqu'ici peu féminisés des services opérationnels, des transports ou des industries agroalimentaires, la progression de l'emploi salarié féminin a été beaucoup plus rapide que celle de l'emploi total entre 1999 et 2005. En conséquence, la proportion de femmes augmente dans ces secteurs. La hausse de l'emploi féminin est également plus importante que celle de l'emploi masculin dans certaines activités où les femmes sont déjà majoritaires : commerce de détail, activités financières et immobilières. De façon générale, l'emploi féminin a d'ailleurs progressé plus vite que l'emploi total dans la majorité des activités : + 15 % au total entre 1999 et 2005, contre + 9 % pour l'emploi masculin. L'emploi féminin n'a diminué sur la période que dans quelques secteurs dont les effectifs globaux déclinent comme l'agriculture, les industries de biens de consommation ou l'industrie textile, ainsi que dans l'éducation.

Contribution des secteurs d'activité à l'évolution de l'emploi entre 1998 et 2005



Source : Insee, estimations annuelles d'emploi
Lecture : Entre 1998 et 2005, l'emploi féminin a augmenté de 14,6 % en Pays de la Loire, tandis que l'emploi masculin a augmenté de 8,8 %. Cette croissance de l'emploi féminin se décompose notamment en + 12 points dus à la hausse de l'emploi dans les services ; en sens inverse, l'emploi industriel contribue négativement, pour 0,3 point (la contribution d'un secteur est l'évolution du secteur pondérée par son importance dans l'ensemble).

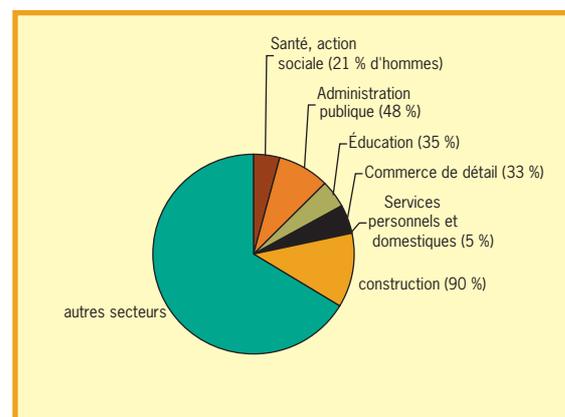
Emploi salarié féminin fin 2005



Source : Insee, estimations annuelles d'emploi

Lecture : sur 100 femmes salariées en Pays de la Loire fin 2005, 18 exercent dans le secteur de la santé, action sociale. Dans ce secteur, 79 % des salariés sont des femmes.

Emploi salarié masculin fin 2005



et femmes occupent en revanche à peu près dans les mêmes proportions des postes de niveau de qualification intermédiaire : environ un actif occupé sur cinq est dans cette position. Mais ils n'y exercent pas les mêmes types de profession : les hommes sont plutôt techniciens ou agents de maîtrise, les femmes sont surreprésentées parmi les professions intermédiaires de la santé et du travail social.

En Pays de la Loire, si une femme salariée sur deux est employée comme au niveau national, la proportion de femmes cadres ou professions intermédiaires est en revanche bien inférieure : 28 % contre 35 % pour la France métropolitaine. Ces catégories moyennes et supérieures se sont néanmoins féminisées sur la période récente, en Pays de la Loire comme ailleurs : la proportion de femmes parmi les

cadres a augmenté de 2,3 points entre 1999 et 2005 pour atteindre 27,1 % ; elle est de 46 % parmi les professions intermédiaires, en hausse de 3,3 points sur la même période. En sens inverse, 21 % des salariées ligériennes sont ouvrières contre 15 % au niveau national, ce qui est à relier à la forte présence de l'industrie dans les Pays de la Loire, et notamment l'industrie agroalimentaire.

Plus de quatre professionnels paramédicaux sur cinq sont des femmes

Près de 40 000 professionnels des métiers paramédicaux relevant du Code de la santé publique exercent en Pays de la Loire. Toutes professions confondues, la proportion de

Répartition des salariés du secteur privé par catégorie socioprofessionnelle

en %

		Pays de la Loire			France	
		Proportion de femmes	2005		Proportion de femmes	2005
			Répartition des femmes	Répartition des hommes		
Cadres	Ensemble	27,1	5,6	12,1	24,8	32,3
	dont					
	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	29,5	2,6	4,9	24,5	37,3
	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	13,7	1,1	5,3	11,2	16,9
Professions intermédiaires	Ensemble	46,0	22,3	20,8	42,7	48,8
	dont					
	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	53,2	10,5	7,3	48,7	57,0
	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	79,3	7,5	1,6	77,0	79,0
	Techniciens	15,2	1,5	6,8	13,5	16,5
	Contremaîtres, agents de maîtrise	10,4	0,5	3,7	9,8	10,5
Employés	Ensemble	78,4	50,6	11,1	77,1	74,1
	dont					
	Employés administratifs d'entreprises	82,5	18,1	3,1	79,6	81,4
	Employés civils et agents de service de la Fonction Publique	83,6	12,0	1,9	79,9	78,3
	Employés de commerce	73,9	11,9	3,3	73,9	71,4
	Personnels des services directs aux particuliers	77,9	8,5	1,9	76,8	70,5
	Agents de surveillance	11,6	0,1	0,9	12,0	10,7
Ouvriers qualifiés	Ensemble	13,9	8,5	41,8	12,7	10,8
	dont					
	Ouvriers qualifiés de type industriel	20,8	5,5	16,7	19,3	15,8
	Ouvriers qualifiés de type artisanal	7,2	1,4	14,3	6,3	7,4
	Chauffeurs	9,7	0,9	6,6	7,4	6,7
	Ouvriers qualifiés de la maintenance, du magasinage et du transport	11,8	0,7	4,2	9,8	10,6
Ouvriers non qualifiés	Ensemble	42,1	12,9	14,1	40,9	37,6
	dont					
	Ouvriers non qualifiés de type industriel	39,6	8,1	9,9	38,9	34,4
	Ouvriers non qualifiés de type artisanal	48,8	3,3	2,8	47,8	44,1
Ensemble		44,3	100,0	100,0	42,5	44,6

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales



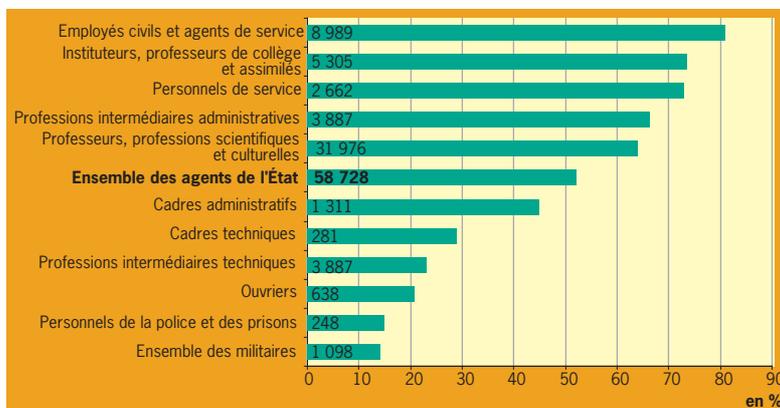
Activité et accès aux responsabilités

Les secteurs d'activité où l'emploi féminin a le plus varié entre 1999 et 2005

	Emploi salarié féminin (milliers)	Proportion de femmes (%)	Évolution emploi salarié total 2005/1999 (%)	dont : évolution emploi féminin 2005/1999 (%)
...ceux où il a le plus augmenté				
Services opérationnels	36,0	43	41	70
Construction	9,2	10	26	54
Conseil et assistance	23,6	45	34	36
Transports	10,8	22	21	34
Postes et télécommunications	12,5	49	16	32
Commerce de détail, réparation	56,5	67	24	29
Industries agricoles et alimentaires	24,1	42	10	27
...ceux où il a diminué entre 1999 et 2005				
Agriculture	7,0	23	- 15	- 40
Industries des biens de consommation (C1 à C4)	21,7	50	- 29	- 33
Industrie textile	2,1	55	- 15	- 16
Éducation	57,4	65	- 5	- 3

Source : Insee, estimations annuelles d'emploi

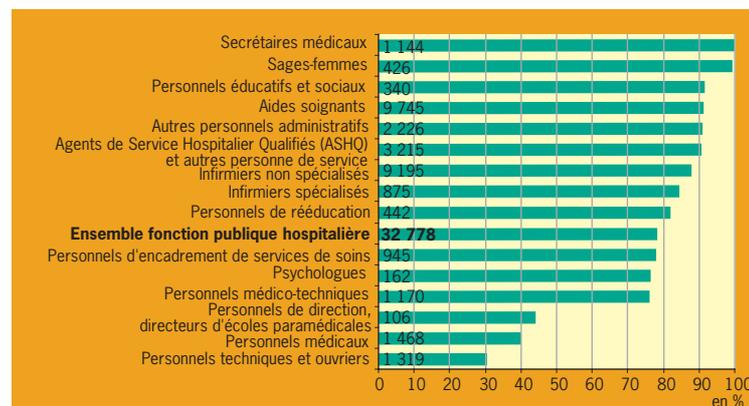
Nombre et proportion de femmes dans les métiers de la fonction publique d'État en 2005



Source : Insee, fichier de paye des agents de l'État

Lecture : parmi les cadres administratifs, on comptait 1 311 femmes en 2005. Celles-ci représentaient 45 % des effectifs exerçant ce métier.

Nombre et proportion de femmes dans les métiers de la fonction publique hospitalière en 2005



Source : Drees, statistique annuelle des établissements

Lecture : parmi les personnels d'encadrement de services de soins, on comptait 945 femmes en 2005. Celles-ci représentaient 78 % des effectifs exerçant ce métier.

femmes au sein de ces professionnels est de 79 % : elle est du même ordre qu'en France métropolitaine, et s'est accrue de deux points entre 2000 et 2007. Les métiers les plus féminisés sont les sages-femmes (7 hommes seulement exercent ce métier dans la région), les orthophonistes et les infirmiers ; seuls les opticiens-lunetiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les chirurgiens-dentistes rassemblent plus d'hommes que de femmes. Pour les quatre professions les plus représentées (infirmiers, pharmaciens, masseurs kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes), le département de Loire-Atlantique présente la proportion de femmes la plus élevée de la région, alors qu'elle est la plus faible en Mayenne et en Vendée.

Les 25 000 infirmiers représentent près des deux tiers des professions paramédicales de la région ; neuf sur dix exercent en tant que salariés, pour l'essentiel dans les établissements publics de santé. Que l'exercice soit libéral ou salarié, la proportion d'infirmières est à peu près la même : près de neuf sur dix. Le statut est en revanche plus discriminant pour les pharmaciens et les masseurs kinésithérapeutes ; les pharmaciennes représentent 77 % des effectifs salariés (pour les deux tiers des postes d'adjoint en officine) et 53 % des effectifs libéraux. Les masseuses kinésithérapeutes totalisent les deux tiers des effectifs salariés - qui exercent principalement en établissement de santé - et 38 % seulement des effectifs libéraux, en cabinet.

À ces professions régies par le Code de la santé publique, il convient d'ajouter les 13 000 aides-soignants et 5 500 agents des services hospitaliers salariés des établissements de santé ligériens. Dans ces deux professions, la proportion de femmes est identique : 92 %. Mais la quotité d'activité est très différenciée selon le sexe : un tiers des aides-soignantes sont à temps partiel (contre 7 % des aides-soignants), tout comme 28 % des femmes agents de service hospitalier (pour 9 % des hommes de cette profession).

Une féminisation continue des effectifs médicaux

Plus de 9 500 médecins exercent dans la région en 2006, avec un peu plus de généralistes que de spécialistes. Au cours des vingt dernières années, le nombre de femmes médecins a augmenté de 136 % alors que celui des médecins augmentait de 50 %. La proportion de femmes dans le corps médical est ainsi passée sur la période de 24 % à 38 %. L'évolution a été du même ordre pour les généralistes et les spécialistes ; elle a été plus marquée en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire.

La féminisation de la profession de médecin est dorénavant la même dans la région et en France métropolitaine. Les Pays de la Loire se situent en quatrième position pour la plus forte proportion de femmes médecins, derrière

Population active : ensemble de la population de 15 ans ou plus exerçant ou cherchant une activité professionnelle.

Répartition par sexe des professions de santé relevant du Code de la Santé Publique



Source : répertoire ADELI des professionnels de santé en 2007

Pour comprendre ces résultats :

La notion d'activité dans le recensement de la population a sensiblement évolué depuis 1999. La population active inclut désormais les personnes exerçant à titre secondaire une activité professionnelle, notamment les étudiants ayant une activité réduite et les retraités continuant une activité professionnelle (cas des militaires notamment). L'effet de cet élargissement des limites de la population active est donc sensible aux âges extrêmes, de début et de fin d'activité. Le nombre d'actifs mentionné dans cet article fait référence à cette nouvelle définition. Par ailleurs, le champ est ici restreint à la population des ménages ordinaires, c'est-à-dire que la population vivant en communauté n'est pas incluse.

Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir à une date donnée, une photographie exhaustive de l'emploi cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclatures d'activité. Elles constituent la synthèse de plusieurs sources statistiques, auprès des ménages ou des entreprises.

La Déclaration annuelle des données sociales est une formalité déclarative à accomplir par toute entreprise employant des salariés.

Par ailleurs, l'Insee recense les agents de l'État à partir des fichiers de paye des principales administrations. Le répertoire Adeli recense l'ensemble des professions de santé réglementées par le code de la santé, de la famille et de l'aide sociale. Tous les praticiens de ces professions, quel que soit leur mode d'exercice, ont l'obligation de faire enregistrer leur diplôme à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales du département dans lequel ils souhaitent exercer leur activité.

Île-de-France, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. Les femmes sont majoritaires chez les généralistes et spécialistes de moins de 40 ans. Elles représentent en revanche moins d'un quart des généralistes de 50 ans ou plus.

En France, selon le scénario central des projections d'effectifs de médecins réalisées fin 2004, « peu après 2020, les femmes seraient plus nombreuses que les hommes parmi les médecins en activité, et représenteraient 52 % des médecins en activité en 2025 ». En 2006, en Pays de la Loire, les secteurs d'activité occupés par les femmes généralistes sont plus diversifiés que pour leurs collègues masculins : la proportion d'hommes généralistes exerçant en cabinet est de 81 %, alors que seulement une femme sur deux y exerce. Les femmes généralistes sont plus représentées que les hommes dans les établissements de santé (21 % contre 13 %), ainsi que dans les secteurs de la médecine et santé au travail, la santé scolaire ou universitaire et la protection maternelle et infantile. Cette sectorisation est moins marquée chez les spécialistes : environ une femme ou un homme sur deux travaillent en établissement de santé ; 39 % des hommes travaillent en cabinet contre une femme sur trois. Enfin, les femmes sont majoritaires en gynécologie médicale, en médecine du travail, en dermatologie et en pédiatrie. A contrario, elles ne représentent que 40 % des psychiatres, 30 % des anesthésistes et 9 % des chirurgiens. ■

Pour en savoir plus :

- ◆ Morvan Helouri, *Taux d'emploi en Pays de la Loire : premier en France, 85^e en Europe...*, Insee Pays de la Loire Informations statistiques, n° 257, mars 2007.
- ◆ Rabaud Jeannine et Seguin Sébastien, *Pays de la Loire : la région française au plus fort taux d'emploi*, Insee Pays de la Loire Études, n° 52, janvier 2007.
- ◆ Afsa Cédric et Buffeteau Sophie, *L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir ?*, Économie et statistique, mars 2007, n° 398-399.
- ◆ Marchand Olivier, *Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 - Les taux d'emploi vont de 56,9 % en Languedoc-Roussillon à 66,8 % dans les Pays de la Loire*, Insee première, n° 1117, janvier 2007.
- ◆ Monso Olivier, *Changer de groupe social en cours de carrière - Davantage de mobilité depuis les années quatre-vingt*, Insee première, n° 1112, décembre 2006.
- ◆ Insee, division Emploi, *L'enquête emploi en 2005*, Insee résultats, juin 2007, n° 68.
- ◆ Hachid Ali, *L'emploi départemental et sectoriel (1989-2005) - le chômage départemental (1981-2006)*, Insee résultats, juin 2007, n° 67.
- ◆ Lemerle-Guillaumat Stéphanie et Verdes Odile, *Les agents de l'État au 31 décembre 2004*, Insee résultats, mars 2007, n° 61.
- ◆ Insee - Pôle Fonction Publique - Direction régionale de Bretagne, *L'emploi dans les collectivités territoriales au 31 décembre 2002, 2003 et 2004*, Insee résultats, décembre 2006, n° 59.
- ◆ Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), *L'égalité femmes, hommes*. - dans : Travail et emploi, n° 102, avril-juin 2005.
- ◆ Sicart Daniel, *Les professions de santé au 1^{er} janvier 2006*, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, - dans : Collections statistiques. Document de travail, n° 97.
- ◆ Meron Monique, Okba Mahrez et Viney Xavier, *Les femmes et les métiers : vingt ans d'évolutions contrastées*, Données sociales, Insee, mai 2006.
- ◆ Fraboul Serge et du Crest Arnaud, *Viellissement inégal des territoires - Projection de population par zone d'emploi à l'horizon 2015*, Insee Pays de la Loire Dossier, n° 19, juin 2006.



Conditions d'emploi

Dans les Pays de la Loire comme au niveau national, les femmes exercent, plus souvent que les hommes, un emploi salarié à durée limitée tel qu'un contrat à durée déterminée. En outre, un tiers des femmes en emploi sont à temps partiel dans la région : les Pays de la Loire sont la région où cette proportion est la plus élevée. Être à temps partiel est fréquemment un choix, permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale. Mais cette situation peut aussi être subie comme c'est le cas pour un quart des femmes à temps partiel au niveau national. Ayant plus de difficultés à s'insérer dans le monde du travail, les femmes sont globalement majoritaires dans les dispositifs d'emplois aidés. Elles occupent ainsi une place prépondérante dans les contrats d'insertion dans la vie sociale, ainsi que dans les contrats aidés se déroulant généralement dans le secteur non marchand, comme les contrats d'accompagnement dans l'emploi. Elles sont en revanche moins présentes dans les contrats qui s'adressent au secteur marchand, comme l'apprentissage et les contrats jeunes en entreprise.

Emploi à durée limitée : correspond à un emploi temporaire (stage, intérim, apprentissage, contrat aidé, contrat à durée déterminée).

Temps partiel : une personne est considérée travaillant à temps partiel si sa durée de travail est inférieure à la durée légale ou à celle fixée conventionnellement dans le secteur d'activité.

DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES quatre-vingt-dix, le statut des emplois a évolué. Le temps partiel s'est développé. Les formes d'emploi particulières, tels que l'intérim ou les contrats à durée déterminée, sont également de plus en plus répandues. Par ailleurs, en lien avec le contexte conjoncturel, les dispositifs d'aide à l'emploi fluctuent avec l'évolution des politiques d'emploi et d'insertion professionnelle.

Les femmes plus souvent en emploi à durée limitée

Dans les Pays de la Loire, les femmes sont plus souvent en emploi à durée limitée que les hommes : 107 000 salariées sont dans cette situation en 2005, soit 18 % de l'ensemble des femmes salariées contre 14 % des hommes salariés. Elles représentent ainsi les deux tiers des salariés ayant un contrat à durée déterminée. En revanche, les hommes sont plus fréquemment en intérim ou en apprentissage.

Les femmes de la région sont plus souvent en contrat à durée déterminée que la moyenne nationale. Ceci s'explique en partie par le fait que l'emploi à durée limitée touche plus particulièrement les jeunes actifs : 37 % des femmes de moins de 30 ans dans la région, contre 12 % de celles de 30 à 49 ans. Or les jeunes femmes sont en moyenne plus actives dans la région qu'ailleurs. En outre, l'industrie agroalimentaire, particulièrement développée dans la région, est un secteur qui recourt massivement à ce type de contrat.

Les missions d'intérim demeurent plus fréquentes dans l'industrie et dans la construction. Les hommes étant largement majoritaires dans ces secteurs d'activité, ils le sont aussi parmi les personnes qui sont en intérim (73 % dans les Pays de la Loire). Cependant, les industries agroalimentaires font fréquemment appel à la main-d'œuvre intérimaire féminine dans la région : elles représentent près de la moitié des 5 300 emplois en intérim en équivalent temps plein dans ce secteur.

La plus forte proportion de femmes à temps partiel en France

Qu'elles l'aient choisi, en particulier pour élever leurs enfants, ou bien qu'elles le subissent, 222 000 femmes travaillent à temps partiel en Pays de la Loire. En 2005, plus du tiers des femmes ayant un emploi est ainsi à temps partiel. Cette part dépasse de cinq points la moyenne nationale. Les Pays de la Loire sont même la région française où la proportion de femmes travaillant à temps partiel est la plus élevée. Ce phénomène est à relier au taux d'activité très élevé des femmes et à son maintien aux alentours de 90 % chez les femmes de 25 à 49 ans, malgré le fort taux de fécondité régional.

Le temps partiel concerne beaucoup moins les hommes. Moins de 6 % des hommes en emploi travaillent à temps partiel en 2005 en Pays de la Loire, une proportion légèrement inférieure à la moyenne nationale.

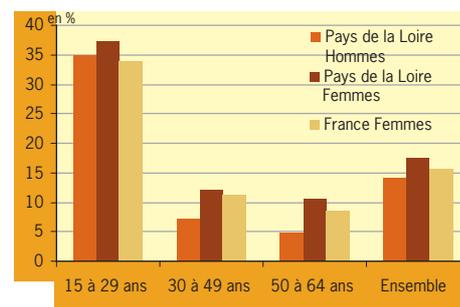
La montée de l'activité des femmes et l'extension du secteur tertiaire n'expliquent que partiellement l'expansion du temps partiel, qui tient aussi pour une grande part à la mise en place de mesures incitant les entreprises à y recourir. Le temps partiel ne s'est ainsi pas développé de façon régulière. Après une première phase de croissance au début des années quatre-vingt, la proportion de salariés à temps partiel a augmenté plus vivement au début de la décennie quatre-vingt-dix, en lien avec l'instauration en 1992 de l'abattement de cotisations patronales sur les emplois à temps partiel dans le secteur privé. Le recours au temps partiel a baissé entre 1998 et 2001, du fait de la mise en œuvre de la réduction du temps de travail. Il a augmenté de nouveau depuis, bien que les mesures incitatives accordées aux entreprises aient été supprimées dans le cadre de la loi Fillon de 2003.

Conditions d'emploi des salariés en 2005

	Pays de la Loire				France métropolitaine		
	Femmes	Proportion de femmes (%)	Répartition (%)	Hommes	Répartition (%)	Proportion de femmes (%)	Répartition (%)
Ensemble des salariés	607 103	48	100,0	653 862	100,0	48	100,0
Emplois stables	500 185	47	82,4	562 096	86,0	48	84,3
Emplois à durée limitée	106 918	54	17,6	91 766	14,0	53	15,7
dont contrats à durée déterminée	76 273	65	12,6	40 825	6,2	60	10,9
dont contrats d'apprentissage	8 230	29	1,4	20 215	3,1	33	1,2
dont placés par une agence d'intérim	10 929	31	1,8	23 819	3,6	32	1,4

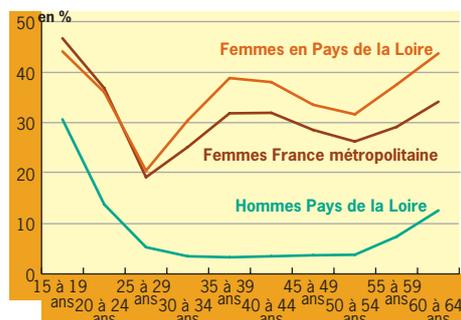
Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006

Proportion d'emplois salariés à durée limitée en 2005 selon l'âge



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006

Proportion d'actifs occupés en 2005 travaillant à temps partiel selon l'âge



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006

Le temps partiel n'est pas toujours choisi

Le temps partiel est aussi un révélateur de précarité professionnelle lorsqu'il est subi. Ainsi en 2005, le quart des femmes françaises travaillant à temps partiel souhaiteraient travailler davantage. Ce phénomène de **sous-emploi** a une conséquence sur les inégalités de salaires, de progression de carrière et sur la hauteur des retraites. Ces emplois à temps partiel concernent 1,2 million de personnes en France en 2005, dont 79 % sont des femmes. Hommes ou femmes, ce sont surtout les ouvriers et employés qui sont à temps partiel contre leur choix.

Dans la région comme dans le reste de la France, quelle que soit la tranche d'âge, le temps partiel subi côtoie ainsi le temps partiel choisi. La proportion de femmes travaillant à temps partiel est particulièrement élevée entre 30 et 44 ans, c'est-à-dire aux âges où elles sont souvent en charge d'enfants. Le temps partiel peut alors constituer un moyen de concilier vie professionnelle et vie familiale pour les femmes de la région, qui sont les plus fécondes en France. Mais pour celles qui élèvent seules leurs enfants, travailler est un impératif et le temps partiel n'est dans ce cas pas forcément choisi.

Le temps partiel est également assez répandu aux âges extrêmes de l'activité. Avant 24 ans, il s'agit souvent d'étudiantes effectuant de « petits boulots », mais aussi de femmes peu qualifiées employées dans le cadre de dispositifs aidés. Après 55 ans, si certaines femmes cessent progressivement leur activité et choisissent de travailler à temps partiel pour avoir plus de temps libre, d'autres n'ont pu trouver mieux qu'un emploi à temps partiel après avoir subi un licenciement.

Le recours au temps partiel très répandu dans les activités de commerce et services

La fréquence du temps partiel est très variable selon les secteurs d'activités et les catégories socioprofessionnelles. Dans les Pays de la Loire, le recours au temps partiel culmine dans les services aux particuliers, l'éducation-santé-action sociale et le commerce : près de la moitié des postes de travail occupés par des femmes y sont à temps partiel. Dans le secteur des services aux particuliers notamment, le temps partiel contraint est très présent. Dans l'industrie en revanche le temps partiel est moins répandu : il concerne 22 % des postes de travail féminins.

Le travail à temps partiel concerne d'abord les postes d'employées : il touche 45 % d'entre elles. Dans les autres catégories socioprofessionnelles, environ un tiers des postes sont à temps partiel. La proportion de femmes à temps partiel est plus élevée dans les Pays de la Loire que la moyenne nationale pour toutes les catégories socioprofessionnelles, hormis pour les ouvrières. Le temps partiel des femmes est également plus répandu au sein des agents de l'État dans les Pays de la Loire qu'en moyenne en France : c'est le cas de 24 % des femmes de la région contre 19 % au niveau national. Il concerne environ un tiers des ouvrières, des employées et des professions intermédiaires.

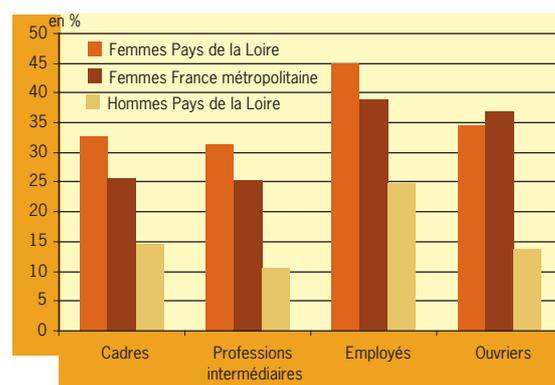
Sous-emploi : actifs occupés qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui sont à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail (définition du Bureau international du travail).

Proportion de postes salariés à temps partiel en 2005 selon le secteur d'activité

Secteurs d'activité	Pays de la Loire			France métropolitaine
	Nombre de postes salariés féminins à temps partiel	Proportion de femmes à temps partiel (%)	Proportion d'hommes à temps partiel (%)	Proportion de femmes à temps partiel (%)
Agriculture, sylviculture, pêche	4 300	22	9	24
Industries agroalimentaires	15 300	26	8	28
Industries des biens de consommation	8 900	18	8	19
Industrie automobile	1 000	15	6	17
Industrie des biens d'équipement	5 700	23	6	22
Industrie des biens intermédiaires	8 800	20	6	18
Énergie	1 900	41	15	36
Construction	7 800	42	6	34
Commerce	88 500	44	10	40
Transports	9 000	34	9	25
Activités financières	11 500	25	9	23
Activités immobilières	5 700	33	16	33
Services aux entreprises (hors intérim)	54 600	37	12	30
Services aux particuliers (hors secteur domestique)	46 000	50	33	44
Éducation, santé, action sociale	125 400	47	27	37
Ensemble des postes (hors intérim et administration)	394 400	39	11	34

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales
Champ : secteur privé et semi public

Proportion de postes salariés à temps partiel selon la catégorie socioprofessionnelle en 2005



Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales
Champ : secteur privé et semi public



Activité et accès aux responsabilités

Emploi intérimaire en 2006 dans les Pays de la Loire

Secteurs d'activité	Nombre d'emplois équivalent-temps plein (1)	Part des femmes dans l'emploi intérimaire (en %)	Part des femmes dans l'emploi salarié (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	314	37	23
Industries agricoles et alimentaires	5 261	48	42
Industries des biens de consommation	2 074	43	50
Industrie automobile	1 791	23	18
Industries de biens d'équipement	6 533	20	18
Industries des biens intermédiaires	7 802	28	25
Énergie	327	51	20
Construction	9 024	5	10
Commerce	3 009	36	48
Transports	1 745	16	22
Activités financières	449	65	57
Activités immobilières	129	53	57
Services aux entreprises	3 122	36	45
Services aux particuliers	370	54	77
Éducation, santé, action sociale	389	56	74
Administration	129	68	55
Ensemble Pays de la Loire	42 904	27	47
Ensemble France entière	602 800	28	47

Source : Unédic, Dares, DRTEFP Pays de la Loire, exploitation des fichiers Unédic des déclarations mensuelles des agences d'intérim ; Insee, estimations annuelles d'emploi

(1) nombre d'emplois en moyenne mensuelle.

non marchand, comme les contrats d'accompagnement dans l'emploi. Elles sont en revanche moins présentes dans les contrats qui s'adressent au secteur marchand comme l'apprentissage et les contrats jeunes en entreprise. Ces différents contrats aidés s'adressent à des publics différents et dans des secteurs d'activité distincts.

Les jeunes hommes majoritaires dans le contrat jeune en entreprise, les filles dans le contrat d'insertion dans la vie sociale

Deux types de contrat s'adressent ainsi aux jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion dans la vie active : le contrat jeune en entreprise et le contrat d'insertion dans la vie sociale. En 2006, un peu plus du quart des 3 400 contrats jeunes en entreprise signés ont concerné des jeunes filles. Près de la moitié des femmes bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi, tandis que la majorité des jeunes garçons étaient déjà salariés antérieurement. Le tiers d'entre-elles sont embauchées dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, mais également dans le commerce de détail et les industries agroalimentaires, tandis que la majorité des garçons travaille dans les métiers du bâtiment.

De son côté, le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) vise à organiser les actions nécessaires à la réalisation d'un projet d'insertion dans un emploi durable. Les femmes sont majoritaires dans ce dispositif, qui insère plus difficilement dans l'emploi durable : elles représentent trois bénéficiaires sur cinq parmi les 8 600 titulaires du CIVIS en 2006 en Pays de la Loire. Dans ce dispositif, elles disposent d'un meilleur niveau de formation que les garçons : les deux tiers ont atteint le niveau CAP/BEP, voire pour certaines le niveau baccalauréat, contre seulement 41 % des garçons, qui majoritairement n'ont pas de formation ou bien une formation n'excédant pas une année.

Les cadres sont en revanche moins souvent à temps partiel : une femme professeur sur six et un quart des cadres techniques ou administratifs. Ces dernières, du fait des contraintes liées à leurs responsabilités et d'une meilleure rémunération, font des arbitrages différents pour la garde de leurs enfants.

Les femmes plus nombreuses parmi les dispositifs d'emplois aidés

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, une refonte des dispositifs d'emplois aidés a été mise en place au cours de l'année 2005, dans le but de favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, tant dans le secteur marchand que dans le secteur non marchand. Dans ce nouveau contexte, les femmes occupent une place prépondérante dans les contrats d'insertion dans la vie sociale, ainsi que dans les contrats aidés se déroulant généralement dans le secteur

Secteur non marchand : regroupe les activités de services fournis gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs (administration, éducation, santé, action sociale).

Contrats aidés de la politique de l'emploi en 2006

	public concerné	Pays de la Loire		France entière
		effectifs entrés en 2006	proportion de femmes (%)	proportion de femmes (%)
Secteur non marchand				
contrat d'accompagnement dans l'emploi	chômeurs longue durée ou âgés, handicapés,...	8 547	66	65
contrat d'avenir	bénéficiaires minima sociaux	5 458	54	59
Secteur marchand				
contrat initiative emploi	chômeurs longue durée ou âgés, handicapés,...	2 533	48	44
contrat d'insertion-revenu minimum d'activité	bénéficiaires minima sociaux	804	44	45
contrat jeune en entreprise	jeunes	3 414	26	29
<i>Formation en alternance</i>				
contrat d'apprentissage	jeunes	19 264	nd	31 (1)
contrat de professionnalisation	jeunes, demandeurs d'emploi	7 355	41	48 (2)
Autre mesure d'accompagnement				
contrat d'insertion dans la vie sociale	jeunes	8 652	60	62

Source : Dares, DRTEFP Pays de la Loire

nd : non disponible

(1) en 2005

(2) de janvier à septembre 2006

Bénéficiaires des minima sociaux : les femmes majoritaires dans le contrat d'avenir

Pour leur part, les bénéficiaires des minima sociaux peuvent être plus particulièrement embauchés sur deux types de contrat aidé : le contrat d'insertion-revenu minimum d'activité pour travailler dans le secteur marchand, le contrat d'avenir dans le secteur non marchand. En 2006, les femmes représentent 55 % des 5 400 bénéficiaires du contrat d'avenir dans la région. Elles sont employées principalement comme agent administratif dans l'enseignement public, tandis que les hommes occupent des fonctions souvent liées à l'environnement dans des associations. Les femmes bénéficiaires sont âgées en moyenne de 28 ans. Un tiers ont au minimum le niveau baccalauréat, contre seulement un sur cinq pour les hommes. Au moment de la signature de leur contrat, 70 % d'entre elles percevaient le revenu minimum d'insertion (RMI) et 22 % bénéficiaient de l'allocation spécifique de solidarité.

Le contrat d'insertion-revenu minimum d'activité n'a concerné que 800 titulaires de minima sociaux en 2006 dans la région, dont 44 % de femmes. À l'inverse des hommes, plus de la moitié d'entre elles percevaient l'allocation spécifique de solidarité et un tiers touchaient le RMI. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 40 ans, mais 10 % des femmes ont plus de 50 ans. Les plus diplômées d'entre elles exercent leurs fonctions principalement

dans des entreprises de conseil et d'assistance informatique, les autres ont intégré le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Chômeurs de longue durée : les deux tiers des bénéficiaires du contrat d'accompagnement dans l'emploi sont des femmes

Le nouveau contrat initiative emploi dans le secteur marchand et le contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le secteur non marchand ont pour but de favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée. Les deux tiers des 8 500 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) signés en 2006 dans les Pays de la Loire l'ont été par des femmes. Elles occupent plus particulièrement des emplois d'agents de collectivité ou d'intervenants auprès d'enfants, dans des établissements publics d'enseignement ou des structures sanitaires publiques ; les hommes travaillent en nombre au sein des communes comme jardiniers ou ouvriers. Âgées en moyenne de 34 ans, les femmes bénéficiaires rencontraient des difficultés pour trouver un emploi. La moitié d'entre elles étaient ainsi inscrites comme demandeuses d'emploi depuis plus de deux ans, contre 44 % chez les hommes.

Les femmes représentent 47 % des 2 500 contrats initiative emploi « nouvelle formule » signés en 2006 dans les Pays de la Loire. Elles travaillent surtout dans les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration, comme employées polyvalentes ou serveuses, tandis que les hommes sont le plus souvent recrutés dans les métiers du bâtiment. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 39 ans. Malgré leur bon niveau de formation - elles sont plus nombreuses que les hommes à avoir atteint le niveau baccalauréat - 63 % des femmes étaient inscrites comme demandeuses d'emploi depuis au moins deux ans, contre seulement la moitié des hommes.

Les femmes se déplacent un peu moins que les hommes pour se rendre à leur travail

En Pays de la Loire comme ailleurs, les hommes salariés sont plus mobiles que les femmes concernant leurs déplacements quotidiens domicile-travail : 73 % d'entre eux se déplacent hors de leur commune de résidence en 2004, contre seulement 64 % des femmes. Les hommes comme les femmes de la région sont un peu moins mobiles que la moyenne française où respectivement 76,6 % et 69,4 % de salariés travaillent hors de la commune de résidence. Les femmes privilégient la proximité : elles sont presque deux fois moins nombreuses à travailler hors du département de leur domicile

Les dispositifs aidés du plan de cohésion sociale

L'année 2005 a été marquée par la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan de cohésion sociale. Ce plan comporte des dispositifs pour favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, l'insertion professionnelle des jeunes et des bénéficiaires de minima sociaux. Outre des modifications intervenant sur certains contrats existants, ce plan a entraîné la simplification d'un certain nombre de dispositifs et influencé la façon dont les publics sont orientés vers ces contrats.

✓ Le **contrat jeune en entreprise (CJE)** et le **contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)** s'adressent aux jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion dans la vie active. Le CJE est un contrat à durée indéterminée, destiné à insérer, directement et durablement, les jeunes peu ou non qualifiés dans le secteur marchand. Le CIVIS n'est pas un contrat de travail, mais un dispositif d'une durée d'un an renouvelable destiné à favoriser l'insertion professionnelle.

✓ Le **contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA)** pour le secteur marchand et le **contrat d'avenir (CAV)** pour le secteur non marchand s'adressent aux titulaires de minima sociaux. Le CI-RMA se traduit par un contrat à durée déterminée de 6 mois minimum ou un contrat de travail temporaire, renouvelable deux fois dans la limite de 18 mois. Le CAV est un contrat à durée déterminée de deux ans, qui comprend des actions d'accompagnement et de formation.

✓ Le nouveau **contrat initiative emploi (CIE)** dans le secteur marchand et le **contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)** dans le secteur non marchand doivent servir à favoriser le retour à l'emploi des autres publics en difficulté, notamment les chômeurs de longue durée ou âgés. Le CIE peut être conclu pour une durée déterminée ou indéterminée. Le CAE est un contrat à durée déterminée de six mois, renouvelable dans la limite de 24 mois.

✓ Pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, le plan de cohésion sociale renforce également la formation en alternance à travers le **contrat d'apprentissage** et le **contrat de professionnalisation**. Ce dernier prend la forme d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée, assorti d'une période de formation comprise entre 6 et 12 mois, qui peut être prolongée jusqu'à 24 mois pour des publics sans qualification ou exigeant une qualification pointue. Le public concerné regroupe les jeunes de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.



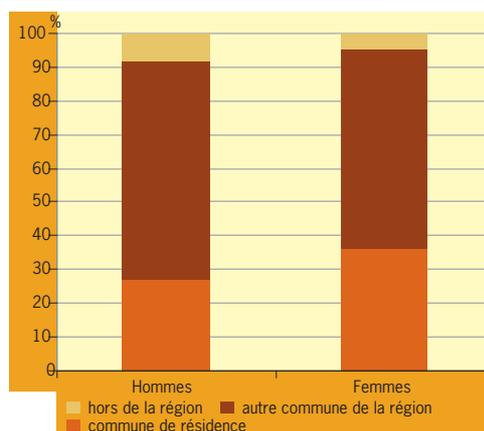
Activité et accès aux responsabilités

et a fortiori de la région (4,7 % contre 8,1 % des hommes). Elles se déplacent cependant plus que par le passé.

Les écarts entre les distances parcourues par les hommes et les femmes ne sont pas considérables. Pour ceux, les plus nombreux,

qui travaillent en dehors de leur commune de domicile tout en restant en Pays de la Loire, la distance moyenne est de 17 km pour les femmes et de 20 km pour les hommes. Si elles s'effectuaient par la route et en heure pleine, la durée moyenne des navettes domicile-travail serait de 25 minutes pour ces femmes et de 27 minutes pour les hommes.

Moins de déplacements domicile-travail pour les femmes



Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2004
Champ : salariés des secteurs privé et semi-public.

La situation est relativement homogène entre les départements. Du fait des possibilités offertes et de la taille de l'aire urbaine de Nantes, les habitants de Loire-Atlantique sont un peu plus nombreux que ceux des autres départements à travailler au sein du département. Ils quittent cependant plus souvent leur commune de domicile. Leurs déplacements au sein du département sont plus longs et leurs temps de trajet, en heure pleine, majorés de 6 à 11 minutes en moyenne, par rapport aux salariés des autres départements. C'est dans le département de la Mayenne que les distances parcourues et les temps de trajets sont les plus faibles, pour les femmes comme pour les hommes. ■

Pour comprendre ces résultats :

La proportion de personnes ayant un emploi à temps partiel est mesurée à partir des enquêtes annuelles de recensement. Elle concerne l'ensemble des personnes actives occupées, qu'elles soient salariées ou non salariées. Le taux de temps partiel selon le secteur d'activité et la catégorie socioprofessionnelle est pour sa part calculé à partir des Déclarations annuelles de données sociales (DADS). Il s'agit alors de la proportion de postes salariés à temps partiel dans le secteur privé et semi-public, et non de la proportion de personnes travaillant à temps partiel.

L'Unédic recense les missions d'intérim déclarées par les agences de travail temporaire. À partir de cette information mensuelle, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité et du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Dans cette étude, les chiffres indiqués correspondent à des équivalents-emplois à temps plein sur l'année : on rapporte le nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires sur le nombre total de semaines ouvrées d'une année.

Les données utilisées pour caractériser les déplacements domicile-travail des salariés sont issues des fichiers de Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2004.

Pour en savoir plus :

- ◆ Durier Sébastien, Gonzalez Lucie, Macario-Rat Isabelle et Thélot Hélène, *Le chômage baisse depuis 2006 - Résultats de l'enquête emploi*, Insee première, n° 1164, novembre 2007.
- ◆ De Riccardis Nicolas, *L'intérim en 2006 : une croissance toujours soutenue*, Premières synthèses, n° 30.2, juillet 2007, Dares.
- ◆ Ulrich Valérie et Zilberman Serge, *Six figures de l'emploi à temps partiel*, Premières synthèses, n° 9.4, septembre 2007, Dares.
- ◆ Ulrich Valérie et Zilberman Serge, *De plus en plus d'emplois à temps partiel au cours des vingt-cinq dernières années*, Premières Synthèses, n° 39.3, septembre 2007, Dares.
- ◆ Bué Jennifer, *Temps partiels des femmes entre « choix » et contraintes*, Premières Synthèses, n° 08.2, février 2002, Dares.
- ◆ Arnault Séverine, *Le sous-emploi concerne 1,2 million de personnes*, Insee Première, n° 1046, octobre 2005.
- ◆ Savary Jacques, *Les contrats de professionnalisation en Pays de la Loire en 2006*, Emploi-travail, DRTEFP des Pays de la Loire, mai 2007.
- ◆ DRTEFP des Pays de la Loire, *Regards sur l'emploi 2006*, Études et dossiers, décembre 2006.
- ◆ Lamarche Pierre et Pujol Jérôme, *Les contrats d'aide à l'emploi du plan de cohésion sociale en 2006 : forte hausse des embauches*, Premières synthèses, n°41.2, octobre 2007, Dares.
- ◆ Lizé Laurence, *Facettes du déclassement, quel rôle pour les politiques de l'emploi ?*, Travail et emploi, n° 107, juillet-septembre 2006, p. 33-45.
- ◆ Garo Joran et Guimiot Agnès, *Les femmes dans les politiques d'emploi entre 1990 et 2002*, Premières synthèses, n° 10.1, mars 2005, Dares.
- ◆ Raveaud Gilles, *La stratégie européenne pour l'emploi : une politique d'offre de travail*, Travail et emploi, n° 107, juillet-septembre 2006, p. 7-18.
- ◆ Rémy Véronique, *Les politiques d'allègements de cotisations sociales employeurs*, Travail et emploi, n° 105, janvier-mars 2006, p. 69-83.
- ◆ L'Haridon Olivier, *Financement des politiques du marché du travail et protection de l'emploi*, Économie et prévision, n° 168, 2005, p. 43-62.
- ◆ Dares, *Bilan de la politique de l'emploi*, Les dossiers de la Dares (annuel).

Chômage

Dans les Pays de la Loire en 2006, le taux de chômage des femmes est plus élevé de 2,2 points que celui des hommes : 8,8 % contre 6,6 %. Cet écart plus grand qu'au plan national, s'explique notamment par le taux d'activité plus élevé des femmes dans la région. Il se resserre néanmoins depuis quelques années, le taux de chômage féminin ayant baissé de façon sensible depuis 1996.

Les femmes représentent 58 % des inscrits à l'ANPE dans la région. Elles sont également plus affectées par le chômage de longue durée. Par ailleurs, leurs demandes d'emploi sont concentrées sur un petit nombre de métiers, essentiellement des postes d'employées dans les services ou la vente, caractérisés par le faible niveau de qualification requis pour les exercer. De plus, ces métiers souvent précaires sont peu porteurs, les offres d'emploi associées étant assez peu nombreuses.

- Population active** : ensemble de la population de 15 ans ou plus exerçant ou cherchant une activité professionnelle.
- Taux de chômage** : rapport entre le nombre de chômeurs et la population active (actifs occupés + chômeurs).
- Demandeur d'emploi** : personne inscrite à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

¹ Les séries de chômage publiées ici au niveau régional ne prennent pas en compte les nouvelles séries de taux de chômage nationaux publiés par l'Insee au mois de novembre 2007 (cf. Insee Première n° 1164). En 2006 et 2007, ces séries traduisent essentiellement les variations du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, 2 et 3 hors activité réduite inscrits à l'ANPE. La publication de nouvelles séries de taux de chômage localisés est prévue pour la fin du 1^{er} trimestre 2008.

EN MOYENNE SUR L'ANNÉE 2006, 7,6 % de la population active des Pays de la Loire était au chômage¹. Ce taux de chômage, inférieur de 1,5 point à celui de la France métropolitaine, est le deuxième plus bas des régions françaises après celui du Limousin.

Le taux de chômage des femmes est toujours plus élevé que celui des hommes, même si l'écart tend à se resserrer

Toutefois la situation des femmes de la région face au chômage est un peu moins favorable, que ce soit par rapport aux hommes de la région ou en comparaison avec le taux de chômage féminin des autres régions. Le taux de chômage féminin en Pays de la Loire est certes inférieur à la moyenne nationale (8,8 % contre 9,9 % en 2006), mais plus élevé qu'en Limousin et en Bretagne ; il est équivalent à celui des femmes des régions Centre et Île-de-France. Le taux de chômage féminin dépasse par ailleurs de 2,2 points celui des hommes en 2006. Cet écart plus élevé qu'au plan national (1,6 point) s'explique en grande partie par le fait que les femmes sont plus actives dans la région (69,7 % contre 67,5 % en 2005). Une autre explication est sans doute le poids moins important de la fonction publique dans la région, qui emploie en majorité des femmes.

En dix ans, le taux de chômage féminin a baissé de façon sensible : il s'élevait à 13,7 % de la population active en 1996, proche de la moyenne nationale. L'écart des taux de chômage féminin et masculin a en outre été réduit de moitié dans le même temps : il est passé de 4,7 points en 1996 à 2,2 points en 2006. Ce resserrement est à relier aux

dynamiques respectives de l'emploi dans les services, majoritairement féminin et en développement depuis plusieurs années, et de l'emploi industriel, principalement masculin et en déclin. Il trouve aussi sa source dans l'élévation récente du niveau de formation des femmes de la région, ce qui facilite la recherche d'emploi.

58 % des inscrits à l'ANPE sont des femmes

L'analyse des caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) confirme l'amélioration de la situation des femmes de la région face au chômage, mais elles restent encore plus touchées que les hommes. Ainsi, alors que le nombre d'hommes demandeurs d'emploi - toutes catégories de demandeurs confondues - a sensiblement augmenté dans la région entre 2001 et 2006 (+ 6 %), le nombre des femmes demandeurs s'est, pour sa part, stabilisé.

Dans le même temps, la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi a diminué de 1,5 point, mais elles restent largement majoritaires parmi les personnes inscrites à l'ANPE : 57,7 % en 2006. Au niveau national, la surreprésentation des femmes parmi les demandeurs d'emploi est moins nette (53,8 %).

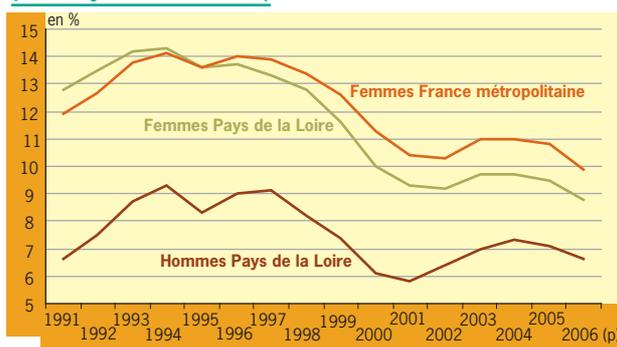
Les femmes sont particulièrement nombreuses parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 2, qui recherchent un emploi à temps partiel : elles représentent 85 % des effectifs de cette catégorie en Pays de la Loire. Elles sont également surreprésentées dans les catégories 6,7 et 8 (63 %), qui correspondent aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, c'est-à-dire des personnes ayant un emploi précaire et qui cherchent un autre emploi pour travailler davantage.

Six demandeurs d'emploi sur dix ont au plus un niveau CAP ou BEP

Les inégalités de chômage entre hommes et femmes sont particulièrement fortes dans la région chez les jeunes de moins de 25 ans : les femmes représentent 54 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1 de cette tranche d'âge. L'écart est en revanche moins important au-delà de 50 ans.

Dans les Pays de la Loire, six demandeurs d'emploi sur dix, hommes ou femmes, ont au plus un niveau CAP ou BEP. La répartition des demandeuses d'emploi par niveau de

Évolution du taux de chômage (en moyenne annuelle)



Source : Insee, estimations de taux de chômage localisés (p) estimations provisoires



Activité et accès aux responsabilités

Demandeurs d'emploi selon les catégories d'inscription à l'ANPE fin 2006

		Pays de la Loire		France métropolitaine	Pays de la Loire
		Femmes	Proportion femmes (%)	Proportion femmes (%)	Femmes par catégories
DEFM1	Personne sans emploi/ temps plein	53 113	51,7	48,2	43,9
DEFM2	Personne sans emploi/ temps partiel	20 255	85,4	83,6	16,7
DEFM3	Personne sans emploi/ temporaire	8 826	48,6	46,0	7,3
DEFM6	Personne en activité réduite/ temps plein	17 438	58,0	52,7	14,4
DEFM7	Personne en activité réduite/ temps partiel	5 360	88,2	85,7	4,4
DEFM8	Personne en activité réduite/ temporaire	3 115	47,4	42,8	2,6
DEFM4	Personne sans emploi non disponible immédiatement	7 573	59,9	56,8	6,3
DEFM5	Personne avec emploi/ temps plein	5 251	55,2	58,7	4,3
Ensemble		120 931	57,7	53,8	100,0

Source : ANPE, DRTEFP Pays de la Loire

Répartition des demandeurs d'emploi par âge

	Pays de la Loire				France métropolitaine
	Nombre de femmes	Part des femmes (en %)	Répartition des femmes (en %)	Répartition des hommes (en %)	Part des femmes (en %)
Moins de 25 ans	12 811	53,8	24	22	49,6
25-49 ans	34 190	51,8	64	64	48,4
50 ans ou plus	6 112	47,5	12	14	45,6
Ensemble	53 113	51,7	100	100	48,2

Source : ANPE, DRTEFP Pays de la Loire

Lecture : sur 100 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en Pays de la Loire, 53,8 sont des femmes. Sur 100 demandeuses d'emploi, 24 ont moins de 25 ans.

Champ : demandeurs d'emploi de catégorie 1.

formation diffère globalement assez peu de celle des demandeurs d'emploi. Si ces derniers disposent plus souvent d'un niveau CAP ou BEP que les femmes, qui sont plus souvent non diplômées, ces écarts sont conformes à ceux relevés dans la population en âge de travailler. La proportion de demandeuses d'emploi ayant le baccalauréat est un peu plus élevée que pour les hommes, mais l'équilibre se rétablit pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Les femmes plus affectées par le chômage de longue durée

Le chômage de longue durée touche plus souvent les femmes que les hommes. En 2006, elles représentent 53,4 % des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1.

depuis plus d'un an, alors que leur poids dans l'ensemble des demandeurs de cette catégorie s'élève à 51,7 %. Un peu plus d'un quart des femmes demandeuses d'emploi de cette catégorie sont ainsi inscrites depuis plus d'un an : c'est 1,8 point de plus que pour les hommes. La proportion de demandeuses d'emploi de longue durée a néanmoins baissé de façon sensible depuis 2001. Elle est en outre inférieure à la moyenne nationale en 2006 : 26,5 % contre 28,0 %.

Le phénomène de chômage de longue durée touche principalement les demandeurs de 50 ans ou plus : c'est le cas de 45 % des demandeuses d'emploi dans cette tranche d'âge et 43 % des demandeurs du même âge. Le chômage de longue durée est particulièrement préoccupant parmi les personnes inscrites en catégorie 2, où près de neuf inscrits sur dix sont des femmes : près de la moitié cherche un emploi depuis un an ou plus. Ces demandeurs de longue durée ne sont pas forcément inscrits dans cette catégorie depuis aussi longtemps : un bon nombre, à la recherche d'un contrat à durée indéterminée et à temps plein, se sont d'abord inscrits en catégorie 1 ; ils ont ensuite été orientés par l'ANPE vers la catégorie 2 au bout de quelques mois, afin d'augmenter leurs chances de retrouver un emploi.

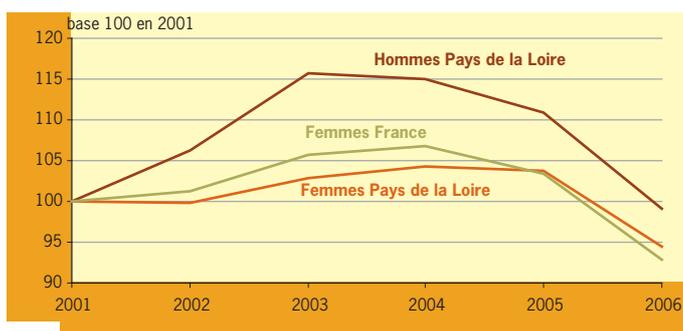
Les demandes d'emploi des femmes concentrées sur quelques métiers

Les demandes d'emploi des femmes sont concentrées sur un petit nombre de métiers : 17 suffisent pour regrouper la moitié des demandes d'emploi féminines, tandis que la moitié des demandes d'emploi des hommes se répartissent dans 37 métiers différents. Ces métiers concernent essentiellement des postes d'employées dans les services aux particuliers, les services administratifs ou la vente. Un seul métier d'ouvrier ou d'ouvrière apparaît ainsi parmi les 17 premiers : agent

Chômage au sens du BIT : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions :
- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

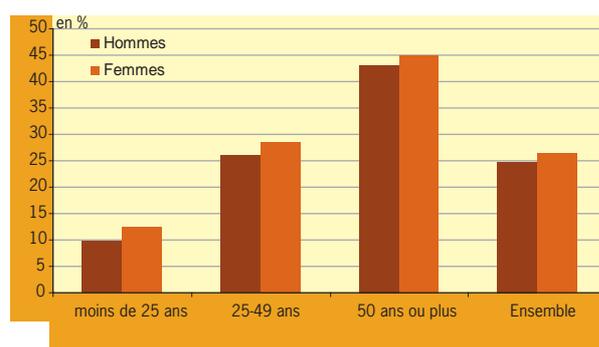
Chômage de longue durée : demandeurs d'emplois inscrits depuis plus d'un an.

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi



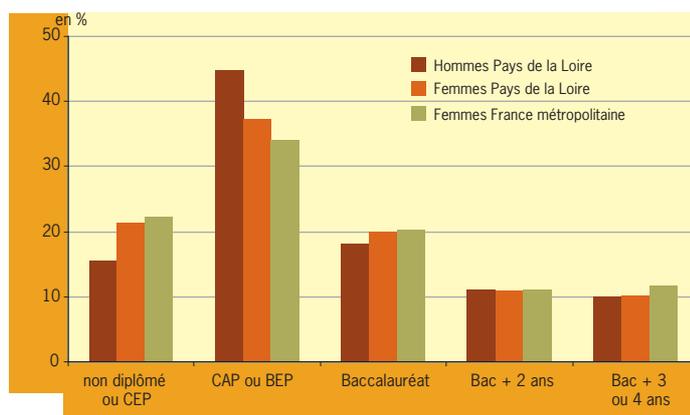
Source : ANPE, DRTEFP Pays de la Loire
Champ : demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3.

Proportion de demandeurs d'emploi de plus d'un an en Pays de la Loire



Source : ANPE, DRTEFP Pays de la Loire
Champ : demandeurs d'emploi de catégorie 1.

Demandeurs d'emploi par niveau de formation fin 2006



Source : ANPE, DRTEFP Pays de la Loire

Métier en tension : les offres d'emploi reçues par l'ANPE concernant le métier considéré sont supérieures aux demandes d'emploi associées à ce métier.

dans la finition, le contrôle et le conditionnement. Leur caractéristique principale est le faible niveau de qualification requis pour les exercer, la plupart étant accessibles avec un niveau CAP ou BEP. De plus, ces métiers souvent précaires sont peu porteurs, les offres d'emploi associées étant assez peu nombreuses. Seul le métier de serveur ou de serveuse en restaurant est ainsi considéré comme étant *en tension*, et c'est aussi le seul où les femmes représentent moins des trois quarts des demandes d'emploi.

De leur côté, les hommes demandeurs d'emploi privilégient des métiers du bâtiment, du transport et logistique ou de la mécanique, pour lesquels les offres d'emploi ne manquent pas et où les femmes sont encore trop peu présentes. On dénombre ainsi cinq activités professionnelles en tension parmi les 17

premières : la conduite sur route, la cuisine, la maçonnerie, la soudure, le montage de plaques en agencements.

En conséquence, la part des femmes dans les demandeurs d'emploi est plus faible dans les zones d'emploi de Nantes, Angers, Le Mans et Laval, qui offrent davantage de postes dans le secteur des services, notamment dans les administrations. À l'inverse, la part des femmes dans les demandeurs d'emploi est particulièrement élevée dans les zones d'emploi davantage tournées vers l'industrie comme dans le Choletais, en Vendée-Est et en Sarthe-Sud.

Entre 2001 et 2006, la liste des métiers les plus demandés par les femmes n'a quasiment pas changé. La hiérarchie a néanmoins un peu évolué, certains étant davantage demandés que cinq ans plus tôt : le nombre de demandes a ainsi presque doublé pour l'aide aux soins et augmenté de moitié pour le nettoyage de locaux et de surfaces, l'accueil en caisse ou l'intervention à domicile. Mais si le nombre d'offres d'emploi d'intervenant ou intervenante à domicile a augmenté dans les mêmes proportions que le nombre de demandes sur la période, il a peu augmenté, voire diminué pour les trois autres activités.

Les femmes représentent 55 % des chômeurs indemnisés

Une partie seulement des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE est indemnisée, soit dans le cadre du régime d'assurance chômage s'ils ont cotisé suffisamment longtemps au préalable et n'ont pas épuisé leurs

Les 17 premiers métiers les plus demandés par les femmes inscrites à l'ANPE en Pays de la Loire

Domaine	Métier	Nombre de demandes d'emploi féminines	Part des femmes dans les demandes (en %)	Nombre d'offres d'emploi pour 100 demandes
Services aux personnes et à la collectivité	Intervenant auprès d'enfants	10 134	99	20
Services aux personnes et à la collectivité	Agent de service de collectivité	8 684	94	28
Services administratifs et commerciaux	Secrétaire bureautique spécialisé	6 918	98	40
Services aux personnes et à la collectivité	Intervenant à domicile	6 709	97	24
Distribution et vente	Vendeur en équipement de la personne	6 175	86	24
Services administratifs et commerciaux	Secrétaire bureautique polyvalent	5 199	99	29
Services aux personnes et à la collectivité	Nettoyeur de locaux et de surfaces	4 643	76	84
Industries de process	Agent main de finition, contrôle et conditionnement	3 994	75	23
Services aux personnes et à la collectivité	Employé de ménage à domicile	3 623	99	54
Distribution et vente	Hôte de caisse de libre-service	3 130	97	49
Professionnels de la santé	Aide-soignant	3 012	92	35
Distribution et vente	Employé de libre-service	2 998	73	87
Services administratifs et commerciaux	Agent administratif d'entreprise	2 973	80	66
Industrie hôtelière	Serveur en restauration	2 745	65	115
Distribution et vente	Vendeur en produits frais (commerce de détail)	2 556	89	68
Services administratifs et commerciaux	Agent d'accueil	2 391	94	66
Intervention sociale, développement local et emploi	Éducateur-intervenant éducatif	2 352	77	34
	Ensemble des 17 premiers métiers	78 236	89	44
	Ensemble des demandes d'emploi	155 677	53	62

Source : ANPE, DRTEFP Pays de la Loire
Champ : demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3.



Activité et accès aux responsabilités

droits, soit dans le cadre du régime de solidarité financé par l'État, notamment dans le cas où ils ne peuvent plus bénéficier de l'assurance chômage. Dans les Pays de la Loire, la part des femmes parmi les chômeurs indemnisés est de 55 %, soit un peu moins que leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi (58 %). Les demandeuses d'emploi sont en ef-

fet surreprésentées chez les jeunes, qui sont moins souvent indemnisés, n'ayant pas ou peu travaillé avant leur inscription à l'ANPE. Au contraire, elles sont moins nombreuses que les hommes au-delà de 50 ans, où la probabilité d'être indemnisé est beaucoup plus élevée.

Les demandeurs d'emploi ont par ailleurs la possibilité de suivre des formations. Sous certaines conditions, ils peuvent percevoir une indemnisation dans le cadre de la formation professionnelle : l'allocation de retour à l'emploi-formation (AREF). Les femmes représentent 59 % des demandeurs d'emploi dans cette situation dans la région.■

Allocataires indemnisés par l'Unédic

	Pays de la Loire		France métropolitaine
	Nombre de femmes	Part des femmes (en %)	Part des femmes (en %)
Demandeurs d'emploi indemnisés	70 627	55	49
dont : - régime d'assurance chômage	60 807	55	50
- régime de solidarité	9 753	52	47
Formation-conversion	5 185	59	56
Préretraites	1 334	41	39

Source : Unédic

Pour comprendre ces résultats :

Les demandeurs d'emploi en fin de mois sont classés par l'ANPE dans huit catégories, en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaité :

Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

Catégorie 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Catégorie 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée.

Catégories 6, 7 et 8 : demandeurs d'emploi ayant les mêmes caractéristiques que ceux inscrits respectivement en catégories 1, 2 et 3, mais ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois.

Catégorie 4 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

Catégorie 5 : personnes non immédiatement disponibles, à la recherche d'un autre emploi à durée indéterminée à temps plein, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Pour en savoir plus :

- ◆ Site internet de la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays de la Loire : www.drtefp-paysdelaloire.travail.gouv.fr
- ◆ Site internet du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité : www.travail.gouv.fr
- ◆ Site internet de l'Unédic : info.assedic.fr/unistatis/index.php
- ◆ DRTEFP des Pays de la Loire, *Marché du travail et politiques d'emploi*, Bulletin mensuel.
- ◆ DRTEFP des Pays de la Loire, *Emploi-travail*, Édition mensuelle.
- ◆ Benarrosh Yolande, *Le travail vu du chômage : une comparaison hommes-femmes*, Document de travail, 2006, n° 62, Centre d'études de l'emploi.
- ◆ Clénot Aline, *Baisse confirmée du taux de chômage au 2^e trimestre 2007*, Insee Pays de la Loire Informations statistiques, n° 274, septembre 2007.
- ◆ Merlier Roselyne et Jugnot Stéphane, *Fin 2004, la dispense de recherche d'emploi concerne près de 6 % des 55-64 ans*, Premières synthèses, n° 24.1, juillet 2006, Dares.
- ◆ Ravel Claire, *1975-2002, la part des ménages sans emploi a doublé*, Insee première, n° 998, janvier 2005.
- ◆ Minni Claude, *Structure et évolution de la population active selon l'âge*, dans : *La Société française : données sociales*, Insee, mai 2006.
- ◆ Monneraye Olivier et Jugnot Stéphane, *En 2004, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés cesse de croître pour la première fois depuis quatre ans*, Premières synthèses, n° 47.1, novembre 2006, Dares.



Salaires

En Pays de la Loire, dans le secteur privé, le salaire des femmes est inférieur de 16 % à celui des hommes. Au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, les écarts salariaux entre hommes et femmes sont plus élevés dans la région qu'au niveau national, si l'on excepte les ouvrières non qualifiées. Les écarts de salaires sont aussi marqués dans la fonction publique d'État.

Les salaires sont moins dispersés chez les femmes que chez les hommes. L'éventail est en outre plus resserré dans la région qu'au niveau national.

EN PAYS DE LA LOIRE comme à l'échelon national, les femmes perçoivent des rémunérations inférieures à celles des hommes, qu'elles travaillent dans le secteur privé ou dans la fonction publique. Les caractéristiques des emplois occupés expliquent une grande partie de ces différences de salaires : occupation des postes à temps partiel plus fréquente pour les femmes, forte représentation de celles-ci dans les catégories socioprofessionnelles et les secteurs d'activité les moins rémunérés. En 2003, dans la région, même en tenant compte de ces paramètres, de la taille de l'entreprise et de l'âge, les salaires des femmes restent en moyenne inférieurs de 9 % à ceux des hommes. Cet écart résiduel provient en partie d'un rendement du diplôme et d'une expérience professionnelle moindres pour les femmes que pour les hommes, celles-ci ayant beaucoup plus souvent à concilier vie professionnelle et charges familiales. Cette inégalité de rémunération traduit aussi la persistance de discriminations salariales, malgré les dispositions légales qui interdisent la discrimination quelle qu'en soit la forme et qui promeuvent l'égalité professionnelle.

Les femmes touchent 16 % de moins que les hommes

En 2005, le salaire net horaire moyen des femmes travaillant dans le secteur privé et semi-public en Pays de la Loire s'élève à 9,62 euros, soit une rémunération inférieure de 15,5 % à celle des hommes (11,38 euros), qu'elles soient à temps complet ou partiel. Comme au plan national, cet écart s'est légèrement réduit depuis 2002 (16,1 %). Il est en outre un peu moins élevé qu'au niveau national (16,5 %). Ceci ne signifie pas pour autant que les femmes salariées en Pays de la Loire sont mieux loties que celles des autres régions. Cette plus faible différence s'explique en effet par la structure des qualifications des salariés. Les cadres sont moins nombreux en moyenne dans la région qu'au niveau national, or les écarts de salaires sont d'autant plus forts que la qualification est élevée. Ainsi, en Pays de la Loire, une femme cadre perçoit 19,3 % de moins qu'un homme cadre, alors que l'écart de salaire n'est que de 6 % pour les employés et de 9 % pour les ouvriers non qualifiés.

Au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, les écarts salariaux entre hommes et femmes sont plus élevés en Pays de la Loire qu'au niveau national, si l'on excepte les ouvrières non qualifiées. C'est plus particulièrement le cas pour les ouvrières qualifiées et les femmes des professions intermédiaires, qui sont moins bien loties que leurs homologues des autres régions avec des rémunérations moyennes horaires inférieures respectivement de 6,4 et 5 %.

Dans les Pays de la Loire, l'écart de salaires mensuels entre hommes et femmes est amplifié par le fort taux de femmes travaillant à temps partiel : 39 % contre 14 % pour les hommes. Et ce d'autant plus que le salaire horaire net moyen est plus faible pour les salariés à temps partiel (54 centimes de moins qu'à temps complet).

Les bas salaires concernent plus souvent les femmes

En 2003, en Pays de la Loire, les deux tiers des salariés à bas salaires sont des femmes. Ainsi, 15 % des salariées perçoivent un salaire horaire inférieur à 6,23 euros, soit le premier décile, contre 6 % pour les hommes. Les femmes sont également deux fois plus souvent concernées par le Smic que les hommes : 21 % contre 10 % au niveau national en 2002.

Salaires horaires nets moyens par catégorie socioprofessionnelle dans le secteur privé et semi-public

	Salaires en euros					
	2005			2002		
	Pays de la Loire		France	Pays de la Loire		France
	Hommes	Femmes	écart F/H (en %)			
Cadres	21,82	17,60	- 19,3	- 19,2	- 20,2	- 20,0
Professions intermédiaires	12,64	11,46	- 9,3	- 7,9	- 10,1	- 8,6
Employés	9,01	8,46	- 6,1	- 4,1	- 8,3	- 5,6
Ouvriers non qualifiés	8,24	7,50	- 9,0	- 9,6	- 9,3	- 8,7
Ouvriers qualifiés	9,21	8,14	- 11,6	- 9,5	- 12,7	- 11,4
Ensemble	11,38	9,62	- 15,5	- 16,5	- 16,1	- 17,0

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS)
Champ : postes non annexes au lieu de travail, hors apprentis-stagiaires et emplois aidés, hors chefs d'entreprises.

Repères historiques :

- 1907** Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.
- 1972** Le principe de l'égalité de rémunération entre femmes et hommes pour des travaux de valeur égale est reconnu.
- 1999** La loi d'orientation agricole donne un statut de conjoint collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole aux agricultrices mariées au chef d'exploitation. En 2006, ce statut est étendu aux personnes vivant en concubinage ou pacées.
- 2006** La loi du 23 mars 2006, relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, a renforcé l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle par une obligation de négocier des mesures de suppression des écarts de rémunération avant le 31 décembre 2010.

Décile : représente le découpage d'un ensemble statistique ordonné en dix parties d'effectif égal ; le premier décile de salaire correspond ainsi au niveau au-dessous duquel se situent les 10 % des moins bien rémunérés.



Salaires horaires nets moyens selon le temps de travail dans le secteur privé et semi-public

Salaires en euros

	2005				2002			
	Pays de la Loire			France	Pays de la Loire			France
	Hommes	Femmes	Total		écart F/H (%)	écart F/H (%)	écart F/H (%)	
Temps complet	11,42	9,77	10,85	- 14,4	- 14,9	- 14,6	- 15,0	
Temps partiel	10,83	9,23	9,66	- 14,8	- 16,1	- 16,5	- 18,0	
Ensemble	11,38	9,62	10,67	- 15,5	- 16,5	- 16,1	- 17,0	

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Champ : postes non annexés au lieu de travail, hors apprentis-stagiaires et emplois aidés, hors chefs d'entreprises.

Elles sont particulièrement présentes dans les emplois à temps partiel et dans des activités à faible rémunération comme l'habillement, le commerce de détail ou les services aux particuliers. Même en isolant les autres caractéristiques individuelles, la probabilité pour une femme d'être au Smic reste bien plus élevée.

Les évolutions de carrière sont moins favorables aux femmes, les différences de salaire s'accroissant avec l'âge. En début de carrière, le salaire horaire féminin est ainsi 7 % moins élevé que celui d'un homme. Cet écart atteint 25 % en fin de carrière.

Des écarts de salaires aussi marqués dans la fonction publique

Dans la fonction publique d'État, les femmes perçoivent également des revenus moyens bien inférieurs à ceux des hommes. En 2005, le salaire net mensuel moyen féminin était de 1 956 euros en Pays de la Loire, soit 14,7 % de moins que leurs homologues masculins, qui gagnent pour leur part 2 293 euros. Cet écart de traitement est plus élevé qu'au niveau national (13,7 %). Il reste cependant un peu plus faible dans la fonction publique que dans le secteur privé (15,5 %). Les femmes fonctionnaires sont nombreuses à travailler à temps partiel - un quart, contre 6 % des hommes - ce qui accentue l'écart de salaire perçu en fin de mois, comme dans le privé.

Au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, les disparités de salaires sont quasiment aussi marquées dans la fonction publique que dans le secteur privé. Une femme cadre gagne ainsi en moyenne 18,5 % de moins qu'un homme cadre, à durée de travail identique. Pour les professions intermédiaires, l'écart est plus réduit (6,6 %). Les rémunérations des fonctionnaires sont régies par un système de grilles indiciaires privilégiant l'ancienneté et favorisant *a priori* la parité entre hommes et femmes. Pourtant, au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, les écarts de salaires importants proviennent pour l'essentiel de types d'emplois différents occupés par les femmes et par les hommes, et pour lesquels les niveaux de primes versés sont généralement bien inférieurs pour les femmes. Ainsi, chez les cadres, les femmes sont majoritaires parmi les professeurs (60 %) mais représentent seulement un cadre technique sur quatre. Parmi les employés, elles représentent huit employés civils et agents de service sur dix, contre seulement un agent de la police ou des prisons sur treize.

Salaires mensuels nets moyens par catégorie socioprofessionnelle en équivalent temps plein dans la fonction publique d'État en 2005

Salaires en euros

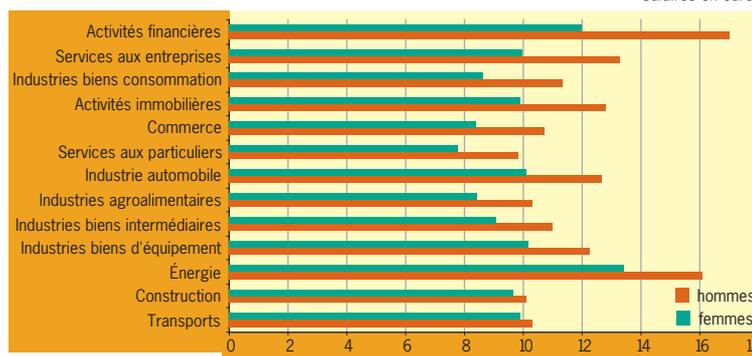
Catégorie socioprofessionnelle	Pays de la Loire	France
Femmes	1 956	2 003
Cadres	2 169	2 267
Professions intermédiaires	1 773	1 799
Employés et ouvriers	1 521	1 493
Hommes	2 293	2 320
Cadres	2 662	2 782
Professions intermédiaires	1 899	1 907
Employés et ouvriers	1 657	1 728
Écarts des salaires femmes/hommes (en %)		
Ensemble	- 14,7	- 13,7
Cadres	- 18,5	- 18,5
Professions intermédiaires	- 6,6	- 5,6
Employés et ouvriers	- 8,2	- 13,6

Source : Insee, fichier de paye des agents de l'État

Champ : agents actifs au lieu de travail des ministères civils de l'État (hors défense) et de l'enseignement privé sous contrat, titulaires et non titulaires, à temps complet et à temps partiel.

Salaires nets horaires moyens selon le secteur d'activité en Pays de la Loire en 2005

Salaires en euros



Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS)

De fortes disparités de rémunération selon les secteurs d'activité

En Pays de la Loire comme au niveau national, c'est dans les secteurs utilisant une main-d'œuvre plutôt qualifiée que les rémunérations des femmes sont les plus élevées : le secteur de l'énergie (13,42 euros de l'heure en moyenne), les activités financières (12,02 euros) et à un degré moindre l'industrie des biens d'équipements (10,18 euros). À l'inverse, les salaires des femmes sont les plus faibles dans des secteurs utilisant une main-d'œuvre peu qualifiée et soumis à des contraintes concurrentielles fortes : les services aux particuliers (7,76 euros), le commerce (8,42 euros), les industries agroalimentaires (8,45 euros) et les industries des biens de

Salaires horaires nets moyens selon le département dans le secteur privé et semi-public en 2002 et 2005

Salaires en euros

	2005			2002		
	Hommes	Femmes	écart F/H (%)	Hommes	Femmes	écart F/H (%)
Loire-Atlantique	12,15	10,02	- 17,5	11,32	9,25	- 18,3
Maine-et-Loire	10,95	9,44	- 13,8	10,18	8,76	- 13,9
Mayenne	10,90	9,41	- 13,7	10,08	8,68	- 13,9
Sarthe	11,42	9,64	- 15,6	10,71	9,00	- 16,0
Vendée	10,42	9,04	- 13,2	9,67	8,29	- 14,3
Région Pays de la Loire	11,38	9,62	- 15,5	10,59	8,89	- 16,1

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Champ : postes non annexes, au lieu de travail hors apprentis-stagiaires et emplois aidés, hors chefs d'entreprises.

consommation (8,61 euros). Cette hiérarchie entre secteurs diffère quelque peu de celle observée pour les hommes : les activités financières en tête (17,02 euros), puis l'énergie (16,10 euros) et les services aux entreprises (13,27 euros) ; les services aux particuliers (9,80 euros), la construction (10,11 euros), les transports (10,31 euros) et les industries agroalimentaires (10,32 euros) ferment la marche. Ces différences s'expliquent là encore par le fait que les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes emplois dans un même secteur. Ainsi, dans le commerce ou

les services aux entreprises, elles sont surreprésentées parmi les employés, tandis que les hommes occupent souvent des postes de cadres ou professions intermédiaires.

Les écarts de salaires les plus marqués entre les hommes et les femmes se rencontrent dans les secteurs où les cadres sont très présents : activités financières (29 % de salaire en moins pour les femmes), services aux entreprises hors intérim (25 %). L'écart de salaire est également conséquent dans les industries des biens de consommation (24 %). À l'inverse, c'est dans les secteurs assez peu féminisés de l'intérim, de la construction et des transports que les écarts sont les plus faibles. Ils sont inférieurs à 5 %.

Des salaires plus élevés en Loire-Atlantique

C'est en Loire-Atlantique que le niveau de rémunération moyen des femmes est le plus élevé : les femmes de ce département ont perçu en 2005 un salaire horaire moyen de 10,02 euros, tandis que les revenus horaires varient de 9,04 euros en Vendée à 9,64 euros en Sarthe. Ces différences proviennent pour l'essentiel de niveaux de qualification différents. On retrouve en particulier une proportion plus importante de cadres dans les agglomérations nantaise et mancelle. En Loire-Atlantique, la proportion de cadres parmi les salariés est ainsi deux fois plus élevée qu'en Vendée (21 % contre 11 %). La hiérarchie entre départements est la même pour les hommes : le salaire horaire moyen masculin varie de 10,42 en Vendée à 12,15 euros en Loire-Atlantique.

Par suite, c'est également en Loire-Atlantique que l'écart entre le salaire horaire moyen des femmes et celui des hommes est le plus marqué : 17,5 % de moins pour les femmes. Cette différence est moindre dans les autres départements ligériens : elle varie de 13,2 % en Vendée à 15,6 % dans la Sarthe.

Distribution des salaires nets horaires moyens dans le secteur privé et semi-public en 2005

Salaires en euros

			Écart des déciles (F-H)/H (%)	
	Femmes	Hommes	Pays de la Loire	France
1 ^{er} décile (D1)	6,6	7,2	- 8,3	- 8,3
1 ^{er} quartile	7,2	7,8	- 7,7	- 7,7
médiane	8,4	9,6	- 12,5	- 9,4
3 ^e quartile	10,8	12,3	- 12,2	- 17,1
9 ^e décile (D9)	13,8	17,7	- 22,0	- 27,1
Rapport interdécile (D9/D1)	2,1	2,5		

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Champ : postes non annexes, au lieu de travail hors apprentis-stagiaires et emplois aidés, hors chefs d'entreprises.

Pour comprendre ces résultats :

Les données de salaires dans le secteur privé proviennent des **Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS)**. Ce document administratif, que doit remplir tout établissement employeur, est destiné à différentes administrations gérant les droits sociaux des salariés (assurance maladie, accident du travail, retraite). Il sert également pour le recouvrement des cotisations auprès des employeurs. Le champ est constitué des salariés, hormis les salariés agricoles, les employés de maison, les apprentis et stagiaires, les agents de l'État et des collectivités territoriales.

Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Il est calculé dans les secteurs privé et semi-public à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS 2005, et comprend les primes et indemnités diverses. Il est net de toutes

cotisations sociales, y compris de CSG (Contribution sociale généralisée) et CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas les participations, qui ne sont pas imposables.

Dans la fonction publique d'État, le salaire est calculé à partir des **fichiers de paye** de la comptabilité publique. Le champ est constitué des agents des ministères civils de l'État, titulaires et non titulaires. Le salaire net moyen s'obtient en divisant la masse salariale par le nombre de salariés évalué en années travail à plein temps. Ainsi, un salarié ayant travaillé durant 6 mois à temps complet et perçu 7 500 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 15 000 euros par an.

Tous les salaires nets présentés sont mesurés au lieu de travail.

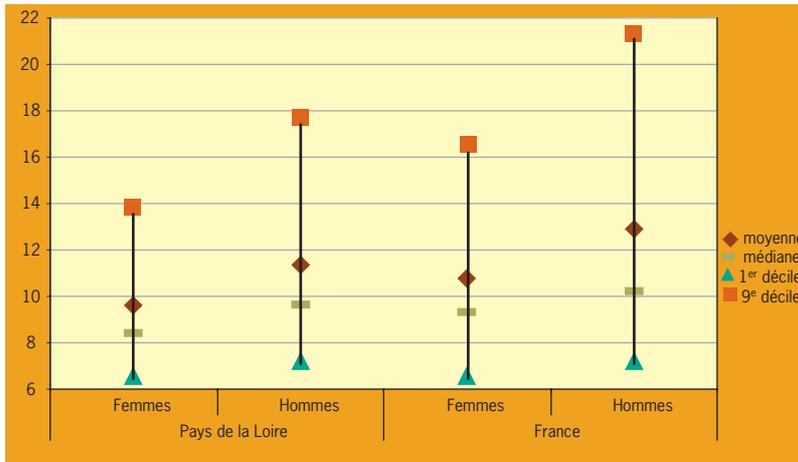
Salaires médian : il est tel que la moitié des salariés gagnent moins et que l'autre moitié gagne plus que la valeur de ce salaire médian.
Quartile : représente le découpage d'un ensemble statistique ordonné en quatre parties d'effectif égal.

Un éventail de rémunérations moins étendu que celui des hommes

Dans le secteur privé, le salaire horaire médian des femmes s'élevait à 8,4 euros en 2005 en Pays de la Loire - ce qui signifie que la moitié des femmes ont perçu un salaire net inférieur à ce montant - contre 9,6 euros pour celui des hommes. L'écart entre les salaires médians est ainsi moins élevé que l'écart entre les salaires moyens (- 12,5 % contre - 15,5 %). Il est néanmoins bien plus élevé qu'au plan national (- 8,8 %). En Pays de la Loire comme en France, les inégalités salariales entre les sexes sont plus marquées pour les hauts salaires que pour les bas salaires. Le neuvième décile (niveau de salaire tel que 10 % des salariés perçoivent un montant supérieur) est inférieur



Éventail des salaires horaires par sexe en 2005 dans le secteur privé



Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS)

de 22 % pour les femmes par rapport à celui des hommes : 13,8 euros contre 17,7 euros ; le premier décile (niveau de salaire tel que 10 % des salariés perçoivent un montant inférieur) est inférieur de 8 % pour les femmes par rapport à celui des hommes : 6,6 euros contre 7,2 euros.

Les salaires sont en outre moins dispersés chez les femmes que chez les hommes. L'éventail des salaires horaires nets - mesuré comme le rapport entre le salaire tel que 10 % des personnes gagnent moins et le salaire tel que 10 % gagnent plus et appelé le rapport inter-décile - s'élève ainsi à 2,1 pour les femmes et à 2,5 pour les hommes en Pays de la Loire. Par ailleurs, le rapport entre ces deux salaires extrêmes est plus resserré qu'au niveau national, pour les femmes comme pour les hommes (respectivement 2,5 et 3).

Distribution des salaires annuels nets des agents de l'État en 2005

	Femmes	Hommes	Écart des déciles (F-H)/H (%)	
			Pays de la Loire	France
1 ^{er} décile	13 788	14 886	- 7,4	- 7,3
1 ^{er} quartile	17 784	19 180	- 7,3	- 6,9
médiane	22 080	25 132	- 12,1	- 10,6
3 ^e quartile	26 401	31 560	- 16,3	- 14,6
9 ^e décile (D9)	32 081	40 917	- 21,6	- 20,4
Rapport interdécile (D9/D1)	2,3	2,7		

Source : Insee, fichier de paie des agents de l'État
Champ : agents actifs au lieu de travail des ministères civils de l'État (hors défense) et de l'enseignement privé sous contrat, titulaires et non titulaires, à temps complet et à temps partiel.

Rapport interdécile : rapport entre le premier et le neuvième décile, il permet d'évaluer la dispersion des salaires.

Dans la fonction publique, l'amplitude des salaires est assez comparable à celle du secteur privé : le rapport inter-décile s'établit à 2,3 pour les femmes et à 2,7 pour les hommes. Ces ratios sont en outre proches de ceux constatés au niveau national. Là encore, l'écart de salaires entre les hommes et les femmes s'accroît de façon systématique et régulière au fur et à mesure que les salaires augmentent. Ainsi le premier décile des salaires féminins est inférieur de 7 % à celui des hommes, le salaire médian féminin est inférieur de 12 %, le neuvième décile est inférieur de 22 %.

Pour en savoir plus :

- ◆ Meurs Dominique et Ponthieux Sophie, *L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ?*, Économie et statistique, mars 2007.
- ◆ Morvan Helouri, *Des salaires modérés dans les Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire Études, n°49, octobre 2006.
- ◆ Aeberhardt Romain et Julien Pouget, *Comment expliquer les disparités salariales ?*, dans : Les salaires en France, Insee, septembre 2006.
- ◆ Seguin Sébastien, *Les salariés au SMIC en 2002 : un sur deux travaille dans une petite entreprise, un sur quatre gagne plus de 1,3 SMIC horaire grâce à des compléments de salaire*, Premières synthèses, Dares, n° 2006-27.2, juin 2006.
- ◆ Petit Pascale, *Les écarts de salaires horaires entre hommes et femmes en 2002 : une évaluation possible de la discrimination salariale*, Premières synthèses, Dares, n° 2006-22.1, mars 2006.
- ◆ Allain Brigitte, *Les bas salaires dans les Pays de la Loire en 2003*, Insee Pays de la Loire informations statistiques, n° 207, mars 2006.
- ◆ Jeannine Rabaud, *Les écarts de salaire horaire entre femmes et hommes se maintiennent*, Insee Pays de la Loire informations statistiques, n° 157, mars 2005.
- ◆ Rasolofoaïson Jeannot, *Les écarts de salaires entre régions s'expliquent surtout par la structure des emplois*, Insee Première, n° 738, septembre 2000.

Retraites

En 2004, la retraite moyenne des femmes de la région était inférieure de 39 % à celle des hommes, du fait de rémunérations moins élevées au cours de leur vie professionnelle, mais surtout de carrières plus courtes. Le niveau de retraite moyen perçu par les femmes (907 euros par mois) place la région Pays de la Loire en dix-neuvième position des régions de France métropolitaine. La situation s'améliore néanmoins pour les femmes jeunes retraitées, qui sont entrées sur le marché du travail salarié en nombre de plus en plus important et ont été plus nombreuses à s'y maintenir après la naissance de leurs enfants. Les femmes perçoivent des pensions de réversion plus souvent que les hommes, et de montants plus élevés. En Pays de la Loire, les deux tiers des bénéficiaires des avantages vieillesse sont des femmes.

En 2004, LES FEMMES RETRAITÉES de 60 ans ou plus résidant en Pays de la Loire percevaient un montant moyen global de pension de retraite de 907 euros par mois. Cette moyenne est inférieure de 39 % à celles versée aux hommes (1 497 euros). Cet écart s'explique par des rémunérations moins élevées au cours de leur vie professionnelle, mais surtout par des carrières plus courtes, nombre de femmes ayant interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants. Ainsi la durée moyenne d'assurance des femmes retraitées était de 130 trimestres dans la région, contre 168 trimestres pour les hommes ; au niveau national ces durées respectives sont de 124 et 164 trimestres. En 2004, au niveau national, seules 44 % des femmes retraitées ont pu faire valider une carrière complète, contre 86 % des hommes.

Montant de retraite des femmes en Pays de la Loire : en dix-neuvième position des régions françaises

Bien que les femmes retraitées ligériennes aient cotisé un an de plus que la moyenne des retraitées françaises, l'écart entre les pensions moyennes des hommes et des femmes est quasiment le même qu'au plan national. En outre, le niveau de retraite perçu par les femmes place la région Pays de la Loire en dix-neuvième position des régions de France métropolitaine, seules les retraitées de Poitou-Charentes, Basse-Normandie et Lorraine disposant d'une retraite moyenne légèrement inférieure.

Ce faible niveau de retraite s'explique par la structure de la population active en Pays de la Loire. Les anciens exploitants agricoles représentent ainsi 18,9 % de la population des retraités dans la région, contre 10,9 % au niveau national. Or les retraités qui relèvent du régime des exploitants agricoles perçoivent les retraites les plus faibles : 697 euros en

moyenne contre 1 165 euros toutes anciennes activités confondues. À l'opposé, la région compte relativement peu d'anciens cadres du secteur privé (11,5 % des retraités contre 13,9 % au niveau national), qui percevaient une retraite près de deux fois plus élevée que la moyenne en 2004.

Des montants de pension en moyenne plus élevés pour les femmes jeunes retraitées

Toutefois, la situation s'améliore pour les femmes jeunes retraitées, qui sont entrées sur le marché du travail salarié en nombre de plus en plus important et ont été plus nombreuses à s'y maintenir après la naissance de leurs enfants. En outre, elles ont œuvré à l'élévation généralisée de leur niveau de qualification et à la tendance au rapprochement progressif de leurs rémunérations de celles des hommes. Enfin, les générations les plus récentes de femmes retraitées ont bénéficié de mesures d'amélioration de la protection sociale, par exemple la mise en place de l'allocation vieillesse de parents au foyer dans les années 1970. Au niveau national, entre 2001 et 2004, la progression des niveaux de retraite a ainsi été largement supérieure pour les femmes que pour les hommes : + 6,5 % contre + 2,0 % en euros constants. L'amélioration des carrières des nouvelles retraitées explique la plus large part de cette différence. Les femmes retraitées depuis moins de quatre ans ont ainsi en 2004 une pension supérieure de 31 % à celles des retraitées déjà présentes en 2000, contre seulement 3 % pour les hommes.

En Pays de la Loire, les femmes retraitées de 60 à 64 ans en 2004 ont cotisé en moyenne 37,5 ans et percevaient 1 074 euros de retraite, alors que celles de 65 ans ou plus ont cotisé un peu moins de 32 ans et percevaient 878 euros de retraite. Notons néanmoins qu'avant 65 ans toutes n'ont pas encore liquidé leur droit à la pension, dans la

Carrière complète : dans le cas où la durée d'assurance est supérieure à celle nécessaire pour l'obtention du taux plein ou du taux maximum.

Montants moyens mensuels des retraites en 2004

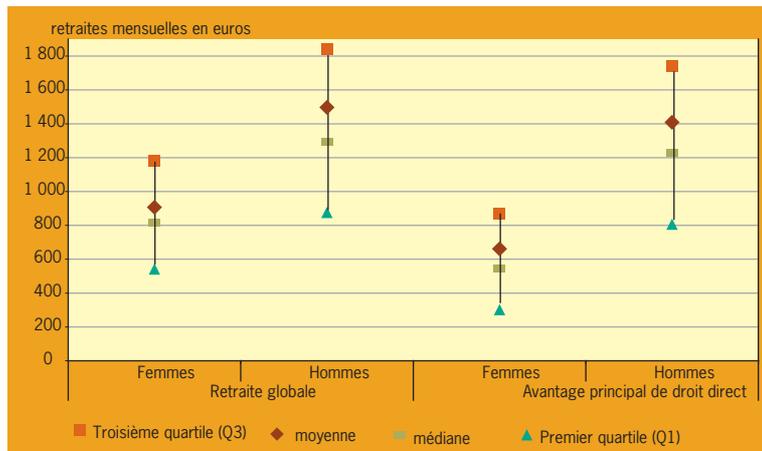
en euros

	Femmes			Hommes			Écart femmes/hommes de retraite globale (%)
	Retraite globale	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (%)	Retraite globale	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (%)	
60 à 64 ans	1 074	150	14,4	1 629	165	20,5	- 34
65 à 69 ans	850	133	20,6	1 585	167	23,0	- 46
70 à 74 ans	854	126	22,0	1 428	167	21,9	- 40
75 à 84 ans	901	125	33,0	1 422	172	28,8	- 37
85 ans ou plus	916	123	10,0	1 315	168	5,8	- 30
Ensemble 60 ans ou plus Pays de la Loire	907	130	100	1 497	168	100	- 39
France métropolitaine	1 020	124	100	1 636	164	100	- 38

Source : Drees, échantillon inter-régimes de retraités
Champ : retraités de droit direct de 60 ans ou plus.



Éventail des retraites en Pays de la Loire en 2004



Source : Drees, échantillon inter-régimes de retraités

Lecture : le quart des femmes retraitées perçoivent un avantage principal de droit direct inférieur à 302 euros et une retraite globale inférieure à 542 euros (valeurs du quartile Q1), la moitié des femmes retraitées perçoivent un avantage principal de droit direct inférieur à 813 euros et une retraite globale inférieure à 1 184 euros (valeurs de la médiane) et les trois quarts des femmes retraitées perçoivent un avantage principal de droit direct inférieur à 916 euros et une retraite globale inférieure à 1 184 euros (valeurs du quartile Q3).

Les pensions de réversion et les avantages vieillesse améliorent les retraites des femmes

La composition de la retraite globale diffère sensiblement pour les hommes et les femmes. Pour ces dernières, l'avantage principal de droit direct représente 73 % de la retraite globale, contre 94 % pour les hommes. Les femmes perçoivent en effet des pensions de réversion plus souvent que les hommes, et de montants plus élevés. Les pensions de réversion constituent ainsi 22 % de la retraite globale moyenne des retraitées en Pays de la Loire, comme au plan national (contre 1 % de la retraite des hommes de la région). Ceci explique que le montant de retraite globale des femmes de 65 ans ou plus augmente avec l'âge, bien que la durée de cotisation des générations plus âgées soit moins longue : 850 euros entre 64 et 69 ans, 916 euros au-delà de 85 ans.

Si on considère le seul avantage principal de droit direct, la moyenne des pensions féminines en Pays de la Loire s'élevait à 661 euros par mois en 2004, soit 53 % de moins que la moyenne des pensions masculines (1 409 euros). Le quart des femmes retraitées ligériennes les plus modestes percevaient une pension de 302 euros par mois et, à l'opposé, le quart des plus aisées bénéficiaient de plus de 871 euros. La dispersion des montants de retraites de droit direct est très différente selon le sexe. Le quart des femmes retraitées les plus aisées perçoit en effet une retraite de droit direct 2,9 fois plus importante que le quart des femmes retraitées les plus pauvres, alors que ce rapport - appelé inter-quartiles - n'est que de 2,2 pour les hommes. La différence se fait principalement sur les faibles retraites, puisque la pension de retraite perçue par le quart des femmes retraitées les plus pauvres est inférieure de 63 % à celle du quart des hommes retraités les plus modestes. Ces résultats illustrent les durées de carrière particulièrement dispersées des femmes, dont certaines sont très courtes.

La dispersion des retraites des femmes est moins marquée quand on examine la retraite de façon globale. Elle est en outre très proche de la dispersion des retraites globales pour les hommes : le rapport inter-quartiles s'élève à 2,2 contre 2,1 pour les hommes. Ceci s'explique par la prise en compte des pensions de réversion et, dans une moindre mesure, par le mécanisme des allocations du Fonds de solidarité vieillesse. La majoration de pension et l'allocation supplémentaire ramènent en effet les retraites les plus basses au niveau du minimum vieillesse et réduisent donc les écarts en termes de pension perçue entre les retraites les plus hautes et les plus faibles.

Retraite globale : avantage principal de droit direct + avantage principal de réversion + avantages accessoires.

Avantage principal de droit direct : montant de retraite acquis en contrepartie de l'activité professionnelle.

Avantage principal de réversion ou de droit dérivé : prestation de retraite dont bénéficie le veuf ou la veuve et dont le montant représente un pourcentage différent selon les régimes de retraite - du montant de l'avantage principal de droit direct acquis par le défunt.

Avantages accessoires : bonification pour trois enfants ou plus, majoration pour conjoint à charge, majoration pour aide constante d'une tierce personne.

Allocations du Fonds de solidarité vieillesse : garantissent un niveau de ressources égal au minimum vieillesse (621,27 €/mois pour une personne seule et 1 112,26 €/mois pour un couple au 1^{er} janvier 2007).

mesure où certaines attendent cet âge pour compenser les effets d'une carrière incomplète et accéder au bénéfice du taux plein pour le calcul de leur pension. Les femmes ayant fait valoir leurs droits à la retraite avant 65 ans sont donc en majorité celles qui ont connu les meilleures carrières et qui sont donc susceptibles de bénéficier de retraites plus élevées. Chez les hommes en revanche, les montants moyens de retraite varient peu avec l'âge, du moins jusqu'à 85 ans.

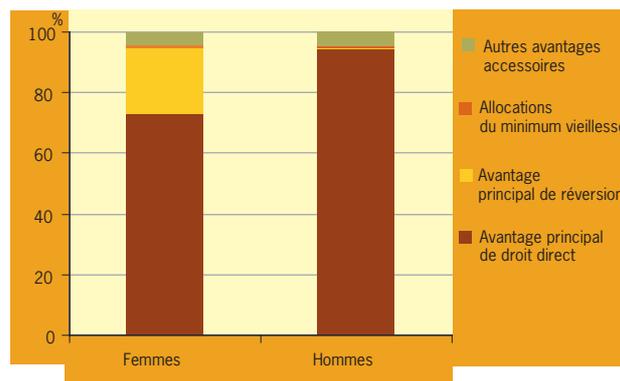
Montant mensuel des composantes des retraites en 2004

en euros

	Pays de la Loire		France métropolitaine	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Retraite globale	907	1 497	1 020	1 636
Avantage principal de droit direct	661	1 409	745	1 550
Avantage principal de réversion	199	12	229	13
Allocations du minimum vieillesse	7	5	9	7
Autres avantages accessoires	39	71	37	67

Source : Drees, échantillon inter-régimes de retraités
Champ : retraités de droit direct de 60 ans ou plus.

Composantes des retraites en Pays de la Loire en 2004



Source : Drees, échantillon inter-régimes de retraités

Bénéficiaires de l'allocation spécifique du Fonds de solidarité vieillesse en 2005

	Femmes	Hommes	Proportion de femmes/ensemble (%)	Proportion de femmes isolées/ensemble (%)	Proportion d'hommes/60 ans ou plus (%)	Proportion de femmes/60 ans ou plus (%)
Loire-Atlantique	4 674	2 397	66,1	59,5	2,4	3,3
Maine-et-Loire	3 505	1 705	67,3	60,7	2,5	3,9
Mayenne	1 688	717	70,2	64,6	2,4	4,4
Sarthe	2 290	1 271	64,3	57,5	2,3	3,2
Vendée	3 582	1 636	68,6	60,6	2,6	4,4
Pays de la Loire	15 739	7 726	67,1	60,2	2,5	3,7
France	319 266	216 899	59,5	51,1	3,9	4,3

Source : Drees, enquête annuelle

Lecture : en Pays de la Loire, 23 465 personnes bénéficiaient en 2005 de l'allocation spécifique du Fonds de solidarité vieillesse (15 739 femmes, 7 726 hommes). Parmi celles-ci, 67,1 % sont des femmes et 60,2 % sont des femmes qui vivent seules. En outre, parmi les femmes de 60 ans ou plus, 3,7 % bénéficient de cette allocation.

Les deux tiers des bénéficiaires des avantages vieillesse sont des femmes

En Pays de la Loire, en 2005, les deux tiers des 23 500 bénéficiaires de l'Allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse sont des femmes, soit sept points de plus qu'au niveau national. Ce nombre élevé de femmes qui la perçoivent s'explique à la fois par le fait que la région compte, aux âges les plus avancés, davantage de femmes que d'hommes et par la faiblesse du montant de retraite des femmes par rapport aux hommes. La part des hommes progresse néanmoins régulièrement.

Entre 2000 et 2005, le nombre de femmes allocataires a diminué de 40 % en Pays de la Loire. La tendance à la baisse observée depuis la création de l'allocation en 1956 s'explique par l'amélioration progressive des droits à pension dont disposent les personnes âgées. Cette allocation est perçue par 3,7 % des femmes de 60 ans ou plus de la région, contre 4,3 % au niveau national. Les bénéficiaires sont en effet plus présents dans les régions rurales du sud et du sud ouest de la France. En Pays de la Loire, elles sont d'ailleurs plus nombreuses dans les départements ruraux de Mayenne et de Vendée (4,4 % des femmes de 60 ans ou plus). Six allocataires sur dix sont des femmes isolées. La population des bénéficiaires reste par ailleurs très âgée (76 ans en moyenne au niveau national en 2005), bien que l'âge moyen diminue au fil des années. ■

Pour comprendre ces résultats :

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la santé produit tous les quatre ans l'échantillon inter-régimes de retraités. C'est la seule source statistique qui fournit une vision d'ensemble de la population des retraités, notamment en termes de pensions perçues. Pour sa constitution, la Drees interroge la quasi-totalité des organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire. Des informations sur la nature et le montant des prestations ainsi que les conditions de liquidation des retraites sont collectées. Le rapprochement, individu par individu, des montants en provenance des différents régimes permet de reconstituer les composantes de la retraite globale de chaque retraité.

La région considérée est celle où les retraités ont leur résidence principale et non pas celle où ils ont travaillé. Tous les montants indiqués sont bruts, avant déduction des prélèvements sociaux (cotisation maladie, CSG, CRDS). Le champ de l'enquête 2004 est celui des retraités, nés en France ou à l'étranger, de droit direct de 60 ans ou plus, c'est-à-dire qu'il s'agit de personnes ayant cotisé pendant leur vie active ; celles qui n'ont jamais travaillé et ne touchent qu'un droit dérivé sont ainsi exclues.

Pour en savoir plus :

- ◆ Bonnet Carole, Buffeteau Sophie et Godefroy Pascal, *Disparités de retraite entre hommes et femmes : quelles évolutions au fil des générations ?*, Économie et statistique, mars 2007.
- ◆ Burricand Carine et Deloffre Alexandre, *L'évolution des retraites versées entre 2000 et 2004*, Études et résultats, Drees, février 2007, n° 556.
- ◆ Burricand Carine et Deloffre Alexandre, *Les pensions perçues par les retraités fin 2004*, Études et résultats, Drees, novembre 2006, n° 538.
- ◆ Augris Nathalie, *L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse - bénéficiaires au 31 décembre 2005*, Document de travail Drees, décembre 2006, n° 105.
- ◆ Chaput Hélène et El Mekkaoui de Freitas Najat, *Les droits à la retraite des cotisants*, Données sociales, Insee, mai 2006.
- ◆ Chaput Hélène, *Les disparités régionales en matière de retraites*, Études et résultats, Drees, juillet 2003, n° 249.
- ◆ Chaput Hélène, *Les retraites par région en 2001*, Document de travail Drees, février 2003, n° 47.
- ◆ Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), *Recueil statistique*, annuel.



Pauvreté et minima sociaux

Les femmes sont un peu plus souvent touchées par la pauvreté que les hommes, du fait qu'elles représentent la majorité des parents isolés au sein des familles monoparentales, qui sont les plus concernées par la pauvreté. Elles représentent 59 % des bénéficiaires des cinq principaux minima sociaux en Pays de la Loire. Les bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé sont en effet presque exclusivement des femmes. La parité est en revanche à peu près respectée pour le Revenu Minimum d'Insertion, l'Allocation d'Adulte Handicapé et l'Allocation de Solidarité Spécifique.

Pauvreté monétaire : sont considérés comme pauvres d'un point de vue monétaire, les individus qui disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est déterminé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil retenu ici est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 788 euros par mois en France en 2004.

Minima sociaux : le système français de minima sociaux, prestations sociales non contributives versées sous conditions de ressources et visant à assurer un revenu minimal à une personne ou à sa famille, comporte neuf dispositifs applicables sur l'ensemble du territoire : le Revenu Minimum d'Insertion, l'Allocation aux Adultes Handicapés, l'Allocation de Parent Isolé, l'Allocation de Solidarité Spécifique, l'Allocation Équivalent Retraite, l'Allocation d'Insertion, l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité, l'Allocation Supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse, l'Allocation Veuvage.

¹Cf. chapitre « retraites ».

EN 2004, LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE concerne un habitant de la région sur dix, contre 11,7 % en France métropolitaine. Ce taux de pauvreté, sensiblement inférieur dans les Pays de la Loire et dans l'ensemble de l'ouest de la France, est à relier à la vitalité économique des Pays de la Loire, qui se traduit notamment par un niveau de chômage plus faible que la moyenne nationale. La région se place ainsi en troisième position pour la faiblesse du taux de pauvreté, seulement devancée par l'Alsace et la Bretagne.

Les femmes sont un peu plus souvent touchées par la pauvreté que les hommes

Les femmes sont un peu plus souvent touchées par la pauvreté que les hommes, du fait que certaines configurations familiales très majoritairement féminines sont plus concernées par la pauvreté. Ainsi, en Pays de la Loire, les familles monoparentales sont deux fois plus touchées par la pauvreté que les autres ménages, une seule personne apportant généralement des ressources et assurant la charge d'enfants ; or, dans 85 % des cas, le parent isolé d'une famille monoparentale est une femme. En revanche, les femmes et les hommes vivant seuls ont des taux de pauvreté similaires dans la région.

La redistribution des revenus effectuée par les impôts et les prestations sociales permet de réduire la pauvreté. En 2005, en Pays de la Loire, 123 000 allocataires bénéficient de l'un des cinq principaux minima sociaux, parmi les neuf existants. Parmi eux, 59 % sont des femmes, soit un point de plus qu'au niveau national. Cette surreprésentation résulte du nombre plus important de femmes qui perçoivent l'Allocation de Parent Isolé (API), allocation de fait presque exclusivement féminine, ainsi que l'allocation

spéciale du fonds de solidarité vieillesse¹. Hommes et femmes sont en proportion quasiment équivalente concernant les autres minima que sont le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).

Bénéficiaires du RMI : des hommes seuls et des mères de familles monoparentales

Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) est le minimum social le plus attribué, avec 42 500 allocataires en Pays de la Loire fin 2005. En dix ans, leur nombre a augmenté d'un quart en Pays de la Loire et d'environ un tiers en moyenne nationale. Au cours de cette période, la structure de cette population s'est transformée : la part des couples a décliné au profit de celle des familles monoparentales. Les familles monoparentales représentent ainsi 22,4 % des bénéficiaires dans la région en 2005, contre 18,2 % en 1995. Comme dans la très grande majorité des cas le parent isolé est une femme, la population des allocataires s'est ainsi légèrement féminisée entre 1995 et 2005.

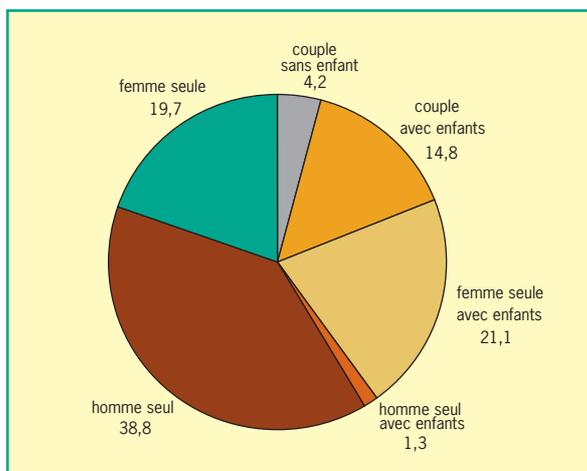
À cette date, quatre allocataires du RMI sur cinq vivent sans conjoint, à peu près autant d'hommes que de femmes. Mais si les hommes sans conjoint bénéficiaires vivent presque toujours sans enfant, une femme allocataire sans conjoint sur deux a au moins un enfant à charge. Parmi ces mères isolées, la moitié a au moins deux enfants. Cette répartition est similaire à celle observée au niveau national, si ce n'est une fréquence un peu moins élevée de familles monoparentales.

Nombre d'allocataires des principaux minima sociaux et part des femmes en 2005

	Pays de la Loire		France	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
	Nombre total	Part des femmes (en %)						
Allocataires du RMI	42 546	50,3	51,2	49,1	51,3	50,6	50,0	53,0
Allocataires de l'AAH	34 843	47,7	49,7	47,8	47,5	47,6	47,4	48,2
Allocataires de l'API	7 565	98,1	98,4	97,8	98,3	98,1	99,2	96,9
Allocataires de l'AS du FSV	23 465	67,1	59,5	66,1	67,3	70,2	64,3	68,6
Allocataires de l'ASS	14 743	51,1	47,5	48,8	51,8	46,5	50,3	56,9
Total	123 162	59,1	58,1	57,8	59,7	59,2	59,6	60,8

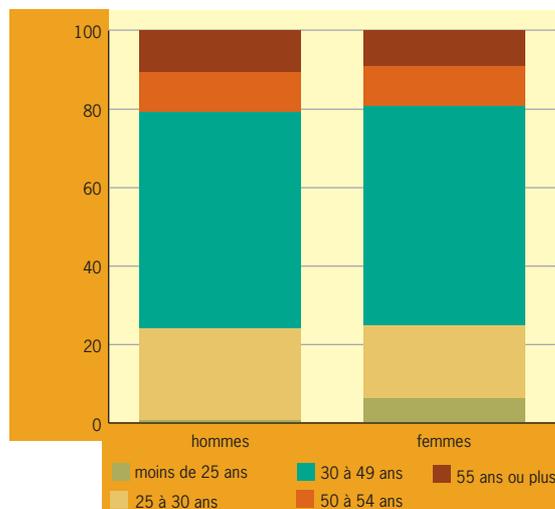
Source : Caisses d'allocations familiales ; Drees, enquête annuelle ; Unedic

Répartition des bénéficiaires du RMI selon le type de ménage en Pays de la Loire en 2005



Source : Caisses d'allocations familiales

Répartition par âge des bénéficiaires du RMI en Pays de la Loire en 2005



Source : Caisses d'allocations familiales

Revenu Minimum d'Insertion (RMI) : garantit des ressources minimales à toute personne de 25 ans ou plus (ou de moins de 25 ans avec des enfants à charge), sous condition de recherche active d'un emploi. Le montant varie selon la composition de la famille de l'allocataire. Il s'élève à 440,86 euros pour une personne seule et 661,29 euros pour un couple ou une famille monoparentale avec un enfant.

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) : s'adresse aux personnes handicapées de ressources modestes pour lesquelles la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) a reconnu l'impossibilité de travailler. Son montant maximum est de 621,27 euros par mois.

Allocation de Parent Isolé (API) : assure un minimum de ressources aux personnes seules qui assument la charge d'un enfant. C'est une allocation différentielle après prise en compte de toutes les ressources de la personne, y compris les prestations familiales. Elle est servie pendant une période d'un an maximum, mais est prolongée jusqu'à 3 ans pour un jeune enfant (revenu garanti de 748,24 euros par mois, majoré de 187,06 euros par enfant supplémentaire).

Le profil par âge des allocataires du RMI est très voisin pour les hommes et les femmes. Toutefois, avant 25 ans, 92 % des allocataires sont des femmes. Une personne de moins de 25 ans ne peut en effet percevoir le RMI que si elle a un enfant à charge ; dans presque tous ces cas, c'est une femme qui perçoit l'allocation.

Le taux de recours au RMI (nombre de bénéficiaires du RMI rapporté à la population du même âge) dans les Pays de la Loire reste inférieur d'un point au niveau national, s'élevant à 2,6 % pour les hommes comme pour les femmes. Des disparités départementales existent. En Loire-Atlantique, le taux de recours au RMI pour les hommes est plus fort, la part d'hommes seuls parmi les bénéficiaires du RMI étant plus élevée qu'ailleurs. Au contraire, en Vendée et en Maine-et-Loire, la part des familles monoparentales parmi les bénéficiaires est plus élevée que dans les autres départements.

Les femmes majoritaires parmi l'Allocation d'Adulte Handicapé après 55 ans

Fin 2005, la région recense près de 35 000 allocataires percevant l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), attribuée sur critères médicaux. La part des femmes bénéficiaires est de 48 %, contre 50 % au niveau national. Cette sous-représentation s'atténue à mesure que l'âge augmente. À partir de 55 ans, les femmes deviennent ainsi majoritaires comme dans la population totale. La prévalence des handicaps à la naissance et une plus forte exposition aux comportements à risque peuvent expliquer la surreprésentation des hommes jeunes.

L'Allocation de Parent Isolé, prestation presque exclusivement féminine

Les femmes représentent la quasi-totalité des 7 600 allocataires concernés par l'API en Pays de la Loire fin 2005. Les mères élèvent certes plus souvent seules leurs enfants et sont ainsi plus nombreuses à pouvoir bénéficier de l'API. Mais la proportion de femmes bénéficiaires de l'API est encore plus élevée que parmi les familles monoparentales : 98 % contre 85 % en Pays de la Loire. Cette surreprésentation est à relier au fait que les mères isolées étant plus souvent inactives, elles remplissent plus facilement les conditions de ressources d'éligibilité à l'API. Plus de la moitié des allocataires est ainsi inactive.

Du fait de la nature de cette prestation, huit allocataires sur dix ont moins de 35 ans et quatre sur dix moins de 25 ans. Entre 1995 et 2005, le nombre de bénéficiaires de l'API a augmenté de 17 % en Pays de la Loire contre

Répartition par sexe et âge des allocataires de l'AAH en 2005 en Pays de la Loire

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)
18-29 ans	3 210	2 275	41,5
30-44 ans	7 012	6 248	47,1
45-54 ans	4 892	4 674	48,9
55 ans ou plus	3 097	3 432	52,6
Ensemble	18 211	16 629	47,7

Source : Caisse d'allocations familiales



Allocation de Solidarité Spécifique : s'adresse aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi, à condition d'être à la recherche effective d'un emploi, de justifier de 5 ans d'activité salariée dans les 10 ans précédant la fin du contrat de travail et de ne pas dépasser un plafond de ressources.

⁽²⁾ cf chapitre « chômage » pour plus d'éléments concernant le chômage indemnisé.

+ 24 % au niveau national, en lien avec la hausse de la monoparentalité. L'augmentation a été particulièrement forte pour les femmes allocataires vendéennes (+ 40 %), tandis qu'elle ne dépasse pas 10 % dans le Maine-et-Loire. Les allocataires de l'API sont les plus dépendants aux prestations, qui constituent la quasi-totalité de leur revenu.

L'Allocation de Solidarité Spécifique

En Pays de la Loire, près de 15 000 demandeurs d'emploi bénéficiaient de l'Allocation de Solidarité Spécifique fin 2005, dont 51 % de femmes⁽²⁾. Cette part est plus élevée de 4 points qu'au niveau national. ■

Pour comprendre ces résultats :

Les éléments relatifs aux taux de pauvreté proviennent du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les prestations sociales sont estimées par application de barèmes. Les statistiques produites ne portent que sur les ménages dits « ordinaires ». Les personnes résidant en foyers, en maisons de retraites, en hôpitaux ainsi que les sans-abri sont ainsi exclus de l'exploitation, de sorte que les situations les plus accentuées de pauvreté ne sont pas prises en compte.

Les éléments chiffrés sur les bénéficiaires du RMI, de l'AAH et de l'API proviennent de l'exploitation des fichiers des Caisses d'Allocations Familiales (CAF), qui versent ces trois minima sociaux. Le nombre d'allocataires de l'Allocation de Solidarité Spécifique est fourni par l'Unedic.

Pour en savoir plus :

- ◆ Fraboul Serge, *Pauvreté et précarité dans les Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire dossier, n° 14, juin 2005.
- ◆ Auzet Laurent, Février Magali et Lapinte Aude, *Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités*, Insee Première, n° 1162, octobre 2007.
- ◆ *Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité* : rapport à la ministre chargée de la Parité remis le 3 mars 2005 ; mission présidée par Françoise Milewski ; Sandrine Dauphin, Nadia Kesteman, Marie-Thérèse Letablier... [et al.]. - Paris : Documentation française, 2005. - 350 p. : (Collection des rapports officiels).
- ◆ Maruani Margaret, *Activité, précarité, chômage : toujours plus ?*, P. 95-115. dans : *Travail des femmes et inégalités*. Revue de l'OFCE : observations et diagnostics économiques ; n° 90, juillet 2004.
- ◆ Caisse nationale d'allocations familiales, *Recherches et Prévisions*, n° 79, mars 2005.



État de santé

Les disparités de santé entre hommes et femmes sont très marquées au bénéfice des femmes. De nombreux indicateurs le mettent en évidence, dont l'espérance de vie plus élevée pour les femmes dans toutes les tranches d'âge. La situation est en outre globalement favorable pour les habitantes des Pays de la Loire par rapport à la moyenne nationale.

EN PAYS DE LA LOIRE comme dans les autres régions, les disparités de santé entre hommes et femmes sont particulièrement marquées, avec une situation nettement plus favorable pour ces dernières. Longtemps illustrés par les seuls indicateurs de mortalité, ces écarts sont désormais de mieux en mieux documentés, grâce à la disponibilité croissante des données statistiques sur l'état de santé de la population et sur ses déterminants, notamment à l'échelon régional.

Les facteurs à l'origine de ces disparités de santé entre hommes et femmes sont certainement multiples et intriqués, mais au regard de l'importance des écarts, ils ont jusqu'à présent fait l'objet de relativement peu de travaux de recherche. Les facteurs comportementaux (consommation de tabac, d'alcool, morts violentes) et environnementaux (conditions de travail...) sont les plus aisés à mesurer, et expliquent une grande part de la surmortalité et de la surmorbidité masculines. S'y ajoutent les effets d'expériences corporelles et familiales profondément différentes selon le sexe, en résonance à des stéréotypes sociaux, avec un modèle de comportement orienté vers la séduction et une plus grande attention au corps et à la santé pour les femmes, et un modèle porté vers la performance, la compétition et la prise de risque pour les hommes. Mais ces disparités de santé pourraient également trouver en partie leur origine dans des facteurs biologiques, une sorte de « fragilité masculine »

à laquelle renvoie la surmortalité des garçons dès leur première année de vie, alors qu'ils naissent plus nombreux que les filles.

Les femmes ont une espérance de vie plus élevée que les hommes

Comme en France, la mortalité dans les Pays de la Loire ne cesse de reculer. Cette baisse, qui atteint 36 % chez les femmes et 33 % chez les hommes entre 1981 et 2002, concerne toutes les tranches d'âge et particulièrement les 1-14 ans. L'espérance de vie à la naissance des Ligériennes atteint ainsi 84,2 années en 2004, contre 76,8 ans pour les hommes. Cet écart de 7,4 ans résulte d'une mortalité des femmes inférieure à celle des hommes dans toutes les classes d'âge. La part des décès prématurés survenant avant l'âge de 65 ans est notamment nettement plus faible chez les femmes (12 % du nombre total de décès féminins contre 27 % des décès masculins).

Cette moindre mortalité féminine s'observe pour la quasi-totalité des causes de décès, et plus particulièrement pour les plus fréquentes : maladies cardiovasculaires (- 39 %), tumeurs (- 56 %), morts violentes (- 57 %) et maladies de l'appareil respiratoire (- 51 %).

Les femmes sont moins fréquemment admises en affection de longue durée

Sur la période 2002-2004, 26 000 Ligériennes ont été admises en moyenne chaque année en affection de longue durée (ALD) pour les trois principaux régimes d'assurance maladie, soit beaucoup moins que les hommes (- 31 %, à structure par âge comparable). Les différences sont particulièrement importantes au-delà de 45 ans.

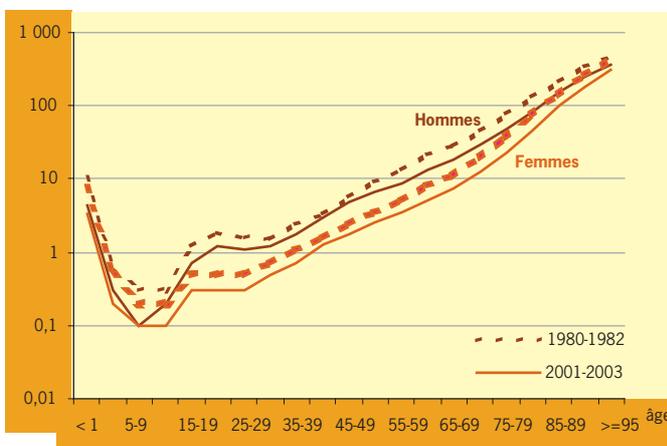
Cette sous-morbidité féminine concerne notamment les affections cardiovasculaires (- 45 %), les tumeurs malignes (- 33 %) et le diabète (- 35 %). Les femmes sont en revanche plus fréquemment que les hommes admises en ALD pour troubles mentaux (+ 15 %).

Hors grossesses et accouchements, moins de séjours hospitaliers féminins...

Environ 430 000 séjours hospitaliers ont été effectués en 2004 en services de médecine, chirurgie et obstétrique par les habitantes des Pays de la Loire. Tous âges confondus,

- Mortalité** : approche quantitative de la mort dans une population
- Morbidité** : approche quantitative de la maladie dans une population.
- Espérance de vie à la naissance** : durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Évolution des taux de mortalité par âge et sexe en Pays de la Loire moyennes 2001-2003 et 1980-1982



Sources : Inserm CépiDC, Insee - exploitation ORS Pays de la Loire
Unité : pour 1 000 (échelle logarithmique)
Lecture : sur la période 2001-2003, sur 1 000 femmes âgées de 75 à 79 ans dans les Pays de la Loire, 23 sont décédées chaque année.



Décès par âge et sexe moyenne 2002-2004

	Pays de la Loire					Écart Pays de la Loire/ France (en %)
	Femmes		Hommes		Écart Femmes/Hommes (en %)	
	Effectif	Taux pour 1 000	Effectif	Taux pour 1 000		
Moins d'un an	68	3,2	93	4,2	- 24	- 9
1-14 ans	33	0,1	47	0,2	- 27	- 10
15-44 ans	382	0,6	949	1,4	- 59	- 4
45-74 ans	2 825	5,0	6 059	11,5	- 57	- 7
75 ans et plus	10 869	63,5	7 957	80,4	- 21	- 3
Ensemble	14 176	8,3	15 106	9,2	- 10	- 2
Moyenne 2001-2003		5,9		10,8	- 45	- 5

Sources : Inserm CépiDC, Insee - exploitation ORS Pays de la Loire

la grossesse et l'accouchement représentent le premier diagnostic d'hospitalisation des femmes (15 % des séjours).

Le taux d'hospitalisation des Ligériennes dans les services de médecine, chirurgie et obstétrique est, comme en France, identique à celui des hommes à structure par âge comparable. Mais si l'on exclut les hospitalisations liées aux grossesses, accouchements et suites de couches, ce taux est inférieur de 20 % pour les femmes.

Admissions en affections de longue durée selon l'âge moyenne 2002-2004

	Pays de la Loire					Écart Pays de la Loire/ France (en %)
	Femmes		Hommes		Écart Femmes/Hommes (en %)	
	Effectif	Taux pour 1 000	Effectif	Taux pour 1 000		
Moins de 15 ans	633	2,0	792	2,4	- 16	- 17
15-44 ans	3 189	4,8	3 387	4,9	- 3	- 21
45-74 ans	11 893	21,1	17 551	33,4	- 37	- 15
75 ans et plus	10 288	60,1	8 064	81,4	- 26	- 4
Ensemble	26 003	15,1	29 794	18,2	- 17	- 11
Moyenne 2001-2003		13,7		19,9	- 31	- 13

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee - exploitation ORS Pays de la Loire

Séjours hospitaliers en services de soins de médecine, chirurgie et obstétrique en 2004

	Pays de la Loire					Écart Pays de la Loire/ France (en %)
	Femmes		Hommes		Écart Femmes/Hommes (en %)	
	Effectif	Taux pour 1 000	Effectif	Taux pour 1 000		
Moins d'un an	8 788	404,5	11 267	496,9	- 19	- 6
1-14 ans	29 794	101,3	38 832	126,3	- 20	8
15-44 ans	153 004	229,4	83 180	121,1	89	- 7
45-74 ans	151 092	263,8	173 057	323,1	- 18	- 9
75 ans et plus	87 403	496,6	66 408	649,3	- 24	- 6
Ensemble	430 081	248,4	372 744	225,2	10	- 7
en 2003		241,0		236,6	2	- 7

Sources : ARH, Drees, Insee - exploitation ORS Pays de la Loire

...mais les femmes ont une moins bonne perception de leur santé que les hommes

En France, les recours au médecin sont plus fréquents chez les femmes selon l'enquête décennale santé. Cette situation résulte notamment du suivi médical lié à la fécondité, d'un recours plus fréquent aux actes de dépistage et de prévention, et peut-être aussi de la surmorbidity déclarée des femmes. À tout âge, celles-ci sont en effet plus nombreuses que les hommes à déclarer souffrir d'au moins une maladie.

Les femmes ont également des scores de « santé ressentie » moins favorables. Dans les Pays de la Loire, elles sont proportionnellement un peu moins nombreuses que les hommes à se déclarer « tout à fait bien portantes » (54 % contre 58 %, à structure par âge comparable). Elles ont aussi, comme au plan national, des scores de santé physique et mentale, d'anxiété, de dépression et d'estime de soi moins favorables que ceux des hommes.

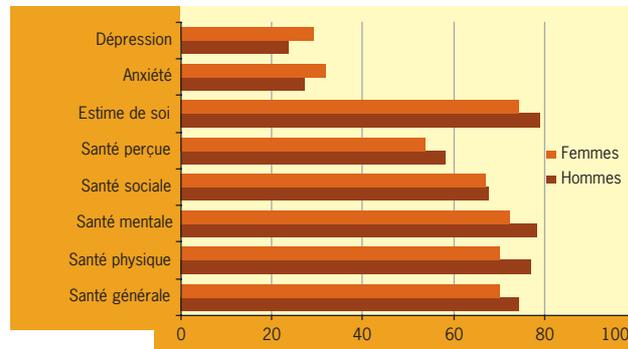
Une situation régionale globalement favorable pour les femmes

Les principaux indicateurs de santé montrent une situation relativement favorable pour les habitantes des Pays de la Loire par rapport à la moyenne nationale.

L'espérance de vie des femmes est supérieure de trois mois à la moyenne nationale ; elle est très proche de la moyenne nationale pour les hommes. Pour les femmes, la région se situe au troisième rang des régions les mieux placées, derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes. Les femmes françaises ont, elles-mêmes, une des espérances de vie les plus élevées dans l'Union européenne, juste derrière les espagnoles. Cette longévité féminine régionale est en rapport avec une mortalité globalement plus faible que la moyenne nationale pour la plupart des causes de décès (- 5 %, à structure par âge comparable). Cette situation favorable concerne également les séjours hospitaliers (- 7 %) et les admissions en affection de longue durée (- 13 %).

La situation régionale est toutefois moins bonne pour certains problèmes de santé. Le suicide, avec 745 décès annuels dans la région sur la période 2002-2004, est à l'origine d'une mortalité supérieure à la moyenne nationale pour les femmes (+ 18 %) et surtout pour les hommes (+ 33 %). Les hospitalisations des habitants de la région sont également plus fréquentes pour les maladies oculaires, les troubles mentaux, les maladies de l'oreille et les affections dentaires. L'écart

Score moyen de l'échelle de Duke chez les 12-75 ans en Pays de la Loire en 2005



Source : baromètre santé 2005 - ORS Pays de la Loire, Inpes
Lecture : le score de santé de Duke permet d'évaluer la santé ressentie à partir d'un questionnaire comportant 17 items. En combinant ces items entre eux, plusieurs domaines peuvent être explorés. Les scores de santé et d'estime de soi calculés vont de 0 à 100, 100 étant le score optimal de qualité de vie. Les scores d'anxiété et de dépression sont, quant à eux, évalués en sens inverse, les scores optimaux prennent la valeur 0.

est particulièrement marqué pour les deux derniers groupes de maladies, la fréquence des séjours étant supérieure de plus de 40 % à la moyenne nationale chez les femmes comme chez les hommes. Les disparités de recours aux soins hospitaliers sont toutefois complexes à analyser. Elles peuvent s'expliquer par des différences de morbidité, mais aussi par des pratiques de soins variables selon les praticiens.

Taux de mortalité : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

De fortes disparités de santé en lien avec les déterminants sociaux

De très nombreux travaux nationaux et internationaux ont mis en évidence au cours des dernières décennies le rôle considérable des déterminants sociaux sur la santé de la population.

Les inégalités sociales de mortalité ont été les premières mises en évidence par l'Insee, au milieu du 20^e siècle. Ces inégalités sont toutefois moins marquées pour les femmes

que pour les hommes. Au milieu des années quatre vingt dix, l'espérance de vie à 35 ans des femmes « cadres et professions intellectuelles supérieures » dépasse de 3 ans celle des ouvrières. Pour les hommes, l'écart atteint 7 ans entre cadres et ouvriers. Il en résulte un temps de veuvage plus long pour les femmes ouvrières que pour les cadres, à l'origine de difficultés et de situations d'isolement certainement accrues. Au niveau national, les différences sociales de mortalité ont augmenté entre le début des années quatre-vingt et le milieu des années quatre-vingt-dix chez les hommes, alors qu'elles sont restées stables chez les femmes.

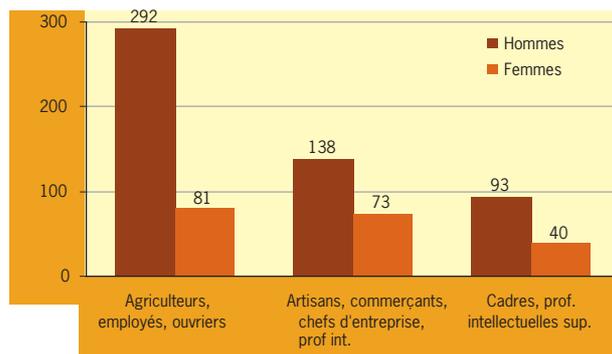
Ces différences de mortalité sont également observées dans les Pays de la Loire. Dans la population masculine âgée de 20 à 54 ans, le taux comparatif de mortalité des « agriculteurs-employés-ouvriers » est trois fois supérieur à celui des « cadres et professions intellectuelles ». Les différences sont moindres pour les femmes.

La précarité influe négativement sur de multiples aspects de la santé des femmes de 15-59 ans venues consulter dans les centres d'examen de santé des Pays de la Loire. Les consultantes en situation de précarité (bénéficiaires du RMI, jeunes de 16-25 ans en insertion, personnes bénéficiaires d'un Contrat emploi-solidarité, personnes sans domicile fixe, personnes au chômage et pré-retraitées) ont un état de santé moins bon que les consultantes non précaires, à structure par âge identique.

Ces inégalités concernent les modes de vie. La précarité est associée à une fréquence accrue du tabagisme (40 % des consultantes précaires contre 24 % des non précaires) et de l'obésité (15 % contre 7 %). La précarité est également associée à un moindre suivi médical et dentaire, malgré une moins bonne santé ressentie. Les consultantes en situation de précarité ont plus fréquemment des problèmes de caries dentaires (39 % contre 20 %), de vision (22 % contre 17 %) et d'audition (36 % contre 31 %) non corrigés. La précarité est enfin associée chez les femmes à une fréquence accrue de l'hypercholestérolémie, de l'augmentation de la glycémie et de l'anémie.

Parmi les Ligériennes qui consultent dans les centres de santé, celles qui sont en situation de précarité sont donc plus exposées que les autres aux facteurs de risques des principales pathologies, facteurs de risques qui peuvent en outre se cumuler. ■

Taux comparatif de mortalité des 25-54 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en Pays de la Loire moyenne 2001-2003



Sources : INSERM CépiDc, Insee RP 99, ORS
 Unité : pour 100 000 habitants



Santé et vie quotidienne

Principales causes médicales de décès en Pays de la Loire moyenne 2002-2004

	Moins d'un an		1 à 14 ans		15 à 44 ans		45 à 74 ans		75 ans et plus	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Maladies de l'appareil circulatoire	2	3	0	1	71	27	1 145	461	2 711	4 141
dont : Cardiopathie ischémique	0	0	0	0	23	5	458	117	808	929
Maladie cérébrovasculaire	1	1	0	1	14	12	222	133	615	1 019
Tumeurs malignes	0	1	7	3	149	132	2 825	1 377	2 118	1 740
dont : T.M. trachée, bronches, poumon	0	0	0	0	39	18	692	134	262	83
T.M. côlon-rectum	0	0	0	0	7	7	267	135	266	280
T.M. sein	0	0	0	0	0	42	9	349	3	272
Morts violentes	3	3	21	10	498	124	534	217	411	579
dont : Suicides	0	0	2	0	232	54	243	89	88	37
Accidents de transport	1	0	7	5	168	40	62	30	28	25
Chutes	0	0	1	0	14	4	60	29	145	286
Maladies de l'appareil respiratoire	0	0	1	1	10	5	208	83	664	796
Symptômes, signes et états morbides mal définis	19	10	2	3	73	23	257	94	361	873
Pathologies directement liées à la consommation excessive d'alcool	0	0	0	0	50	16	396	119	82	27
Autres causes	68	51	14	14	111	53	678	430	1 387	2 345
Toutes causes	93	68	47	33	949	382	6 059	2 825	7 957	10 869

Source : Inserm Cépi-DC

Principaux motifs d'admission en affection de longue durée en Pays de la Loire moyenne 2002-2004

	Moins de 15 ans		15 à 44 ans		45 à 74 ans		75 ans et plus	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Ensemble des maladies cardio-vasculaires	101	87	491	219	6 067	2 768	3 445	4 682
Maladie coronaire	0	0	182	31	2 088	654	775	865
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales	86	76	94	54	1 068	521	1 093	1 415
Hypertension artérielle sévère	3	2	67	50	1 247	1 024	624	1 273
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques	1	1	77	28	1 112	268	504	519
Accident vasculaire cérébral invalidant	12	7	70	56	552	300	448	610
Tumeurs malignes, affections malignes du tissu lymphatique ou hématopoïétique	53	40	493	787	5 742	4 479	2 488	1 949
Psychose, trouble grave de la personnalité, arriération mentale	316	167	1 025	882	805	1 163	707	1 959
Diabète de type 1 et diabète de type 2	46	35	339	268	2 907	1 933	603	753
Insuffisance respiratoire chronique grave	52	26	59	59	469	262	300	272
Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses	3	3	194	91	499	229	50	38
Autres motifs	221	275	786	882	1 063	1 059	471	636
Ensemble	792	633	3 387	3 189	17 551	11 893	8 064	10 288

Sources : Cnamts, RSI, CCMSA

Diagnostics principaux d'hospitalisation en Pays de la Loire en 2004

	Moins d'un an		1 à 14 ans		15 à 44 ans		45 à 74 ans		75 ans et plus	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Autres motifs de recours aux soins	944	638	4 812	3 837	10 743	17 538	30 357	25 505	5 972	6 805
Maladies de l'appareil digestif	617	347	3 870	3 631	16 007	17 735	20 631	16 943	5 736	7 069
Tumeurs	69	61	693	727	3 740	6 202	26 569	21 415	8 561	7 502
Maladies de l'appareil circulatoire	52	46	242	162	3 447	3 693	20 975	11 828	12 374	13 729
Grossesse, accouchement et puerpéralité	///	0	///	26	///	63 781	///	144	///	0
Lésions traumatiques, empoisonnements	194	169	4 506	2 675	14 738	5 856	9 008	7 821	3 129	8 231
Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conj.	17	16	710	664	9 003	5 846	13 101	15 002	2 804	5 703
Symptômes, signes et résultats anormaux non classés ailleurs	725	624	3 176	2 806	3 906	4 863	10 501	8 040	5 114	6 374
Maladies de l'appareil génito-urinaire	371	270	2 430	803	3 424	9 783	8 822	10 821	3 463	2 696
Maladies de l'oeil et de ses annexes	113	91	700	689	1 010	843	7 853	10 444	7 295	13 525
Maladies de l'appareil respiratoire	1 422	976	7 313	5 445	3 244	2 715	6 123	3 445	4 578	4 576
Maladies du système nerveux	86	96	618	544	2 875	3 428	6 009	6 782	2 073	2 343
Troubles mentaux et du comportement	22	24	360	441	3 892	2 796	3 612	3 048	1 439	3 195
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	161	117	590	667	1 263	2 628	4 045	4 532	1 229	1 913
Maladies de l'oreille et apophyse mastoïde	405	276	4 712	3 601	872	833	856	977	162	306
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	59	39	819	589	2 856	2 067	1 644	1 528	628	927
Certaines maladies infectieuses et parasitaires	527	465	942	883	1 159	950	1 414	1 040	800	1 093
Certaines affections d'origine périnatale	4 611	4 033	0	0	0	0	0	0	0	0
Malformations congénitales et anomalies chromosomiques	822	473	1 951	1 306	682	851	284	433	33	71
Mal. sang et org. hémato. et certains troubles immunitaires	50	27	388	298	319	596	1 253	1 344	1 018	1 345
Ensemble	11 267	8 788	38 832	29 794	83 180	153 004	173 057	51 092	66 408	87 403

Source : PMSH-MCO (ARH)

Données domiciliées. Sont exclus de ce dénombrement, les séjours de nouveau-nés bien portants et les séjours avec un GHM de séjours (dialyse, chimiothérapie, radiothérapie, transfusion sanguine).

¹ motifs de recours autres que maladie ou traumatisme tels que surveillance, prévention, motifs sociaux... (comprend les soins palliatifs).

² les séjours avec un diagnostic principal G30 « Maladie d'Alzheimer » ont été classés dans le chapitre « Troubles mentaux et du comportement ».

³ les séjours liés aux troubles mentaux sont ceux qui ont eu lieu dans les services de médecine-chirurgie-obstétrique et ne comprennent pas les hospitalisations dans les services de psychiatrie.

Les filles de moins de 15 ans dans la région

Dès leur première année, filles et garçons ne sont pas égaux devant la maladie et les accidents. Les garçons, qui naissent plus nombreux, sont davantage touchés par certaines malformations congénitales ou affections. Les filles, de par leur mode de vie, sont ensuite moins exposées aux accidents, aux violences et à leurs conséquences.

DANS LES PAYS DE LA LOIRE comme en France et dans l'ensemble des pays développés, la grande majorité des jeunes enfants est en bonne santé, mais la première année de vie n'en constitue pas moins une période de grande vulnérabilité vis-à-vis de la maladie et de la mort.

D'importants écarts de santé se dessinent à l'avantage des filles dès la première année de la vie

Dans les Pays de la Loire comme en France, les hospitalisations des petites filles de moins d'un an sont nettement moins fréquentes (près de 20 %) que celles des garçons du même âge. Cette moindre fréquence concerne la plupart des diagnostics, notamment les malformations congénitales et anomalies chromosomiques (- 40 %) et les maladies de l'appareil digestif (- 41 %).

La mortalité des filles est également inférieure à celle des garçons dans la région (- 24 %) comme en France. Cette sous-mortalité féminine concerne la plupart des causes de décès. Elle est particulièrement marquée pour la mort subite du nourrisson, avec trois décès masculins pour deux décès féminins.

Entre 1 et 14 ans, la grande majorité des jeunes est en bonne santé

Cette période de la vie constitue une étape essentielle pour le développement physique et psychique, les apprentissages, les acquisitions culturelles et scolaires, l'intégration à la vie sociale, le développement des comportements et habitudes de vie. Dans ces différents domaines, l'environnement familial et social joue un rôle primordial, l'école occupant notamment une place importante.

Les séjours hospitaliers de courte durée sont environ quatre fois moins fréquents que chez les moins d'un an. Des affections bénignes nécessitant un geste chirurgical sont à l'origine de plus du quart des hospitalisations des jeunes Ligériens : maladies chroniques des amygdales et végétations, otites, affections dentaires.

Les admissions en affection de longue durée sont également rares. Environ 1 400 jeunes de moins de 15 ans sont admis chaque année dans la région en ALD, pour les filles comme pour les garçons. Les troubles mentaux en constituent le motif le plus fréquent.

Avec environ 80 décès annuels dans la région, la mortalité chez les 1-14 ans est très faible. Les morts violentes sont le plus souvent en cause, devant les tumeurs (leucémies et tumeurs du système nerveux central principalement).

Mais les disparités de santé entre filles et garçons se confirment ...

Comme pour les moins d'un an, le taux d'hospitalisation des jeunes filles âgées de 1 à 14 ans est inférieur de 20 % à celui des garçons de même âge. Le taux d'admission en ALD est également plus faible (- 16 %), de même que le taux comparatif de mortalité (- 27 %).

... en raison de la fréquence moindre de certaines affections chez les filles

Des inégalités face à la maladie expliquent une partie de ces différences. Ainsi, les taux d'hospitalisation pour les affections de l'appareil respiratoire et les otites sont moins élevés chez les filles (- 20 %). Les troubles mentaux sévères sont à l'origine d'un taux d'admission en affection de longue durée beaucoup plus faible chez les filles (- 45 %). Les garçons sont également surreprésentés dans les structures prenant en charge des jeunes de moins de 20 ans présentant des troubles psychiatriques. Dans les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile des Pays de la Loire, le ratio est de 145 garçons pour 100 filles.

Les cancers sont très rares chez les moins de 15 ans, surtout chez les filles. En 2000, le réseau des registres des cancers FRANCIM estime le nombre de nouveaux cas de cancers infiltrants à 39 chez les filles et 53 chez les garçons dans les Pays de la Loire. À l'opposé, certaines affections touchent davantage les filles. C'est notamment le cas des scolioses, qui sont à l'origine d'un taux d'admission en ALD huit fois plus élevé que chez les garçons.

... et aussi de différences comportementales entre les deux sexes

Dès leur jeune âge, filles et garçons ont des modes de vie qui les exposent inégalement aux accidents et à leurs conséquences. Selon le Baromètre santé jeunes Pays de la Loire, la pratique sportive intensive, qui majore le risque de lésion traumatique, est environ trois fois moins fréquente chez les filles de 12-14 ans que chez les garçons de même âge. Les filles sont également moins concernées que les garçons par les violences physiques subies (1 % contre 7 %) ou agies (3 % contre 7 %) ainsi que par la consommation régulière d'alcool (13 % contre 22 %).

Ces différences de comportement peuvent être mises en regard avec une mortalité féminine par traumatismes et empoisonnements deux fois plus faible et des hospitalisations moins fréquentes (- 38 %). ■



La santé des femmes de 15 à 44 ans

Cet âge de la vie est pour beaucoup de femmes celui de la maternité. Près de la moitié des hospitalisations des femmes sont en rapport avec la fécondité et les grossesses. Les femmes recourent plus fréquemment aux soins médicaux que les hommes, en dehors des soins liés à la fécondité. La mortalité régionale féminine est très inférieure à la mortalité masculine, pour l'ensemble des causes de décès. Les morts violentes sont presque quatre fois moins fréquentes chez les femmes.

PRÈS DE 700 000 FEMMES de 15-44 ans vivent dans les Pays de la Loire. C'est une période de la vie où les femmes et les hommes, grâce aux acquis de l'enfance et de l'adolescence, développent une vie autonome sur les plans affectif, sexuel, social et professionnel. À cette occasion, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à adopter des comportements (consommation d'alcool, de tabac, prise de risques...) ou à vivre dans des environnements (expositions professionnelles) susceptibles d'altérer leur santé à court terme, mais qui vont surtout conditionner, pour une large part, leur état de santé futur. En matière de prévention, les comportements diffèrent également. Le recours à la contraception conduit notamment les femmes à effectuer des examens médicaux réguliers. Mais cet âge de la vie est également pour beaucoup d'entre elles celui de la maternité et d'une forte implication dans la prise en charge médicale de leurs enfants, situation qui influence vraisemblablement leur rapport au corps et leur comportement vis-à-vis de leur propre santé et de leur recours aux soins. À cela s'ajoutent le cumul fréquent de responsabilités professionnelles et familiales source de tensions et un conditionnement social autorisant dès l'enfance les filles à exprimer plus facilement leurs symptômes. Tous ces facteurs contribuent à expliquer que les femmes recourent plus fréquemment aux soins médicaux que les hommes, en dehors des soins liés à la fécondité. Dans cette tranche d'âge, les Françaises bénéficient en moyenne de 6 consultations ou visites annuelles en médecine de ville, soit deux fois plus que les hommes.

Dans les Pays de la Loire, le taux d'hospitalisation des femmes de 15-44 ans est très supérieur à celui des hommes (+ 89 %) mais si l'on exclut les séjours pour grossesse et accouchement, il est supérieur seulement de 10 %. La mortalité féminine est faible (moins de 400 décès annuels en moyenne sur la période 2002-2004). Elle est très nettement inférieure à la mortalité masculine (- 60 %), et ce pour l'ensemble des causes de décès et principalement les morts violentes.

La fécondité au premier rang des problématiques de santé des Ligériennes de 15-44 ans

Contraception, grossesse et accouchements sont une composante très importante de la santé des Françaises dans cette classe d'âge, celles-ci ayant la fécondité la plus forte en Europe avec les Irlandaises. La région des Pays de la Loire est la plus féconde de France métropolitaine en 2004, avec un indicateur

conjuncturel de fécondité de 201 enfants pour 100 femmes¹. Ainsi, près de la moitié des hospitalisations des Ligériennes de 15-44 ans sont en rapport avec la fécondité et les grossesses et accouchements.

Souffrance mentale : un problème qui touche hommes et femmes de façon différente

La santé mentale est un champ spécifique qui recouvre à la fois celui des pathologies psychiatriques caractérisées et celui de la souffrance psychologique consécutive aux maux relationnels et sociaux.

Les troubles mentaux constituent le principal motif d'admission en affection de longue durée des habitants de la région de 15 à 44 ans, avec une fréquence moindre pour les femmes (- 11 %) et des problèmes différents selon le sexe. En effet, les troubles de l'humeur (troubles dépressifs principalement) sont plus fréquents chez les femmes (+ 78 %) tandis que les psychoses affectent plus souvent les hommes (+ 129 %).

Les troubles mentaux pèsent lourdement dans la mortalité des 15-44 ans en raison des suicides : avec près de 300 décès annuels, il s'agit de la première cause de mortalité dans cette classe d'âge dans la région. Ces décès par suicide sont très majoritairement masculins : quatre sur cinq concernent des hommes.

La détresse psychologique est en revanche plus souvent déclarée par les femmes. En Pays de la Loire, les filles de 15-25 ans sont ainsi plus nombreuses que les garçons de même âge à penser au suicide (13 % contre 3 %) et à avoir présenté un épisode dépressif caractérisé au cours des 12 derniers mois (10 % contre 5 %).

Les cancers féminins apparaissent de façon précoce

Les cancers constituent une autre cause importante de morbidité et de mortalité des femmes dans cette classe d'âge, même s'ils concernent davantage les plus âgées. Environ 1 200 nouveaux cas de cancers ont été enregistrés en 2000 dans les Pays de la Loire, dont 700 concernaient des femmes. Le cancer du sein est la localisation la plus fréquente chez les femmes de 15 à 44 ans (44 % de l'ensemble des nouveaux cas). Chez les hommes, les localisations cancéreuses les plus fréquentes dans cette classe d'âge sont liées pour une large part à la consommation de tabac et/ou d'alcool (voies aérodigestives supérieures, poumon).

¹ Cf. chapitre « femmes, maternité et famille ».

Les tumeurs malignes constituent la principale cause de mortalité des 15-44 ans (un décès sur trois). Près de la moitié de ces décès sont dus à des cancers « féminins » : sein, utérus et ovaires.

Une sous-mortalité féminine en rapport avec des prises de risques moins fréquentes

Chez les 15-44 ans, la mortalité régionale féminine est très inférieure à la mortalité masculine (- 60 %). Cette sous-mortalité apparaît

largement en rapport avec une moindre fréquence des comportements à risques. Les morts violentes, principalement liées aux suicides et aux accidents de la circulation, sont presque quatre fois moins fréquentes chez les femmes.

La mortalité liée à la consommation de tabac ou d'alcool (cirrhose du foie, psychose alcoolique) est trois fois plus faible. Les décès par maladies de l'appareil circulatoire, favorisés par des habitudes alimentaires défavorables et le tabagisme, sont également moins fréquents. ■

Alcool, tabac, cannabis : une consommation plus répandue chez les hommes

Dans les Pays de la Loire comme en France, les femmes sont moins consommatrices de substances psychoactives que les hommes.

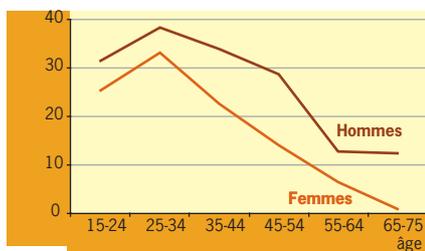
Pour l'alcool, les habitudes de consommation sont nettement plus masculines que féminines. Dans les Pays de la Loire, parmi les patients de plus de 16 ans vus en médecine générale en 2000, 2 % des femmes et 9 % des hommes déclarent un usage régulier d'alcool à risque. L'écart est encore plus important pour l'usage d'alcool ponctuel à risque (1 % des femmes contre 15 % des hommes).

Les habitudes féminines de consommation d'alcool sont légèrement plus faibles dans les Pays de la Loire qu'au plan national. Elles sont au contraire plus ancrées pour les hommes dans la région, qu'il s'agisse d'usage d'alcool à risque régulier (9 % contre 8 %) ou ponctuel (15 % contre 12 %).

Le tabagisme est un peu moins fréquent chez les femmes : 23 % des hommes de 15-75 ans fument quotidiennement (26 % en France), contre 21 % pour les femmes (28 % en France).

Le tabagisme quotidien est plus fréquent chez les 15-44 ans que dans les autres groupes d'âge : il concerne 27 % des femmes et 35 % des hommes. Le moindre tabagisme féminin est observé également chez les jeunes. En 2005, la proportion de fumeurs quotidiens chez les 15-25 ans est de 24 % chez les filles et 37 % chez les garçons. Dans ce groupe d'âge, seules les filles sont en dessous de la moyenne nationale (29 %).

Prévalence du tabagisme quotidien déclaré en Pays de la Loire en 2005



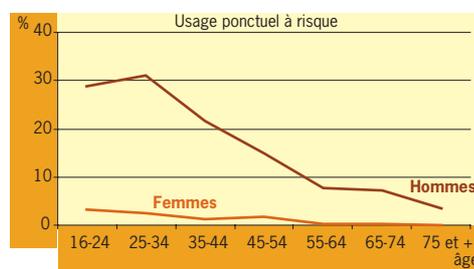
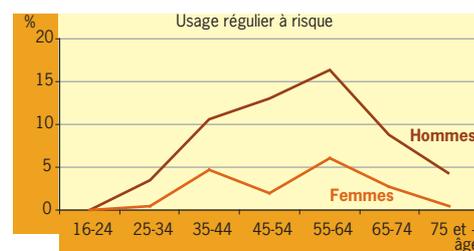
Source : Baromètre santé 2005. ORS, INPES

Les femmes déclarent également une moindre consommation de drogues illicites, et notamment de cannabis, produit de loin le plus répandu. Dans la région comme en France, il est surtout consommé par les jeunes, et plus souvent par les garçons que par les filles. Chez les 15-25 ans, l'expérimentation du cannabis concerne 42 % des filles et 55 % des garçons, et son usage régulier (au moins 10 fois dans le mois) respectivement 3 % et 10 %.

L'expérimentation du cannabis est plus fréquente dans la région qu'en France métropolitaine chez les filles (42 % contre 36 %) comme les garçons (54 % contre 49 %), mais cette situation ne se retrouve pas pour l'usage régulier.

Prévalence déclarée de l'usage à risque d'alcool

Enquête auprès des patients vus une semaine donnée en médecine générale, en Pays de la Loire (novembre 2000)



Source : enquête alcool en médecine générale. ORS, FNORS
Lecture : usage régulier à risque : tous les jours cinq verres ou plus pour les hommes et trois verres ou plus pour les femmes.
 Usage ponctuel à risque : six verres ou davantage consommés au cours d'une même occasion, une fois par mois ou plus souvent.



La santé des femmes de 45 à 74 ans

Entre 45 et 74 ans, apparaissent de façon plus massive des problèmes de santé de nature diverses dont des affections sévères, cancers et maladies cardio-vasculaires, mettant en jeu le pronostic vital. Les disparités de santé s'accroissent au bénéfice des femmes. Les femmes de la région recourent moins à l'hospitalisation et sont moins souvent admises en Affections de longue durée que l'ensemble des Françaises.

PRÈS DE 600 000 FEMMES de 45 à 74 ans vivent dans les Pays de la Loire. Dans cette tranche d'âge, sous l'effet conjugué du vieillissement physiologique et de l'exposition aux facteurs de risque des années antérieures, apparaissent de façon massive, chez les femmes comme chez les hommes, des problèmes de santé de nature et de gravité très variées : atteintes bénignes mais qui altèrent la qualité de la vie et nécessitent de fréquents recours aux soins (problèmes visuels ou arthrose par exemple) ou affections plus sévères mettant en jeu le pronostic vital, cancers et maladies cardio-vasculaires principalement.

Cette période de la vie se caractérise également par un certain nombre de situations de rupture (départ des enfants de la cellule familiale, fin de la période de fécondité pour les femmes, cessation de l'activité professionnelle), pouvant contribuer à faire émerger ou aggraver certains états pathologiques. Pour les Pays de la Loire, les principaux indicateurs de santé reflètent la détérioration de l'état de santé des femmes avec l'avancée en âge. Près de 12 000 Ligériennes entre 60 et 74 ans ont été admises annuellement en affection de longue durée sur la période 2002-2004 et près de 3 000 sont décédées.

Les disparités de santé s'accroissent entre les deux sexes au bénéfice des femmes

Les écarts entre les deux sexes s'accroissent dans cette classe d'âge au bénéfice des femmes, à la fois pour le recours à l'hospitalisation (- 18 %), les admissions en affection de longue durée (- 37 %) et la mortalité (- 57 %). Ces différences résultent pour une grande part de comportements différents en matière de prise de risques (consommation d'alcool et de tabac notamment) et de prévention.

Près de 60 % des cancers des Ligériennes surviennent entre 45 et 74 ans

Les cancers ont un poids considérable dans la morbidité et la mortalité féminine et masculine des 45-74 ans. Ils représentent de loin le motif le plus fréquent d'admission en affection de longue durée des 45-74 ans. Ils constituent également la principale cause de décès et un motif fréquent d'hospitalisation. Près de 3 700 nouveaux cas de cancers, soit près de 60 % de l'ensemble des cancers féminins, ont été dénombrés en 2000 chez des Ligériennes de ce groupe d'âge.

Les localisations les plus fréquentes sont le sein, qui représente près de la moitié des nouveaux cas, et le côlon-rectum. Ces deux cancers font l'objet d'un dépistage organisé. Le dépistage du cancer du sein propose aux femmes de 50-74 ans de réaliser tous les deux ans une mammographie. En 2004-2005, le taux de participation à ce programme est estimé à 59 % pour les Pays de la Loire, qui se situent au deuxième rang des régions les mieux placées, derrière la Bretagne. Le dépistage organisé du cancer du côlon-rectum se met progressivement en place dans les Pays de la Loire.

Dans ce groupe d'âge la morbidité et la mortalité liées au cancers sont, dans les Pays de la Loire comme en France, beaucoup plus faibles chez les femmes, principalement en raison de la fréquence plus élevée des cancers liés la consommation d'alcool et de tabac chez les hommes (poumons et voies aéro-digestives supérieures).

Les affections cardiovasculaires pèsent lourdement dans la morbidité et la mortalité

Les affections cardio-vasculaires occupent également une place importante dans la morbidité et la mortalité des femmes entre 45 et 74 ans dans la région. Elles ont été à l'origine de près de 12 000 hospitalisations en 2004. Elles constituent également la seconde cause la plus fréquente d'admission en affection de longue durée et de mortalité.

Le retentissement des maladies cardiovasculaires est toutefois beaucoup moins marqué que chez les hommes de cette classe d'âge, à la fois sur la mortalité (- 62 %), les recours à l'hospitalisation (- 47 %) et les admissions en ALD (- 57 %). Les Ligériennes connaissent également une situation favorable par rapport à l'ensemble des Françaises, à la fois pour les hospitalisations (- 24 %), les admissions en ALD (- 15 %) et la mortalité (- 14 %).

De multiples problèmes de santé émergent ou progressent dans cette tranche d'âge

De nombreuses pathologies de la vie quotidienne, plus ou moins invalidantes mais ne mettant pas souvent en jeu le pronostic vital, motivent une part importante des séjours hospitaliers des femmes en Pays de la Loire. Une hospitalisation féminine sur trois est en rapport avec des affections ostéo-articulaires, digestives, génito-urinaires ou oculaires, dont un grand nombre bénéficie d'un traitement chirurgical.

Le diabète, pathologie qui constitue également un facteur de risque cardiovasculaire, est particulièrement fréquent chez les 45-74 ans. Dans les Pays de la Loire, il représente le troisième motif le plus fréquent d'admission en ALD des femmes et des hommes de cette classe d'âge. Le taux d'admission est toutefois plus faible pour les femmes (- 38 %).

Les troubles mentaux sont souvent masqués dans cette classe d'âge par l'émergence de nombreux problèmes de santé. Les admissions en affection de longue durée pour troubles mentaux sont pourtant en progression de 56 % chez les femmes par rapport aux 15-44 ans. Les femmes sont plus souvent admises en ALD pour ce motif que les hommes (+ 35 %), principalement en raison d'une fréquence accrue des troubles de l'humeur.

Les morts violentes, dont quatre sur dix sont par suicide, constituent la troisième cause plus fréquente de décès des femmes de 45-74 ans, dans la région comme en France. Le taux de morts violentes double chez les femmes par rapport à la classe d'âge des 15-44 ans, principalement en raison de l'augmentation de la mortalité par suicide. Le taux féminin de décès par suicide reste toutefois très largement inférieur au taux masculin (- 62 %). Mais il est plus élevé que pour l'ensemble des Françaises (+ 10 %).■

Troubles de l'humeur : groupe de troubles mentaux caractérisés par une perturbation marquée de l'humeur, par excès (états maniaques), par dépression ou les deux alternativement (troubles bipolaires).

La santé des femmes de 75 ans et plus

Le cumul des problèmes de santé à partir de 75 ans entraîne un accroissement massif du recours aux soins et en particulier à l'hospitalisation : en moyenne, un séjour pour deux habitantes en 2004 et un peu plus pour les hommes dans les Pays de la Loire. Les troubles mentaux deviennent particulièrement fréquents et notamment la maladie d'Alzheimer.

EN 2005, UN PEU PLUS de 175 000 femmes âgées de 75 ans et plus vivent dans les Pays de la Loire. Les femmes, qui ont une espérance de vie supérieure de sept ans à celles des hommes, sont nettement plus nombreuses que ces derniers dans la région. L'une des grandes caractéristiques de la santé des personnes âgées est la grande fréquence des situations de polypathologies, la quasi-totalité d'entre elles souffrant simultanément de plusieurs problèmes de santé chroniques. Avec les années, les altérations physiques ou psychiques qui résultent de ces pathologies, s'ajoutent à celles directement liées à la sénescence, favorisant la survenue de déficiences qui réduisent leur autonomie.

Le cumul des problèmes de santé entraîne un accroissement massif des recours aux soins. Plus de 87 000 séjours hospitaliers ont été dénombrés en 2004, soit un séjour pour deux habitantes. Cette fréquence reste toutefois inférieure à celle des hommes du même groupe d'âge (- 24 %).

d'admission en affection de longue durée (46 %), le principal diagnostic d'hospitalisation (16 %) et la première cause de décès (38 %).

Une part importante des soins hospitaliers en rapport avec les cancers

Les cancers constituent l'autre grande cause de morbidité et de mortalité dans ce groupe d'âge, chez les femmes comme chez les hommes. Plus de 1 900 nouveaux cas ont été dénombrés en 2000 chez des Ligériennes de 75 ans et plus. Les localisations les plus fréquentes sont le côlon-rectum et le sein, qui représentaient ensemble près de la moitié des nouveaux cas de cancers. Les tumeurs malignes représentent la seconde cause la plus fréquente de mortalité (15 % des décès). Les taux de mortalité, d'hospitalisation et d'admission en affection de longue durée pour cancers sont toutefois dans l'ensemble deux fois plus faibles chez les femmes que chez les hommes.

Démence : maladie cérébrale caractérisée par l'altération de nombreuses fonctions corticales supérieures, comme la mémoire, l'orientation, la compréhension.... Les démences dégénératives sont les plus fréquentes, mais il existe aussi des démences d'origine vasculaire, toxique ou carencielle.

Maladie d'Alzheimer : démence dégénérative la plus fréquente, caractérisée par l'apparition et le développement progressif et durable de perturbations cognitives mais aussi non cognitives, retentissant sur les activités de la vie quotidienne.

Prévalence : nombre de personnes atteintes d'une certaine maladie à un moment donné dans une population donnée.

Les affections cardiovasculaires au premier plan des problèmes de santé

Les maladies cardiovasculaires sont au premier plan des pathologies qui affectent les personnes âgées. En France, elles motivent 70 % des recours aux soins de ville pour les personnes de 75 ans et plus. Les affections cardiovasculaires constituent, pour les Ligériennes de ce groupe d'âge, le premier motif

La maladie d'Alzheimer concerne une femme sur cinq

Les troubles mentaux deviennent particulièrement fréquents, qu'il s'agisse de troubles fonctionnels comme l'anxiété et les états dépressifs ou de troubles organiques comme les démences dégénératives, et notamment la maladie d'Alzheimer. Celle-ci est plus fréquente chez les femmes : elle touche 17 % des femmes et 9 % des hommes âgés de 75 ans et plus. En appliquant ces taux de



prévalence issus de l'enquête Paquid à la population des Pays de la Loire, on peut estimer à 28 000 le nombre de femmes âgées de 75 ans ou plus souffrant de maladie d'Alzheimer dans la région. Les troubles mentaux constituent le second motif d'admission en affection de longue durée de cette classe d'âge (19 %) après les maladies cardiovasculaires.

Chutes et traumatismes sont une cause fréquente d'hospitalisation des femmes

La pathologie accidentelle, et les chutes en particulier, est fréquente chez les personnes âgées. Outre leurs conséquences physiques, les chutes sont susceptibles d'accélérer le déclin fonctionnel, le choc psychologique qu'elles provoquent pouvant conduire les personnes à limiter leurs activités habituelles.

Bien qu'une faible proportion d'entre elles s'accompagne d'un traumatisme physique grave, leurs conséquences en termes de décès et d'hospitalisation sont importantes. Les traumatismes et empoisonnements sont, dans les Pays de la Loire, le troisième motif le plus fréquent d'hospitalisation des femmes des 75 ans et plus. Les seules lésions traumatiques ont constitué en 2004 le diagnostic principal de près de 6 800 séjours. Les chutes sont également à l'origine de près de 300 décès annuels. La mortalité par chute accidentelle a fortement baissé dans la région comme en France depuis le début des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990. Les campagnes de prévention et une meilleure prise en compte de certains problèmes de vieillissement, en particulier l'ostéoporose, ont certainement joué un rôle dans cette évolution.■

Pour comprendre ces résultats :

Le **Baromètre santé** est une enquête nationale téléphonique réalisée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) en population générale. Son objectif est d'étudier les principaux comportements, attitudes et connaissances des Français en matière de santé (consommation de tabac, d'alcool, usage de drogues illicites, vaccination, dépistage des cancers, santé mentale, qualité de vie,...). Répétée régulièrement au cours du temps, cette enquête permet de suivre les évolutions des comportements, des opinions et de certains indicateurs de santé. En 2005, plus de 30 000 personnes âgées de 12 à 75 ans et résidant en France métropolitaine, ont été interrogées. En Pays de la Loire, le **Baromètre santé jeunes** est une extension régionale du Baromètre santé national. Il a été réalisé par l'Observatoire régional de la santé en 2000, puis en 2005 auprès de 1 500 jeunes de 12-25 ans habitant la région.

Les statistiques des **causes médicales de décès** sont établies annuellement par l'Inserm à partir des certificats médicaux de décès (qui mentionnent pour chaque décès la cause initiale et la cause immédiate de la mort, ainsi que les états morbides associés), croisés avec les informations sociodémographiques sur la personne décédée transmises par l'Insee. Les causes de décès sont codées selon la Classification internationale des maladies. Les données présentées dans ce document concernent les décès des habitants des Pays de la Loire quel que soit le lieu du décès (données domiciliées). L'analyse de la situation actuelle est basée sur la moyenne des décès des années 2002-2004, afin de limiter les fluctuations aléatoires liées aux petits effectifs.

Le **Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI)** est un système de mesure médico-économique de l'activité hospitalière, qui repose sur l'enregistrement standardisé d'un certain nombre d'informations administratives et médicales. Pour les séjours en médecine, chirurgie, obstétrique (PMSI MCO) sont recueillis un diagnostic principal (défini à la fin du séjour comme étant celui qui a mobilisé l'essentiel de l'effort médical et soignant), un diagnostic relié et des diagnostics associés, ainsi que les actes effectués au cours du séjour. Le croisement des différentes variables statistiques recueillies pendant le séjour permet de classer chacun de ces séjours dans un Groupe homogène de malade (GHM). Les données présentées concernent des séjours et non des patients (un patient hospitalisé à plusieurs reprises est comptabilisé autant de fois qu'il est hospitalisé). Les séjours avec un GHM de séances (dialyse, chimiothérapie, radiothérapie, et autres traitements itératifs) ne sont pas pris en compte. Les séjours « des nouveau-nés bien portants » sont également exclus. Les séjours comptabilisés concernent les séjours des habitants de la région Pays de la Loire en 2004, quel que soit leur lieu d'hospitalisation (données domiciliées).

Les **Affections de longue durée (ALD)** sont des maladies graves, nécessitant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux. Ces affections sont actuellement au nombre de trente. Les personnes qui en sont atteintes peuvent bénéficier, à leur demande ou à celle de leur médecin, d'une admission en ALD. Cette admission est prononcée par le service médical de l'assurance maladie, si l'affection présente un certain nombre de critères de gravité. Le patient bénéficie alors d'une exonération du ticket modérateur, c'est-à-dire d'une prise en charge à « 100 % », pour les soins liés à cette affection. Les données présentées dans ce document correspondent aux admissions en ALD des habitants des Pays de la Loire en 2004, pour les trois principaux régimes d'assurance maladie (régime général, régime agricole, régime social des indépendants).

La **santé des consultants des centres d'examen de santé en situation de précarité** est une étude réalisée dans le cadre du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes en situation de précarité (PRAPS 2003-2004). Les centres d'examen de santé proposent des examens périodiques de santé aux assurés sociaux de tous les régimes d'assurance maladie (à l'exception de la MSA) et à leurs ayants droit. Depuis le début des années 90, ils ont orienté leur activité en direction de publics prioritaires et notamment des personnes en situation de précarité et de leurs ayants droit (bénéficiaires du RMI, 16-25 ans en voie d'insertion, personnes bénéficiant d'un contrat emploi-solidarité, personnes sans domicile fixe, chômeurs, pré-retraités). Lors des bilans de santé, un certain nombre de données épidémiologiques sont recueillies selon un protocole standardisé. Ces données sont ensuite rassemblées et analysées au niveau national par le Cetaf (Centre technique d'appui et de formation des centres d'examen de santé). Une exploitation régionale a été réalisée pour l'année 2000.

Pour en savoir plus :

- ◆ L'état de santé en France en 2003. Santé perçue, morbidité déclarée et recours aux soins à travers l'enquête décennale santé. J.L. Lanoë, Y. Makdessi-Raynaud. Etudes et résultats, DREES, n° 436, octobre 2005, 12 p.
- ◆ Les différences sociales de mortalité : en augmentation chez les hommes, stables chez les femmes. C. Monteil, I. Robert-Bobée. Insee Première, Insee, n° 1025, juin 2005, 4p.
- ◆ La santé des consultants des centres d'examen de santé en situation de précarité. Pays de la Loire - 2000. ORS des Pays de la Loire, 2003, 31 p.
- ◆ Activités physiques et sportives, activités sédentaires, poids et image du corps chez les jeunes de 12-25 ans. Baromètre santé jeunes Pays de la Loire 2005. ORS des Pays de la Loire, 2006, 15 p.
- ◆ Qualité de vie, santé mentale, violences, accidents chez les jeunes de 12-25 ans. Baromètre santé jeunes Pays de la Loire 2005. ORS des Pays de la Loire, 2006, 23 p.
- ◆ Consommation d'alcool, de tabac, de drogues illicites chez les jeunes de 12-25 ans. Baromètre santé jeunes Pays de la Loire 2005. ORS des Pays de la Loire, 2006, 27 p.
- ◆ Épidémiologie des cancers dans la région et les départements des Pays de la Loire - Incidence et mortalité 1980-2000, ORS des Pays de la Loire, Registre des cancers Loire-Atlantique/Vendée, Mars 2005, 118 p.
- ◆ Les femmes et la santé. Vecteur santé en Midi-Pyrénées, Comité régional des politiques de santé Midi-Pyrénées, Drass Midi-Pyrénées, n° 17, mars 2006, 12 p.
- ◆ Femmes et hommes face à la mort et à la maladie, des différences paradoxales. P. Aiach. Dans *Femmes et hommes dans le champ de la santé. Approches sociologiques*, sous la direction de P. Aiach, D. Cèbe, G. Cresson, C. Philippe, Ed. ENSP, 2001, pp. 117-147 (Coll. Recherche Santé Social)
- ◆ La santé observée dans les Pays de la Loire. ORS des Pays de la Loire, 2007, 221 p.
- ◆ Périnatalité dans les Pays de la Loire. Tableau de bord d'indicateurs. Edition 2006. ORS des Pays de la Loire, Réseau « Sécurité naissance – Naître ensemble » des Pays de la Loire, 2006, 68 p.
- ◆ La région la plus féconde de France métropolitaine. Etudes, Insee Pays de la Loire, n° 48, septembre 2006, 6 p.
- ◆ La santé en France en 2002. Ministère de l'emploi et de la solidarité. Haut comité de la santé publique. Paris. La Documentation française, 2002, 412 p.
- ◆ Dépistage des cancers dans les Pays de la Loire. Tableau de bord des indicateurs de fréquence et de couverture du dépistage pour les cancers du sein, du côlon-rectum et du col de l'utérus. Mise à jour juillet 2007. ORS des Pays de la Loire, juillet 2007, 84 p.



Contraception et interruptions volontaires de grossesse

En 2006, plus de 8 300 interruptions volontaires de grossesse ont été réalisées en Pays de la Loire, essentiellement en hôpital public. La région se caractérise toujours par le taux d'IVG le plus faible des régions françaises. Sur la dernière décennie, la hausse régionale du nombre d'IVG a accompagné celle des naissances. C'est en Vendée et Mayenne que les taux d'IVG sont les moins élevés. L'âge moyen des femmes ayant eu recours à l'IVG se situe entre 27 et 28 ans, et 7 % des femmes sont mineures. La proportion d'IVG par mode médicamenteux a baissé en 2006.

LA CONTRACEPTION A CONNU depuis le début des années 70 une diffusion considérable, qui s'est accompagnée au cours des années récentes d'une diversification de ses formes (implant, patch, contraception d'urgence). En Pays de la Loire, 98 % des femmes de 20 à 49 ans, a priori concernées, utilisent un moyen de contraception en 2005. La pilule (54 %) et le stérilet (28 %) sont les méthodes les plus utilisées. L'usage de la pilule diminue avec l'âge, alors que celui du stérilet augmente. Ces résultats sont équivalents à ceux observés au niveau national.

Chez les jeunes filles de 15 à 25 ans a priori concernées par la contraception, l'usage de la pilule a fortement augmenté entre 2000 et 2005, passant de 76 % à 86 %. Cette utilisation devient ainsi plus fréquente que la moyenne nationale (81 %).

En cas de rapport sexuel non ou mal protégé, la contraception d'urgence est accessible en pharmacie sans prescription médicale depuis 2000, et peut être délivrée gratuitement aux mineures. La contraception d'urgence a vu son usage se développer dans la région comme en France au cours des années récentes. En 2005, en Pays de la Loire, 23 % des filles de 15 à 25 ans ayant eu des rapports sexuels déclarent y avoir déjà eu recours au moins une fois au cours de leur vie. Ce taux est toutefois plus faible qu'au plan national (30 %).

Le nombre de naissances et d'IVG a augmenté ces dix dernières années

En Pays de la Loire, plus de 8 300 interruptions volontaires de grossesse (IVG) pour des raisons autres que thérapeutiques ont été réalisées dans les établissements de santé agréés en 2006. Leur nombre, qui avait baissé en moyenne de 1,5 % par an entre 1985 et 1995, a augmenté au cours des onze années suivantes - sauf en 2003 - à un rythme annuel de 2,2 %. Sur cette période, la hausse du nombre d'IVG a accompagné celle des naissances dans la région. De ce fait, le nombre d'IVG pour 100 conceptions (naissances + IVG) est resté remarquablement stable sur la période, autour de 15 %.

Le plus faible taux d'IVG des régions françaises

Le taux d'IVG pour mille femmes est de 10,1 en 2005 en Pays de la Loire, soit le taux le plus faible des régions françaises. Ce taux dépasse 15 ‰ en Île-de-France, dans les régions méditerranéennes (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse) et dans les départements d'Outre-mer. Dans la région, les taux de recours les plus faibles sont en Mayenne et Vendée. Par ailleurs, on n'observe pas de déplacements massifs entre les départements, département d'intervention et département de résidence étant étroitement liés.

Un recours au mode médicamenteux qui marque le pas en 2006

Alors que le secteur public ne regroupe dans la région que 58 % des lits d'obstétrique, 87 % des IVG sont effectuées en hôpital public. Près de 30 % des IVG ont nécessité une anesthésie générale et 35 % ont été réalisées par mode médicamenteux en 2006, taux inférieur au niveau national. Cette technique, en progression continue jusqu'en 2005 (autour de 11 % jusqu'en 1998, 19 % en 2000, 29 % en 2002, 34 % en 2003 et 39 % en 2005), a été moins fréquente en 2006. Elle est majoritairement utilisée (plus de trois fois sur quatre) pour les grossesses allant jusqu'à sept semaines d'aménorrhée.

Globalement, c'est entre la 7^e et la 8^e semaine de gestation que sont réalisées la majeure partie des IVG (41 %). En 2006, les IVG tardives (entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée) ont concerné 740 femmes en Pays de la Loire.

Contraception : ensemble des méthodes visant à éviter de façon réversible et temporaire la grossesse.
IVG : interruption volontaire de grossesse pratiquée à la demande d'une femme enceinte par un médecin dans un établissement public ou privé ; en France, elle est pratiquée avant la fin de la douzième semaine de grossesse ; cet acte médical, remboursé par la sécurité sociale, peut se pratiquer chirurgicalement (par aspiration) ou médicalement par prise de comprimés.
Conceptions : comprennent les naissances vivantes, les morts-nés et les IVG.
Taux d'IVG pour 1 000 femmes : nombre d'IVG rapporté au nombre de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans).
Aménorrhée : absence de cycle menstruel (règles)

Repères historiques :

- 1942** La loi du 15 février fait de l'avortement un crime contre la sûreté de l'état passible de la peine de mort.
- 1967** La loi Neuwirth autorise la contraception, sans lever l'interdiction de toute publicité en dehors des revues médicales.
- 1974** La contraception est remboursée par l'assurance maladie.
- 1975** La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse (IVG) pour une période probatoire de 5 ans.
- 1979** Loi définitive sur l'IVG, qui confirme les dispositions de la loi de 1975.
- 1982** L'interruption volontaire de grossesse est remboursée par la sécurité sociale.
- 1993** La loi du 27 janvier dépénalise l'auto-avortement et crée le délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse.
- 2000** Renforcement des lois de 1967 et 1979. La loi du 13 décembre autorise la délivrance, sans ordonnance, de la contraception d'urgence et à titre gratuit dans les pharmacies pour les mineures
- 2001** La loi du 4 juillet relative à la contraception et à l'IVG porte de 10 à 12 semaines de grossesse le délai de recours à l'IVG. Par ailleurs, les mineures peuvent dorénavant avoir accès à l'IVG sans autorisation parentale.

Recours à un moyen de contraception

	Pays de la Loire		France	
	2000	2005	2000	2005
Jeunes filles déclarant utiliser un moyen de contraception	95 %	97 %	95 %	95 %
Jeunes filles déclarant prendre la pilule	76 %	86 %	79 %	81 %
Jeunes filles déclarant avoir déjà eu recours à la contraception d'urgence	14 %	23 %	14 %	30 %

Source : ORS, INPES, Baromètre Santé jeunes 2005

Nombre et proportion d'interruptions volontaires de grossesse (IVG)

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Nombre d'IVG en 2006	3 520	1 916	496	1 311	1 084	8 327	198 615 (*)
Nombre d'IVG pour 100 conceptions (2005)	17,3	15,4	10,8	14,9	12,1	15,2	20,4
Nombre d'IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans (2005)	11,8 ‰	10,3 ‰	7,5 ‰	9,6 ‰	8,0 ‰	10,1 ‰	13,7 ‰
Lieu de domicile et lieu d'intervention en 2006 (%)	95	88	97	93	96	96	96

Sources : Drees, SAE 2005 et 2006 - Insee, estimations localisées de population et naissances 2005 - bulletins IVG 2006
(*) en 2005

Lecture : les résidentes de Loire-Atlantique sont à l'origine de 95 % des IVG pratiquées dans les établissements de santé agréés de ce département.

Le recours à l'IVG progresse chez les mineures

Les trois quarts des interruptions volontaires de grossesse sont pratiquées sur des femmes de 18 à 35 ans. En 2006 comme en 2005, environ 600 interruptions volontaires de grossesse concernent des mineures. Ces dernières années, le nombre de jeunes filles de 17 ans ou moins ayant recours à l'IVG a progressé : + 6,6 % en moyenne par an entre 2003 et 2006. Sur cette même période, le nombre d'IVG pratiquées sur des jeunes filles atteignant 18 ans dans l'année (mineures ou majeures à la date de l'opération) est en revanche resté stable. Le recours à l'IVG est très différent selon les tranches d'âge. Il est maximal entre 20 et 24 ans (19 ‰), puis décroît avec l'âge et devient minimal parmi les femmes de 40 à 44 ans (4 ‰). Chez les mineures, le taux de recours est de 9 ‰,

soit moins d'une jeune fille de 15-17 ans sur cent. Il est deux fois moins fréquent que parmi les jeunes filles de 18 et 19 ans.

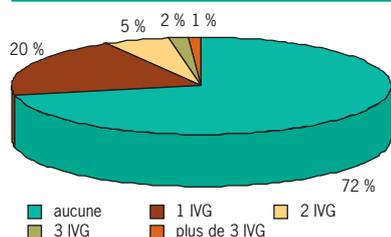
Pour les femmes jeunes, les IVG sont souvent réalisées à un stade plus avancé de la grossesse que pour les autres femmes : plus du tiers des IVG sont pratiquées au-delà de la neuvième semaine d'aménorrhée pour les jeunes femmes de moins de 20 ans, contre 22 % pour les femmes de plus de 30 ans. C'est également chez les femmes de moins de 20 ans que les IVG pratiquées sous anesthésie générale sont les plus fréquentes : 28 %, contre 16 % chez les femmes de plus de 30 ans.

Pour 72 % des femmes ayant avorté, il s'agit de la première IVG

Plus d'une femme sur quatre ayant avorté en 2006 a déjà eu une interruption volontaire de grossesse auparavant. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une seule autre intervention. Plus de la moitié des femmes ont eu au moins un enfant avant leur IVG en 2006.

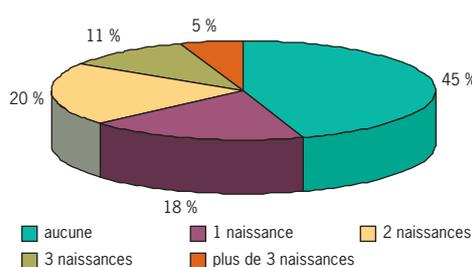
La moitié des femmes ayant eu recours à une IVG en 2006 ont un emploi et 12 % sont au chômage ; les autres sont principalement étudiantes, élèves ou femmes au foyer. En 2003, 70 % déclaraient être célibataires, 26 % être mariées, et un peu plus de la moitié déclaraient, dans les faits, vivre seules. ■

Répartition des femmes selon le nombre d'IVG antérieures



Source : bulletins IVG 2006

Répartition des femmes selon le nombre de naissances antérieures



Source : bulletins IVG 2006

Pour en savoir plus :

- ♦ Jean Olivier, 8 300 interruptions volontaires de grossesse en Pays de la Loire, Echo des stats Pays de la Loire, n° 42, Drass des Pays de la Loire, juillet 2007.
- ♦ Vilain Annick, Les interruptions volontaires de grossesse en 2004, Études et Résultats, Drees n° 522, décembre 2006.
- ♦ Haut Conseil de la Population et de la Famille, Pour une meilleure prévention de l'IVG chez les mineures, décembre 2006.
- ♦ Bajos N., Moreau C., Léridon H., Ferrand M., Pourquoi le nombre d'IVG n'a pas diminué depuis 30 ans ?, Populations et Sociétés, Ined décembre 2004, n° 407.

Pour comprendre ces résultats :

Les informations relatives aux moyens de contraception sont issues du Baromètre Santé de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). Le nombre d'IVG en 2006 est décompté à partir de l'enquête annuelle auprès des établissements de santé (SAE) ; des données structurelles complémentaires (âge, durées de gestation, IVG et naissances antérieures) sont directement issues des bulletins IVG, centralisés à l'Inspection Régionale de la Santé (IRS), et qui ont fait l'objet d'une saisie de masse en 2006.

Les interruptions de grossesse pour un motif strictement thérapeutique, c'est-à-dire avec un risque pour la femme ou pour l'enfant à naître, ont été exclues de l'étude. Le nombre d'interruptions médicales de grossesse (IMG) varie entre 300 et 350 au cours des trois dernières années ; leur proportion dans l'ensemble des interruptions de grossesse (IVG + IMG) reste faible : 4 % en 2006, comme en 2005 et 2004. Cette proportion est identique au niveau national.

La loi du 4 juillet 2001 a introduit une première modification des règles de recours à l'IVG, en portant le délai maximal de recours autorisé de 10 à 12 semaines de grossesse. La loi de juillet 2001 et ses textes d'application de juillet 2004 permettent également aux femmes de recourir à une IVG médicamenteuse dans le cadre de la médecine de ville ; cet acte doit être effectué sous la surveillance d'un gynécologue ou d'un médecin généraliste justifiant d'une expérience professionnelle adaptée et travaillant en réseau avec un établissement de santé avec lequel il a passé convention.



Femmes et hommes face aux violences et à la délinquance

Les violences, en particulier celles faites aux femmes, constituent selon l'Organisation mondiale de la santé l'un des principaux problèmes de santé publique dans le monde. Femmes et hommes ne sont pas égaux face à la violence subie ou commise. Si les jeunes hommes sont les plus exposés aux violences interpersonnelles, les femmes restent plus nombreuses que les hommes à rapporter des violences sexuelles ou provenant de leur entourage, lesquelles entraînent des dommages durables sur leur santé ainsi que sur leur vie professionnelle et sociale. La sphère familiale constitue encore pour les femmes un lieu où s'exerce un grand nombre de violences, tant verbales et psychologiques que physiques et sexuelles. Les déclarations des victimes, comme les informations de la police et de la justice, mettent par ailleurs en évidence le fait que les auteurs des violences sont très majoritairement des hommes.

LES JEUNES ET EN PARTICULIER les jeunes hommes sont surexposés aux situations de violences, telles que bagarres ou violences verbales. Ainsi les personnes de 18 à 29 ans déclarent plus que leurs aînés avoir subi des violences au cours des deux années précédentes : par rapport à une personne de 30 à 54 ans, la probabilité de subir des violences physiques est multipliée par 3,3. Les abus sexuels sont également précoces. En 2005, en Pays de la Loire, un quart des 15-25 ans victimes d'agressions sexuelles déclare que les faits auraient eu lieu avant leurs 14 ans. Les atteintes sexuelles sur mineurs concernent 5 % des jeunes Ligériennes de 15-25 ans et 1 % des garçons. Ces jeunes sont quatre à cinq fois plus nombreux que les autres à avoir subi un épisode dépressif dans l'année ou à avoir fait une tentative de suicide au cours de leur vie. Ces agressions sont essentiellement commises par des hommes.

Des violences spécifiques subies par les femmes

Des enquêtes menées régulièrement mettent en évidence des différences entre hommes et femmes selon le type de violences déclarées. Les femmes sont ainsi plus exposées aux violences sexuelles et aux violences répétées. Parmi les femmes de 18 à 75 ans, 11 % rapportent avoir subi des tentatives ou des rapports sexuels forcés au cours de leur vie contre 3 % des hommes. Ces violences subies par les femmes restent souvent cachées ou ne sont

pas suivies de plaintes : en 2000, en France, 20 % seulement des viols commis sur des femmes majeures ont fait l'objet d'une plainte.

Les violences conjugales, familiales et sexuelles ont pour spécificité d'atteindre la personne dans son intégrité physique et psychique et de la dévaloriser dans son environnement privé et parfois professionnel. Les hommes et les femmes estiment ainsi différemment les dommages subis. Dans le cas de violences physiques, près d'une femme sur deux victimes déclarent que celles-ci ont entraîné un dommage important pour leur santé contre un homme sur dix.

La sphère familiale, lieu de violences pour les femmes

Pour les femmes, les violences se déroulent plus fréquemment que pour les hommes dans la sphère familiale. L'auteur des faits de violences est le plus souvent un homme seul et fréquemment connu de la victime (membre de la famille, conjoint, ancien conjoint ou concubin), en particulier lorsque ces violences sont répétées.

En 2000, en France, près d'une femme sur dix déclarait avoir subi au cours des douze derniers mois des violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles, de la part de son conjoint ou ex-conjoint. Si l'on extrapole, ce sont un million trois cent cinquante mille femmes qui sont confrontées en France à cette situation dans leur vie de couple, la sphère la plus intime et aussi la plus secrète. Ces violences concernent des femmes de tous âges et de toutes conditions socioprofessionnelles.

En France, en 2006, une femme meurt tous les trois jours victime de violences conjugales. Le coût des violences dans le couple est estimé à *minima*, en 2004, à un milliard d'euros par an, dont l'essentiel dû aux violences commises sur les femmes.

Différents organismes qui accueillent et aident les femmes victimes de violences - services de police, de conseil juridique ou d'accueil d'urgence - témoignent des violences conjugales dans leurs bilans d'activité. Ces violences sont sous-estimées : une minorité donnent lieu à des plaintes. Ainsi, en Loire-Atlantique en 2006, environ 2 000 interventions des services de police pour des « différends » entre conjoints ou concubins ont été enregistrées et ont donné lieu au dépôt de 300 plaintes.

Violences interpersonnelles : violences verbales, physiques, sexuelles, morales et psychologiques, à distinguer des atteintes aux biens (vols et tentatives de vols, cambriolages, dégradations de biens).

Violences physiques et sexuelles : au sein des violences interpersonnelles, les violences physiques se caractérisent par l'existence de gifles, coups, etc., tandis que les violences sexuelles incluent le fait de se voir imposer contre son gré la vue d'organes sexuels, des attouchements, des baisers, ou des rapports sexuels.

Repères historiques :

- 1975** Ouverture du premier refuge pour femmes battues à Clichy, sur l'initiative d'une association.
- 1980** Loi sur la répression du viol dans le Code pénal, qui en apporte une définition précise.
- 1985** Création de la première permanence téléphonique pour les victimes de harcèlement sexuel au travail par l'Association européenne contre les violences faites aux femmes.
- 1989** Lancement de la première campagne nationale d'information contre les violences conjugales et création des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes.
- 1990** La cour de cassation reconnaît le viol entre époux.
- 1992** La loi sanctionne l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail, dit harcèlement sexuel.
- 2004** La loi du 26 mai 2004 relative au divorce met en place, au plan civil, la mesure d'éviction du conjoint violent du domicile conjugal.
- 2006** La loi du 4 avril 2006 renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. Elle accroît la répression des violences faites aux femmes, notamment en élargissant le champ d'application de la circonstance aggravante à de nouveaux auteurs (pacsés et « ex ») et à de nouvelles infractions (meurtres, viols, agressions sexuelles).

Proportion de femmes de 20 à 59 ans ayant déclaré avoir subi des violences au cours des 12 mois précédents en France en 2000

	en %				
	20-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-59 ans	Ensemble
Dans l'espace public					
Insultes et menaces verbales	24,9	15,2	11,7	8,6	13,2
Agressions physiques	2,8	1,6	1,2	1,7	1,7
Être suivie	12,4	5,8	4	2,8	5,2
Être en présence d'un exhibitionniste	8,9	3,3	1,7	1,2	2,9
Avances et agressions sexuelles (1)	6,5	2,6	0,9	0,5	1,9
Au travail					
Insultes et menaces verbales	11,7	10,1	8,8	6,2	8,5
Pressions psychologiques	20,2	18,6	15,2	15,7	16,7
dont harcèlement moral (2)	5,2	4,7	3,6	3,1	3,9
Destruction du travail, de l'outil de travail	3,6	2,8	2,3	1,3	2,2
Agressions physiques	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6
Harcèlement sexuel (3)	4,3	2,8	1,9	0,7	1,9
Dans la sphère conjugale					
Insultes et menaces verbales	6,1	4,1	4,3	3,9	4,3
Chantage affectif	2,7	1,4	2,3	1,6	1,8
Pressions psychologiques	51,2	40,1	35,4	32,6	37,0
dont harcèlement moral (4)	12,1	8,3	7,5	6,5	7,7
Agressions physiques	3,9	2,5	2,5	2,2	2,5
Viols et autres pratiques sexuelles imposées	1,2	0,9	1,0	0,6	0,9

Source : enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff).

(1) essentiellement « pelotage », « coincé pour embrasser » et quelques cas d'attouchement du sexe, de tentative de viol et viol.

(2) brimades, critiques ou dénigrement, mise à l'écart.

(3) attentions insistantes et gênantes, avances non désirées, imposition d'images pornographiques, pelotage, et quelques cas d'attouchement du sexe, de tentative de viol et viol.

(4) avoir subi au moins quatre faits constitutifs des pressions psychologiques dont l'un au moins a une occurrence fréquente.

Les associations telles que SOS femmes accueillent, écoutent, hébergent et accompagnent les femmes victimes de violences conjugales ou familiales. En 2006, le nombre de femmes qui ont été prises en charge par ce type de services varie de 250 à 600 selon les départements de la région. Par ailleurs, dans les Pays de la Loire, quatorze structures

assurent un hébergement pour les femmes subissant des violences, dont treize Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). En 2005, environ 200 femmes sont accueillies simultanément dans ces centres. Elles doivent faire face à de multiples difficultés : absence de ressources, isolement, séquelles de traumatismes, prise en charge des enfants, recherche d'un hébergement, d'une formation ou d'un emploi.

À peine une condamnation sur dix concerne une femme

Les sources judiciaires viennent confirmer les déclarations des victimes sur le rôle inégal de chaque sexe dans les faits délictueux et actes violents : les condamnés sont très majoritairement des hommes. En Pays de la Loire, en 2004, sur 26 000 condamnations, à peine une sur dix concerne des femmes, une proportion identique à celle observée en France métropolitaine. Cette proportion varie selon la nature et la gravité des faits.

Les femmes sont condamnées pour des infractions plus mineures. Elles commettent relativement plus d'infractions économiques : vols, recels, défaut d'assurance, contrefaçons de chèques. Ainsi, 17 % des condamnations pour vol simple concernent une femme, mais moins de 10 % des coups, destructions, dégradations et environ 5 % des crimes, parmi lesquels sont comptabilisés les viols dont les auteurs sont quasiment toujours des hommes.

En conséquence, on retrouve beaucoup plus d'hommes dans les prisons, que ce soit au niveau national ou dans la région : sur 1 714 personnes incarcérées en Pays de la Loire début 2007, seulement 1,8 % sont des femmes.

Même si l'ensemble des infractions économiques représente plus du tiers du contentieux féminin en France comme en Pays de la Loire, la première cause d'infraction en 2004 est la conduite en état alcoolique. En Pays de la Loire, ce délit occupe une place particulièrement importante : près d'une condamnation sur cinq pour les femmes et plus du quart pour les hommes, contre respectivement 14 % et 19 % sur le plan national. L'alcoolisme,

Population incarcérée au 1^{er} janvier 2007

	Pays de la Loire		France métropolitaine		Part Pays de la Loire / France (%)
	Nombre	Répartition (%)	Nombre	Répartition (%)	
Femmes	30	1,8	2 112	3,8	1,4
Hommes	1 684	98,2	54 182	96,2	3,1

Source : Ministère de la Justice, statistique trimestrielle

Lecture : 30 femmes étaient détenues en Pays de la Loire au 1^{er} janvier 2007.

Elles représentaient 1,8 % des personnes incarcérées dans la région à cette date et 1,4 % de l'ensemble des femmes détenues en France métropolitaine.

Pour comprendre ces résultats :

Deux enquêtes nationales récentes se sont intéressées au thème des violences : l'enquête sur les violences envers les femmes (Enveff) menée en 2000 et l'enquête Événements de vie et santé (EVS) début 2006. L'enquête Enveff a été réalisée sur un échantillon de près de 7 000 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant hors institution en métropole.

Une enquête sur les décès à la suite de violences conjugales a été réalisée en 2006 à la demande de la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité. Elle a donné lieu à la communication d'un dossier de presse le 22 novembre 2006 intitulé « en France, tous les trois jours, une femme meurt victime de violences conjugales... » :

http://www.femmes-egalite.gouv.fr/espace_presse/dossiers_2006/docs/violences_conjugales.pdf.

Une enquête menée en Pays de la Loire et publiée dans le baromètre santé 2005 de l'Observatoire régional de la santé fournit des éléments sur les violences subies par les jeunes de 15 à 25 ans.

Les données judiciaires sur les infractions sont issues de l'exploitation statistique des condamnations inscrites au casier judiciaire national.

Proportion de personnes déclarant au moins un dommage important à la suite de violences subies (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Atteintes aux biens	42	48	45
Violences verbales	17	32	25
Violences physiques	10	47	37
Violences à caractère sexuel	9	19	14
Violences morales et psychologiques	14	24	21

Source : enquête Événements de vie et santé, Drees, 2005-2006

Champ : hommes et femmes âgés de 18 à 75 ans résidant en ménages ordinaires et victimes de violences dans les vingt quatre mois écoulés.

Lecture : 42 % des hommes ayant subi une atteinte aux biens déclarent qu'elle a entraîné au moins un dommage professionnel, psychologique ou physique important, ou un dommage pour leur santé.



Principales condamnations de femmes selon la nature de l'infraction en 2004

Infractions les plus fréquentes pour les femmes en France en 2004	France entière		Pays de la Loire			Part des condamnations de femmes Pays de la Loire/France (%)
	Femmes		Femmes			
	Nombre	Répartition des condamnations (%)	Nombre	Répartition des condamnations (%)	Part des condamnations féminines (en %)	
Ensemble des condamnations dont :	55 940	100,0	2 364	100,0	9	4,2
Conduite en état alcoolique	7 635	13,6	458	19,4	7	6,0
Défaut d'assurance	3 911	7,0	302	12,8	13	7,7
Vol simple	5 942	10,6	208	8,8	17	3,5
Vol avec une circonstance aggravante	3 164	5,7	97	4,1	12	3,1
Blessures involontaires par conducteur	1 363	2,4	77	3,3	22 (*)	5,6
Délit de fuite	836	1,5	77	3,3	12 (*)	9,2
Escroquerie	1 628	2,9	73	3,1	25 (*)	4,5
Recel simple	1 588	2,8	69	2,9	13	4,3
Grand excès de vitesse	1 584	2,8	69	2,9	8	4,4
Coups et violences volontaires avec ITT <= 8j avec circonstances aggravantes	2 214	4,0	63	2,7	6	2,8

Source : Ministère de la Justice, exploitation statistique du Casier judiciaire national

Lecture : 458 femmes ont été condamnées pour conduite en état alcoolique en Pays de la Loire en 2004. Ce type de délit représente 19,4 % des condamnations de femmes en 2004 dans la région. Sur 100 personnes condamnées pour ce type d'infractions, 7 étaient des femmes.

(*) proportion de condamnations féminines au niveau national (données régionales non disponibles).

Condamnations pour violences sexuelles ou violences par conjoint ou concubin en 2004 (1)

	Nombre en Pays de la Loire	Évolution 2004/2000 (en %)	Part région/métropole (en %)
Toutes condamnations	25 933	5	4,3
dont : Viols (crimes)	80	4	4,5
Viol sur mineurs de moins de 15 ans	28	56	5,2
Atteintes sexuelles (délits)	454	32	4,3
dont : Agression ou atteinte sur mineur	271	29	5,7
Exhibition sexuelle	88	31	4,0
Agression sexuelle	82	34	3,7
Coups et violences volontaires par conjoint (délits)	282	67	3,1

Source : Ministère de la Justice, exploitation statistique du Casier judiciaire national

(1) Les agressions concernent essentiellement mais pas exclusivement des femmes

impliqué dans nombre de situations de violences et pas uniquement dans les infractions routières, semble ainsi jouer un rôle plus important dans la région.

Le nombre des condamnations prononcées en Pays de la Loire rapporté au total constaté sur le territoire métropolitain est en moyenne de 4,3 %. Il est relativement faible en regard de la population régionale, (5,6 % de la population de la France). La situation est cependant moins favorable pour les infractions contre la famille et l'enfant. Ainsi, en 2004, 5,7 % des condamnations pour atteintes ou agressions sexuelles sur mineurs ont été prononcées en Pays de la Loire. Le nombre de ces condamnations a progressé de 29 % entre 2000 et 2004, en lien avec des déclarations plus fréquentes. ■

Pour en savoir plus :

- ◆ Djider Zohor et Vanovermeir Solveig, *Des insultes aux coups : hommes et femmes inégaux face à la violence*, Insee Première n° 1124, mars 2007.
- ◆ Insee, *Femmes, hommes : différences et inégalités*, Économie et Statistique, n° 398-399, mars 2007.
- ◆ Cavalin Catherine, *Les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans - Premiers résultats de l'enquête Événements de vie et santé (1/2)*, Études et résultats, Drees, n° 598, septembre 2007.
- ◆ Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B., Maillochon F., Saurel-Cubizolles M.-J., Schiltz M.-A., 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, la Documentation française.
- ◆ Krug E.-G., Dahlberg L.-L., Mercy J.-A., Zwi A., Lozano-Ascencio R., 2002, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Organisation mondiale de la santé, Genève.
- ◆ Rizk Cyril et Boé Julie, *Les résultats de l'enquête de victimation 2006*, Grand angle, bulletin statistique de l'Observatoire national de la délinquance, n° 10, décembre 2006.
- ◆ Robert P., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., 1999, *Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995)*, Revue française de sociologie, XL-2.
- ◆ De Korsak Bernard et Léger Anne-Marie, *L'hébergement et le relogement des femmes victimes de violence*, inspection générale des Affaires sociales ; conseil général des Ponts et chaussées. - Paris : La Documentation française, 2006.
- ◆ Observatoire Régional de la Santé des Pays de la Loire, *Baromètre Santé Jeunes 2005*.
- ◆ Drass Pays de la Loire, *La prise en charge des femmes victimes de violences dans les structures d'hébergement d'urgence*, Écho des stats Pays de la Loire, n° 37, septembre 2006.

Pratiques sportives

Les femmes sont nombreuses à faire du sport en Pays de la Loire. Comme dans les autres régions, leur pratique est moins liée à l'adhésion à une structure sportive que celle des hommes. Un tiers des 920 000 licenciés sportifs en Pays de la Loire sont des femmes, une proportion qui évolue peu.

EN PAYS DE LA LOIRE, avec 313 000 licenciées, les femmes représentent un tiers des 920 000 licences délivrées en 2006. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne nationale (35 %). Elle n'a en outre que peu évolué depuis 1999, en Pays de la Loire comme dans le reste de la France. Quand elles pratiquent un sport, les femmes sont cependant plus nombreuses que les hommes à le faire de façon autonome. En 2000, en France, 78 % des femmes et 88 % des hommes de 15 à 75 ans déclaraient ainsi pratiquer des activités physiques et sportives définies dans un concept large et qui peuvent se passer d'encadrement, comme la pratique de la natation, de la marche ou du vélo. En outre, elles s'investissent moins dans la compétition : concilier vie professionnelle, vie familiale et temps libre reste sans doute plus difficile que pour les hommes.

en Pays de la Loire contre 148 en France métropolitaine en 2006. En 2002, seules les régions Rhône-Alpes, Bretagne et Poitou-Charentes faisaient mieux sur ce plan. Les conditions sont en effet particulièrement favorables à la pratique sportive dans la région, du fait de l'environnement naturel et surtout de la présence importante d'installations sportives couvertes.

Plus de la moitié des licenciées féminines ont moins de 18 ans

Globalement, un peu plus de la moitié des licences féminines sont détenues par des jeunes de moins de 18 ans. La pratique sportive féminine démarre jeune, que ce soit en club pour pratiquer un sport olympique (59 % des licenciées féminines ont moins de 18 ans dans ces disciplines) ou dans le cadre scolaire ou universitaire (40 % des licences délivrées par ces fédérations le sont à des jeunes filles). La pratique sportive est plus minoritaire que pour les hommes après 18 ans, puis reprend à des âges plus avancés, en privilégiant de nouvelles pratiques comme la randonnée pédestre, la gymnastique volontaire ou une retraite sportive.

Le basket, premier sport féminin en Pays de la Loire

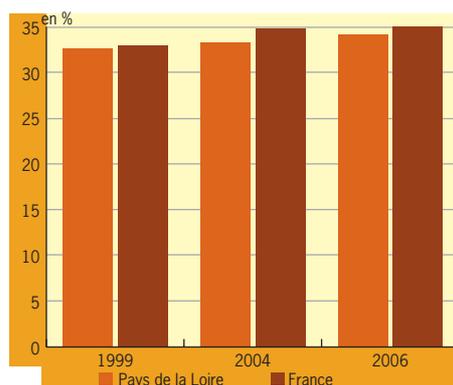
Les femmes sont largement minoritaires dans les fédérations sportives unisport (26 %), qui délivrent près de la moitié des licences féminines. Certains sports sont néanmoins plébiscités par les femmes en Pays de la Loire. C'est notamment le cas du basket-ball, premier sport pratiqué par les femmes dans la région, alors qu'il ne se situe qu'au quatrième rang au plan national ; la moitié des licenciées de ce sport sont des femmes, contre 40 % au niveau national. Comme dans les autres régions, les femmes sont par ailleurs majoritaires pour les sports largement pratiqués suivants : gymnastique (79 %), équitation (73 %), natation (54 %) et randonnée pédestre (53 %). En revanche, le rugby (1 % de femmes), le football (3 %), les sports motorisés (7 %) ou le cyclisme (8 %) restent des sports encore très « masculins ».

La proportion de licenciées est plus élevée dans les fédérations multisports et affinitaires (61 %). Les femmes prédominent en effet parmi les licenciés de ces fédérations qui proposent notamment des activités gymniques, de remise en forme ou pour les retraités. Ces activités sont ainsi plus souvent pratiquées par les adultes : les jeunes filles de moins de 18 ans représentent seulement une licenciée de ces fédérations sur cinq.

Les femmes sont plus nombreuses à faire du sport que dans les autres régions

Toutefois, pour les hommes comme pour les femmes de la région, la pratique sportive se situe au-dessus de la moyenne nationale : 179 licences sont délivrées pour 1 000 femmes

Peu d'évolution dans la féminisation de la pratique sportive en club en Pays de la Loire



Source : DRDJS des Pays de la Loire.

- Licence sportive** : acte unilatéral de la fédération qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant, selon les statuts de la fédération, la participation au fonctionnement de la fédération.
- Fédération sportive** : a pour objet la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives. Un agrément peut être délivré par le ministre chargé des sports aux fédérations qui, en vue de participer à l'exécution d'une mission du service public, ont adopté des statuts comportant certaines dispositions obligatoires et un règlement disciplinaire conforme à un règlement type.
- Fédération unisport** : organise la pratique d'une seule discipline ou de disciplines connexes, ayant des points communs sur le plan de la pratique.
- Fédération olympique** : au moins l'une de ses disciplines figure au programme des Jeux olympiques.
- Fédération multisport** : permet la pratique de différents sports relevant pour leurs règles des fédérations unisport, comme l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).
- Fédération affinitaire** : vise prioritairement une pratique omnisports, multiactivités, selon des affinités diverses centrées sur l'être humain dans sa globalité (fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire, Union française des œuvres laïques d'éducation physique,...).

Répartition des licenciés par familles de fédérations en 2006

Fédérations françaises agréées en 2006	Pays de la Loire			France métropolitaine
	Nombre de licenciées femmes	Part des femmes (%)	Part des -18 ans dans licences femmes (%)	Part des femmes (%)
Fédérations unisport olympiques	126 600	26	59	28
Fédérations unisport non olympiques	25 700	24	22	25
Fédérations scolaires et universitaires	83 600	40	99	44
Fédérations spécifiques aux personnes en situation de handicap	900	33	69	33
Fédérations multisports et affinitaires	75 800	61	21	61
Ensemble	313 000	33	55	35
Taux de licences féminines (pour 1 000 habitants)		179		148

Source : DRDJS des Pays de la Loire



Fédérations unisport délivrant le plus de licences féminines en 2006 (plus de 2 000)

Fédérations françaises agréées en 2006	Pays de la Loire			France métropolitaine
	Nombre de licenciées femmes	Part des femmes (%)	Part des -18 ans dans licences femmes (%)	Part des femmes (%)
Fédérations unisport olympiques	126 600	26	59	28
FF de basketball	27 888	49	74	40
FF d'équitation	20 793	73	65	78
FF de tennis	16 522	31	51	32
FF de gymnastique	9 044	79	74	79
FF de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées	7 603	26	55	26
FF de handball	7 539	33	66	37
FF de natation	6 642	54	75	56
FF de badminton	4 362	42	33	40
FF de football	4 280	3	51	2
FF d'athlétisme	4 152	35	37	40
FF de volleyball	3 532	46	39	46
FF de tennis de table	2 379	12	54	17
Fédérations unisport non olympiques	25 700	24	22	25
FF de la randonnée pédestre	6 201	53	2	61
FF de golf	3 797	27	10	29
FF du roller skating	2 391	46	26	43
FF de pétanque et jeu provençal	2 252	16	12	15
FF de karaté et arts martiaux affinitaires	2 294	28	58	28
Ensemble	152 300	26	53	27

Source : DRDJS des Pays de la Loire

Des fonctions de secrétaire au sein des instances dirigeantes

La participation des femmes dans les instances dirigeantes des ligues et comités sportifs régionaux se situe au-dessous de leur poids dans la pratique sportive. En Pays de la Loire, début 2006, 16 % des postes au sein des comités directeurs et 15 % des membres des bureaux sont occupés par des femmes. La situation des femmes devrait néanmoins s'améliorer lors du prochain renouvellement de ces instances sportives, fin 2008 ou début 2009. Un décret du 7 janvier 2004 relatif à l'agrément des fédérations sportives stipule en effet que la représentation des femmes sera garantie au sein des instances dirigeantes à cette échéance, en leur attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées éligibles. Comme membres de bureau, elles sont le plus souvent cantonnées dans les fonctions de secrétaires (35 % de femmes), accédant rarement à celles de présidents (13 %).

Fédérations à dominante ou parité féminine en Pays de la Loire

Fédérations françaises agréées en 2006	Famille	Pays de la Loire			France métropolitaine
		Nombre de licenciées femmes	Part des femmes (%)	Part des -18 ans dans licences femmes (%)	Part des femmes (%)
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	Multisports	25 997	95	6	94
FF pour l'entraînement physique dans le monde moderne (FFEPMM)	Multisports	17 908	93	5	90
FF de twirling bâton	Unisport non olympique	332	90	nd	92
FF de danse	Unisport non olympique	1 129	nd	nd	90
FF de gymnastique	Unisport olympique	11 512	79	74	79
F sportive et culturelle de France	Multisports	27 204	75	51	67
FF d'équitation	Unisport olympique	28 581	73	65	78
FF de la retraite sportive	Multisports	7 275	63	0	69
FF de natation	Unisport olympique	12 247	54	75	56
FF de la randonnée pédestre	Unisport non olympique	11 658	53	2	61
Fédération Française de Wushu					
Arts énergétiques et martiaux chinois	Unisport non olympique	1 538	nd	nd	51
FF de sauvetage et secourisme	Unisport non olympique	435	nd	nd	51
FF de basketball	Unisport olympique	56 373	49	74	40
Union sportive de l'enseignement du premier degré	Scolaires	24 060	49	93	50

Source : DRDJS des Pays de la Loire
nd : non disponible

Pour comprendre ces résultats :

La pratique sportive est appréciée ici à partir du nombre de licences délivrées par les fédérations sportives agréées rapporté à la population. Ces éléments sur les licences sont issus du recensement mené auprès de ces fédérations par le ministère en charge de la jeunesse et des sports.

Pour en savoir plus :

- ◆ Direction régionale de la jeunesse et des sports des Pays de la Loire, *Le sport au féminin dans les Pays de la Loire*, 2006.
- ◆ Direction régionale de la jeunesse et des sports des Pays de la Loire, *Chiffres clés du sport*, www.drdjs-pays-de-la-loire.jeunesse-sports.gouv.fr, 2006.
- ◆ Bouffin Sandrine, *Les licences 2004, une approche par disciplines sportives*, ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, Stat-info : bulletin de statistiques et d'études, n° 05-06, décembre 2005.
- ◆ Bouffin Sandrine, *Les femmes dans la pratique sportive licenciée en 2002*, Ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative, Stat-info : bulletin de statistiques et d'études, n° 04-07, novembre 2004.
- ◆ Donnat Olivier, *La féminisation des pratiques culturelles* ; ministère de la Culture et de la communication. - Dans : Développement culturel ; n° 147 (2005, juin).
- ◆ Dumartin Sylvie et Febvre Michèle, *Loisirs culturels 1999-2002 : indicateurs sociaux annuels*, Insee résultats- société, n° 26, février 2004.
- ◆ Muller Lara, *Age, diplôme, niveau de vie : principaux facteurs sociodémographiques de la pratique sportive et des activités choisies*, ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, Stat-Info : bulletin de statistiques et d'études, n° 05-05, novembre 2005.
- ◆ Muller Lara, *Participation culturelle et sportive : tableaux issus de l'enquête permanente sur les conditions de vie de mai 2003*, Document de travail Insee, n° F0501, 2005.
- ◆ Muller Lara, *Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair*, Insee première, n° 1008, mars 2005.

Adresses pour contact

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Pays de la Loire
6 quai Ceineray - BP 33515 - 44035 NANTES Cedex 1
Tél : 02.40.08.64.65 (secrétariat) - Fax : 02.40.08.64.69
drdf.pays-de-la-loire@wanadoo.fr

Chargées de missions départementales aux droits des femmes et à l'égalité des Pays de la Loire

Maine-et-Loire

Préfecture
49934 ANGERS Cedex 09 - Tél : 02.41.81.81.81 - marie-claude.caillaud@maine-et-loire.pref.gouv.fr

Mayenne

Préfecture
53015 LAVAL Cedex - Tél : 02.43.01.50.00 - myriam.lepert@mayenne.pref.gouv.fr

Sarthe

Préfecture
72041 LE MANS Cedex 9 - Tél : 02.43.39.72.72 - leila.louhibi@sarthe.pref.gouv.fr

Vendée

Préfecture
85922 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9 - Tél : 02.51.36.70.85 - droits-des-femmes@vendee.pref.gouv.fr

Centres d'information sur les droits des femmes et des familles des Pays de la Loire

Loire-Atlantique

5 rue Maurice Duval - 44000 NANTES - Tél : 02.40.48.13.83 - cidffnantes@orange.fr
11 avenue René Coty - 44600 SAINT-NAZAIRE - Tél : 02.40.66.53.08 - cidffnazairien44@orange.fr

Maine-et-Loire

35 rue Saint-Exupéry - 49100 ANGERS - Tél : 02.41.86.18.04 - CIFF.CIDF49@wanadoo.fr

Mayenne

63 quai Paul Boudet - 53000 LAVAL - Tél : 02.43.56.99.29 - cidf53@wanadoo.fr

Sarthe

30 avenue Félix Geneslay - 72100 LE MANS - Tél : 02.43.54.10.37 - cidff72@orange.fr

Vendée

102 cité les Forges - Bd Branly - Bât. A - Entrée - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél : 02.51.08.84.84 - ciff85@wanadoo.fr

Espace Simone de Beauvoir

25 quai de Versailles - 44000 NANTES - 02.40.12.15.18 - espace.de.beauvoir@wanadoo.fr

Comité régional et départemental d'éducation et de promotion de la santé

Loire-Atlantique

CREDEPS 44, Hôpital Saint-Jacques - 85 rue Saint-Jacques - 44093 NANTES Cedex 1
Tél : 02.40.31.16.90 - documentation@credeps.org

Comités départementaux d'éducation pour la santé

Maine-et-Loire

CODES 49, 7 rue du Parvis Saint Maurice - 49100 ANGERS
Tél : 02.41.05.07.05 - documentation-aps@wanadoo.fr

Mayenne

CODES 53, 90 avenue Chanzy - 53000 LAVAL
Tél : 02.43.53.46.73 - codes.53@wanadoo.fr

Sarthe

CODES Association d'hygiène sociale de la Sarthe, 92-94 rue Molière - 72000 LE MANS
Tél : 02.43.50.32.46 - documentation@ahs-sarthe.asso.fr

Vendée

COVESS Maison de la santé, CHD les Oudairies boulevard Stéphane Moreau - 85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9
Tél : 02.51.62.14.29 - covess@wanadoo.fr



www.insee.fr/pays-de-la-loire

Les organismes suivants ont collaboré à la réalisation de cette étude :

Services de l'État

- Préfecture de la région Pays de la Loire
- Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP)
- Direction régionale de la jeunesse et des sports (DRJS)
- Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
- Rectorat de l'académie de Nantes

Autres organismes

- Direction régionale de l'Agence Nationale Pour l'Emploi des Pays de la Loire (ANPE)
- Le Centre d'animation et de ressources pour l'information sur la formation, Observatoire régional de l'emploi et de la formation (Carif-Oref Pays de la Loire)
- Observatoire régionale de la santé des Pays de la Loire (ORS)
- Caisses d'allocations familiales de Loire-Atlantique, de l'Anjou, de la région choletaise, de Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée